Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

**Band:** 16 (2003)

**Artikel:** La Révolution industrielle à Vallorbe au XIXe siècle : la fabrique de

limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie

(1896-1899) à Vallorbe

**Autor:** Goy, Pierre-Antoine

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1085231

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.11.2025

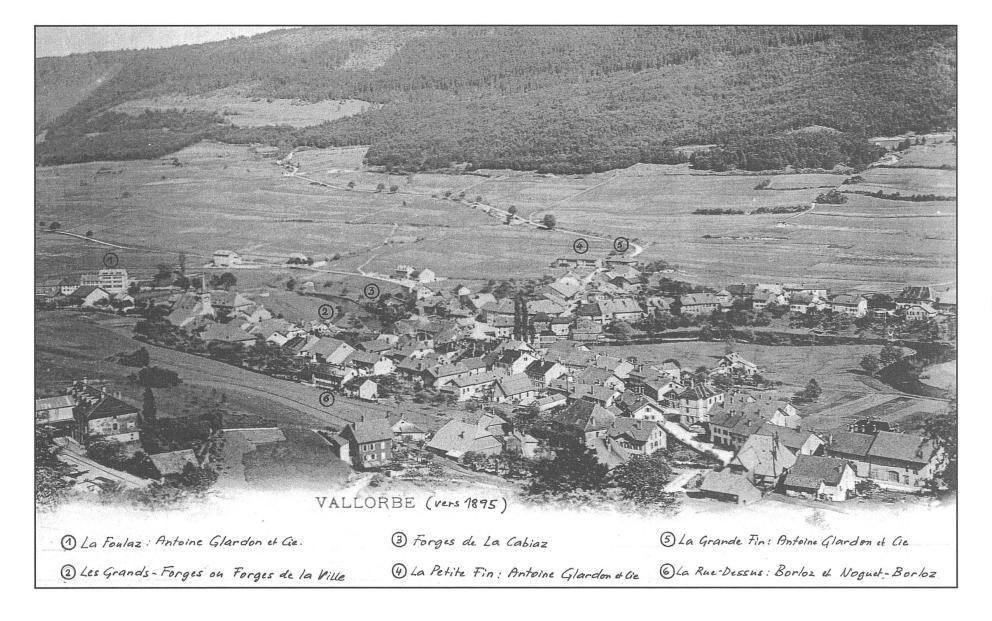
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La Révolution industrielle à Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle

# La fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie (1896-1899) à Vallorbe

Pierre-Antoine Goy *lic. HEC* 

Arrière-petit-fils de David Glardon-Jaquet (1840-1904) Petit-fils de Gustave Jaillet-Glardon (1866-1947) Petit-neveu d'Antoine Glardon-Leuba (1875-1961) associés de Antoine Glardon & Cie



#### Préface

Vallorbe a été l'objet, entre 1960 et 1990, de nombreuses études initiées principalement par l'Institut de recherches régionales interdisciplinaires (IRRI) de l'Université de Lausanne sous la direction de M. le Professeur Paul-Louis Pelet. Aujourd'hui professeur honoraire, il m'a accordé quelques entretiens, fructueux, a lu et annoté mon projet d'étude et surtout m'a remis les notes tirées des archives des UMV prises par luimême et ses deux assistants, Mme Nicole Hagin et Philippe Dépraz et qui ont servi à la rédaction de l'ouvrage "Les Usines métallurgiques de Vallorbe 1899-1974 - Tradition et technique de pointe". Je le remercie très chaleureusement. Son apport a été fondamental pour la rédaction du chapitre 4.

Les études de l'IRRI couvrent principalement des périodes antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle. Or ce XIX<sup>e</sup> siècle, celui de la révolution industrielle, doit être particulièrement intéressant à découvrir à Vallorbe, village industriel, donc peu orthodoxe et économiquement marginal dans un canton voué à l'agriculture<sup>1</sup>.

L'idée d'apporter une contribution à l'histoire peu connue de l'économie vallorbière du XIX<sup>e</sup> siècle couvait en moi depuis ma jeunesse passée à Vallorbe (1930-1955). Mes parents entretenaient des relations familiales très étroites avec Antoine Glardon-Leuba (1875-1961), frère de ma grand-mère maternelle, et sa famille. Il était le fils de David Glardon-Jaquet, fabricant de limes et l'un des fondateurs en 1899 des Usines métallurgiques de Vallorbe. Lors des réunions, des promenades, on évoquait parfois, entre adultes (mais à cette époque les enfants se taisaient et écoutaient !), le passé, les ancêtres, la fabrique de La Foulaz (où ma mère avait vu la jour en 1894). La volonté de connaître cet âge industriel de ma famille maternelle est demeuré présente tout au long de ma vie active et je m'étais juré de consacrer une partie de mes loisirs de retraité à la rédaction d'une "histoire" des fabriques de limes Glardon à Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Anne Radeff, Vallorbe 1397-1614 . Naissance d'une communauté agro-industrielle du Jura Suisse, Etudes rurales 1977 p.107-140.

C'est pourquoi, quand ma cousine Simone Guignard-Glardon, une des trois filles d'Antoine Glardon-Leuba, m'a confié les archives familiales encore existantes, j'ai accepté avec joie d'en établir un inventaire et de rédiger un mémoire sur nos ancêtres communs. Je lui exprime ma profonde gratitude ainsi qu'à son mari Jean-Pierre, à son neveu (mon cousin) Edouard Falcy pour les précieux renseignements qu'il m'a fournis sur les relations entre la lime de Vallorbe et la montre de la Vallée de Joux.

Ces archives comportent d'importantes lacunes. C'est pourquoi les Archives cantonales vaudoises m'ont été d'un grand secours et j'adresse mes plus vifs remerciements MM. Favez, Depoisier, Pictet, Gilliéron, archivistes, pour leur grande disponibilité. Aux Archives économiques suisses à Bâle j'ai trouvé les rapports annuels des Usines métallurgiques de Vallorbe depuis 1902. Toute ma gratitude va également à M. Gilbert Soguel, ancien secrétaire municipal de Vallorbe qui m'a ouvert les archives de la Commune, à M. Charles Montferrini, ancien président du Conseil d'administration des Usines Métallurgiques de Vallorbe et à M. Jacques Geissbühler, directeur général, qui m'ont remis quelques documents sur les premières années de la société. A mon ami et ancien collègue Emile Buxcel et à mon camarade d'école Michel Grobet, petit-fîls d'Adrien Grobet, qui ont lu le projet de texte et formulé d'utiles remarques, va toute ma reconnaissance.

Enfin cette étude n'aurait certainement jamais vu le jour, sans mon épouse qui a créé et assuré dans la maison, pendant plus de deux années, un environnement favorable à mon travail, tout en relisant et corrigeant mes textes. A elle aussi ma très profonde gratitude.

# Chapitre 1

# L'industrie à Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle

#### Le XIX<sup>e</sup>, siècle de la révolution industrielle

A Vallorbe, la naissance et le développement de l'industrie de la lime, des burins d'horlogerie et de leurs dérivés traverse le XIX<sup>e</sup> siècle. Avant de traiter l'histoire de la Fabrique Antoine Glardon-Paillard puis Antoine Glardon & Cie, il est utile de brosser à grands traits les étapes du développement industriel de cette localité en essayant de les situer dans cette profonde mutation des formes de production et des rapports sociaux qui marque, en Europe, entre 1750 et 1914, la transition des économies traditionnelles dominées par l'agriculture vers les économies industrielles et à qui on a donné le nom de révolution industrielle<sup>2</sup>.

Son point de départ est, en Angleterre dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mécanisation des métiers à filer le coton par l'emploi de la force hydraulique puis de la vapeur. C'est le début de ce qu'on a appelé le machinisme, c'est-à-dire l'emploi courant de machines qui permettent de grosses productions à bas prix. Ce phénomène provoque en quelques années une révolution économique en bouleversant les marchés. Ces révolutions technique et économique entraînent une brutale transformation des rapports sociaux. L'industrie mobilise des effectifs tels que l'artisanat n'en avait jamais employé auparavant et pour utiliser toute la puissance des machines qu'il a acquises, l'entrepreneur cherche à concentrer son personnel dans des fabriques. Ainsi naissent et se développent de nouvelles classes sociales. La révolution industrielle présente donc un triple aspect: technique, économique et social<sup>3</sup>. Elle marque l'avènement du capitalisme moderne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Paul Bairoch, *Victoires et déboires I. Histoire économique et sociale du monde du XVI*<sup>e</sup> siècle à nos jours, Gallimard, Paris, Folio histoire, 1997. p. 8 à 10.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> J.-F. Bergier, *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*, A. Francke SA Berne, 1974 p. 76 et ss.

La révolution industrielle est un phénomène complexe qui n'a pas le caractère radical d'une révolution politique. Elle est graduelle et progressive car elle se trouve au point de convergence de multiples évolutions - technique, scientifique, idéologique, religieuse (la Réforme), démographique, politique, etc - qui ont affecté, en Europe d'abord, depuis la Renaissance, tous les aspects de la vie sociale et économique.

Pour tenter de comparer le développement industriel de la Suisse et du canton de Vaud à celui de Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle rappelons-en brièvement quelques faits importants de leur histoire économique<sup>4</sup>.

# L'industrie suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle ou la révolution anticipée

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle la Suisse (environ 1'700'000 habitants) est, hormis l'Angleterre, le pays le plus industrialisé du monde<sup>5</sup>. L'industrie textile (filés et toiles de coton, soieries) occupe environ 150'000 personnes à domicile, essentiellement dans une région jalonnée par Bâle - Zurich – Saint-Gall - Glaris - Soleure. Cette région s'est industrialisée dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle parce qu'elle se trouvait sur la route du coton et de la soie qui depuis le Levant et l'Egypte, via Venise, desservait le Nord de l'Italie puis les Flandres, grandes régions textiles européennes à cette époque. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les réfugiés protestants de France et d'Italie, en apportant leur savoir-faire, souvent le réseau commercial et le capital, contribuent à son essor. Les produits textiles sont exportés dans toute l'Europe. Le travail est organisé selon le "Verlagssystem" (travail à façon): l'entrepreneur (Verleger) livre la matière première, parfois les outils, et se charge ensuite de la commercialisation des produits.

L'horlogerie, importante pour la Suisse occidentale (Genève, Neuchâtel, Vallée de Joux), suit un destin particulier qui ne s'intègre pas véritablement aux étapes de la révolution industrielle propre à la Suisse

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> J.-F. Bergier, op.cit. et *Histoire économique de la Suisse*, Payot Lausanne, 1984; E. Buxcel, *Aspects de la structure économique vaudoise 1803-1850*, BHV no 71, Lausanne, 1981.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> P. Bairoch, op.cit p. 400.

nord-orientale. Industrie de précision à haute valeur ajoutée, elle est en 1750 déjà en quelque sorte une industrie moderne. Elle exporte en Europe la majeure partie de ses montres. La production mécanique en série dans des fabriques ne débutera qu'un siècle plus tard.

Après 1770, l'arrivée sur le marché des premiers filés mécaniques de coton anglais va ruiner en quelques années l'industrie textile suisse. En 1798 les troupes françaises envahissent une Suisse économiquement affaiblie, en voie de sous-développement<sup>6</sup>.

#### La révolution industrielle

#### La phase de démarrage (1801-1820)

Entre 1798 et 1814 notre pays connaît la période la plus troublée de son histoire, celle de la République helvétique et de l'Acte de Médiation 7. C'est pourtant au début de ces années que quelques hommes accomplissent les premiers pas vers la mécanisation de l'industrie textile suisse. Ils peuvent compter sur une main d'oeuvre nombreuse (la population s'accroît de près de 18% pendant cette période) et qualifiée, sur un capital accumulé assurant un autofinancement suffisant, enfin sur une tradition industrielle et un haut niveau technologique hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce démarrage profite de l'éphémère "marché commun" helvétique ainsi créé par les guerres de la Révolution française puis dès 1806 par le Blocus continental qui ferment le marché européen aux produits anglais concurrents. Les métiers à filer le coton puis à tisser d'abord importés d'Angleterre (souvent en contrebande, mécaniciens compris!) puis copiés et perfectionnés; ainsi naît et se développe une industrie des machines (Escher-Wyss).

# La phase de consolidation (1820-1850)

A partir de 1820-1825, la filature et le tissage mécaniques du coton, qui ont bien résisté à la concurrence anglaise à nouveau présente dès 1815 sur le continent, affirment leur croissance, non sans connaître quelques conflits sociaux. D'abord "leader" de l'industrie, ces activités doivent

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> J.-F. Bergier, 1974 op.cit. p.74.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> En 1798 le Directoire helvétique fait voter une loi qui introduit la liberté de commerce et d'industrie, supprime les maîtrises et les jurandes. L'année suivante il prend un arrêté favorisant l'établissement de la première filature mécanique suisse.

cependant commencer à partager la première place dès 1830 avec l'industrie des machines (Sulzer, Rieter).

En 1830, la Suisse est, de tous les pays d'Europe, celui qui exporte le plus en valeur par habitant; sa productivité relative est donc la plus élevée. En chiffres absolus elle se place au septième rang des pays exportateurs du vieux continent<sup>8</sup>. Jusqu'à la guerre de 1914, elle reste parmi les dix premiers.

En réussissant en 1848 sa transformation en Etat fédératif, la Suisse offre enfin à son économie un cadre propice au développement: elle se tourne, comme d'autres Etats européens, vers un libéralisme économique internationaliste. L'introduction d'une monnaie unique, la suppression des douanes intérieures, la création du marché commun helvétique sont réalisés avec une attention particulière à l'industrie. La Suisse devient en Europe un Etat nouveau. La neutralité qui assure la paix intérieure et met le pays à l'abri des conflits européens constitue aussi un important facteur d'expansion.

Sur cette base désormais solide politiquement et économiquement, l'industrie suisse, contrainte d'exporter vu l'exiguité du marché national, va connaître un remarquable essor.

# Le capitalisme triomphant (1850-1913)

De 1850 à 1913, le volume et la valeur du commerce mondial, observés sur une longue période, suivent une course nettement ascendante. L'Angleterre domine économiquement le monde et y prône le libre-échange. Mais après 1870 le protectionnisme réapparaît en Allemagne puis s'étend à l'Europe et aux Etats-Unis. Cette phase se prolongera jusqu'en 1890. L'horlogerie est dûrement touchée. L'industrie textile demeure à la pointe de l'industrie même si sa part, en valeur, dans les exportations baisse de 70 à 44%. Dans son sillage naît et se développe une industrie des colorants synthétiques (Geigy, CIBA, Sandoz) et pharmaceutique (Roche).

L'horlogerie, de toutes les industries la plus tournée vers l'exportation, surmonte la crise en se concentrant et en se mécanisant à son tour et voit

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> J.-F. Bergier, Naissance et croissance de la Suisse industrielle, Berne, 1974, p. 109.

par conséquent ses artisans à domicile prendre le chemin de la fabrique. Elle demeure le principal débouché des limes, des burins, des échoppes et des grattoirs de Vallorbe mais la jeune industrie métallurgique et mécanique, en pleine expansion, devient aussi un marché intéressant.

L'essor industriel est indissociable du développement des chemins de fer. Dans les années 1855 à 1860, les Suisses parviennent à ouvrir à la circulation les lignes ferroviaires les plus importantes: la grande transversale Genève-Zurich-Romanshorn, puis le rattachement de Lucerne à Bâle. En 1882 le percement du tunnel du Gothard fait de la Suisse la plaque tournante de l'Europe industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur construction appelle des investissements considérables et pousse à la création de banques d'affaires. Les besoins en locomotives, wagons, rails, tunnels, ponts, etc. stimulent l'industrie mécanique et le secteur de la construction.

La Suisse connaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une seconde phase de la révolution industrielle, celle de l'électricité, qui consolide son secteur secondaire, lui assure une source d'énergie nationale et induit une importante industrie électro-mécanique (Oerlikon, Brown Boveri, Sécheron, etc.).

L'essor démographique, la hausse du niveau de vie, l'arrivée des touristes étrangers facilitent l'émergence d'une industrie alimentaire bientôt renommée (Peter, Cailler, Kohler, Nestlé, Suchard, etc.).

Deux contraintes expliquent les orientations qui caractérisent l'industrie suisse au XIX<sup>e</sup> siècle:

- 1. Dépourvue de ressources naturelles, éloignée de la mer et des sources d'approvisionnement, elle se spécialise dès le début dans des produits haut de gamme utilisant peu de matières premières mais une forte valeur ajoutée sous forme de recherche, travail qualifié, de technologie (p. ex. montres, tissus de luxe, machines complexes, produits pharmaceutiques).
- 2. L'exiguïté du pays et son compartimentage jusqu'en 1848 ont donné aux industriels l'habitude de chercher un marché à l'étranger. A la fin

du XIX<sup>e</sup> siècle, le retour du protectionnisme les incite à ouvrir des filiales en Europe d'abord, aux Etats-Unis ensuite.

Jusqu'en 1914 la croissance de la grande industrie de transformation demeure très régulière. La Suisse du XIX<sup>e</sup> siècle est l'image d'une réussite économique de grand style.

#### Vaud : un canton à prédominance agricole (jusque vers 1830)

Notre canton est demeuré en marge du développement industriel et commercial qu'a connu la Suisse nord-orientale pour différentes raisons, notamment géographiques et politiques. Il faut aussi ajouter que sous l'Ancien Régime, en dépit des encouragements, notamment de la Société économique de Berne, de l'exemple des compatriotes combiers, vallorbiers et sainte-crix ou des voisins neuchâtelois et genevois, la grande majorité de la population a manifesté "peu de prédilection à l'industrie" <sup>9</sup>. C'est pourquoi à l'aube du XIX esiècle, son économie est encore largement dominée par l'agriculture 10. Pourtant les artisans fourmillent: le recensement de 1798 en dénombre plus de 7'000 11; mais il s'agit essentiellement d'un artisanat rural typique, dépendant des besoins locaux. Cet aspect de l'économie vaudoise permet de la qualifier de traditionnelle.

La défiance des Vaudois à l'égard des arts manufacturiers, coupables à leurs yeux de favoriser le luxe et d'enlever des bras à l'agriculture, se maintiendra une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette attitude n'a pas eu cours dans les régions jurassiennes vaudoises. La précarité de l'agriculture a rendu très tôt nécessaire la recherche d'une activité secondaire et y a stimulé le génie inventif. Un artisanat de

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> G.-A. Chevallaz, Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime, Lausanne, 1949 p. 41.

Voir *La révolution industrielle dans le canton de Vaud* de Robert Jaccard, Lausanne, 1959; la thèse de doctorat de Emile Buxcel *Aspects de la structure économique vaudoise 1803-1850*, Lausanne BHV no 71, 1981.

Emile Buxcel, Les bonnes surprises du recensement de mai 1798 dans De l'Ours à la Cocarde - Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798). Payot, Lausanne, 1998.

type industriel, c'est-à-dire qui commercialise sa production, s'est développé à la Vallée de Joux, dès le XVI<sup>e</sup> siècle (métallurgie, boissellerie) ou dès le XVIII<sup>e</sup> siècle (horlogerie, lapidairerie) à Sainte-Croix (dentelles, horlogerie) et dès le Moyen Age à Vallorbe (hauts-fourneaux, forges puis clouteries). Ces industries ont déclenché avant la lettre une révolution industrielle avec des mutations importantes qui ont éloigné rapidement ces régions de la société agraire traditionnelle<sup>12</sup>.

#### La période de transition (1820-1870)

A l'opposé de la mécanisation rapide de l'industrie textile de la Suisse du Nord-Est, l'industrie vaudoise ne se développe pas entre 1815 et 1830. Le gouvernement vaudois, avant tout soucieux d'assurer l'approvisionnement de la population, accorde la priorité absolue à l'agriculture et à la viticulture<sup>13</sup>.

Le gouvernement libéral issu de la "révolution" de 1830, soucieux du bien-être de ses concitoyens, se préoccupe sérieusement de la situation économique du canton et notamment de l'industrie "qui contribue pas moins que l'agriculture à la richesse du pays, car elle a pour résultat de donner à la matière une valeur plus grande"<sup>14</sup>. Il prône la liberté de l'industrie qui se concrétise dans une oeuvre législative importante qui marque les années trente. Mais avant de légiférer, le Conseil d'Etat s'informe et organise en 1831-1832 un vaste recensement commercial et industriel qui confirme l'émiettement artisanal et industriel de l'espace vaudois, la faible taille de la plupart des ateliers, l'insuffisant niveau technologique<sup>15</sup>. Mais cette enquête suscite aussi des réflexions de

<sup>12</sup> Cette prééminence du Jura vaudois sur le plan industriel apparaît clairement illustrée dans l'ouvrage publié en 1903 pour le Centenaire du canton de Vaud. Dans la galerie des portraits des notables vaudois au XIX<sup>e</sup> siècle figurent onze industriels. Sept sont des jurassiens: trois de Sainte-Croix (Félix Cuendet, Jérémie Recordon, Amédée Paillard) un de la Vallée de Joux (Antoine Le Coultre) et trois de Vallorbe (Antoine Glardon, David Borloz et François Louis Grobet). Les quatre autres sont lausannois: Jean-Jacques Mercier, Amédée Kohler, François Bridel et Marc Francillon, négociant en fer à Lausanne et propriétaire des forges du Creux à Ballaigues.

Danièle Tosato-Rigo, *Jules Muret ou la continuité au pouvoir (1759-1847) - Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813*, p. 37.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> E. Buxcel, 1981, op.cit.p. 245.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> E. Buxcel, 1981, op.cit. p. 148.

plusieurs négociants et industriels qui dénotent un niveau élevé de connaissances économiques.

La régénération politique de 1831 se double donc d'un certain réveil économique, encore timide il est vrai, mais que l'évolution des idées, des préoccupations sociales nouvelles, de nouveaux besoins et surtout l'exemple d'autres cantons vont favoriser.

Ce n'est pas seulement dans le Jura, à Sainte-Croix, à la Vallée de Joux, à Vallorbe que le démarrage s'amorce, mais également à Vevey (chocolat, tabac) puis à Lausanne (imprimerie, tannerie, chocolat), Yverdon, Bex, etc.

La création du marché commun helvétique en 1848 offre aux Vaudois une grande chance de développement industriel. Mais ils ne saisissent pas l'occasion ainsi offerte. Les milieux politiques, soit par conservatisme, soit par timidité redoutent de lancer le canton dans l'aventure industrielle<sup>16</sup>.

La construction des chemins de fer rattache plus étroitement le canton à l'économie suisse. La ligne Yverdon-Morges avec un embranchement vers Lausanne est ouverte en 1855. Elle est prolongée vers Genève (1858), Neuchâtel (1859), Sion (1860) et Berne (1862). En 1870 on ouvre l'embranchement Daillens-Vallorbe qui est prolongé jusqu'à Pontarlier en 1875. La liaison avec Paris est assurée mais il faudra attendre jusqu'en 1906 l'ouverture du Simplon pour que le canton retrouve sa position à la croisée des chemins et de nouvelles perspectives de croissance économique (transit, tourisme).

# Le début de la société industrielle (1870 à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle )

Ces quelque trente années sont traversées par une crise économique qui s'ouvre vers 1873 et ne se résorbe qu'au début des années 1890. L'industrie de la montre est particulièrement touchée. Les horlogers de Sainte-Croix, ruinés, doivent se convertir dans les boîtes à musique. C'est pourtant la période pendant laquelle le canton s'engage dans la

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> A. Lasserre *La classe ouvrière dans la société vaudoise 1845-1914* BHV no 48, Lausanne 1973 et *L'esprit d'entreprise dans le canton de Vaud au milieu du XIXe siècle*, Revue suisse d'histoire 1961 p.523 à 534.

voie du développement auto-entretenu. Elle se caractérise en effet par la création de plusieurs secteurs industriels jouant un rôle d'entraînement important du fait de leur croissance élevée. C'est le cas du secteur alimentaire à Vevey (Peter, Cailler, Nestlé), Lausanne (Kohler) et des succursales dans le canton. C'est le cas encore de la mécanique de précision, de l'électro-mécanique, de l'horlogerie, des limes. Le secteur tertiaire - notamment les banques et les assurances - s'installe dans les principales villes.

Lausanne, dont la population passe de 26'000 à 46'000 habitants pendant cette période, s'affirme comme métropole administrative, bancaire, universitaire, etc. du canton.

Le canton de Vaud participe donc pleinement à ce que l'on a appelé la deuxième révolution industrielle, celle de l'électricité, de l'électrométallurgie, des produits de consommation, etc.

Vallorbe, cette commune "peu orthodoxe et économiquement marginale dans le canton" et à bien des égards au même niveau de développement que la région nord-orientale du pays, a-t-elle vécu au XIX siècle une révolution industrielle au rythme suisse, vaudois ou au sien propre ?

Anne Radeff, Naissance d'une communauté agro-industrielle du Jura suisse - Vallorbe 1397-1614, Etudes rurales, Paris, 1977.

#### La commune industrielle de Vallorbe à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle La naissance de l'industrie de la lime

#### Du haut fourneau à l'établi

A Vallorbe, les métiers du fer prospèrent depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle déjà. Ferrières<sup>18</sup>, hauts fourneaux, forges, affineries se sont créés nombreux, utilisant le minerai de fer local, le bois des forêts, la force hydraulique de l'Orbe. Mais leur véritable essor date de l'établissement de réfugiés huguenots de Lorraine dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Deux membres de la famille noble de Hennezel, Nicolas et Pierre, obtiennent la bourgeoisie de Vallorbe en 1589. Ils acquièrent de vastes propriétés foncières dans la région, notamment le Mont d'Orzeires avec ses mines de fer et les forges de Là Dernier. Ils apportent ce qui manque aux artisans du fer vallorbiers: du capital, le sens des affaires et un esprit d'entreprise remarquable. Ils deviennent bientôt les maîtres de la métallurgie du Jura vaudois. Leurs usines livrent du fer brut, des outils, des instruments aratoires, des fers à chevaux, etc., produits qui se vendent dans le Pays de Vaud, à Berne, à Genève et dans le Valais. Vallorbe connaît ainsi au XVIIe siècle une sorte de révolution industrielle avant la lettre.

Cette période capitaliste s'achève à la fin de ce siècle lorsque la sidérurgie vallorbière sombre dans un marasme général: les mines de fer sont épuisées, l'exploitation des forêts est limitée voire prohibée par LL.EE. de Berne qui craignent une excessive déforestation. D'autre part l'amélioration des routes permet l'achat en Franche-Comté de fonte et d'acier de meilleure qualité à des prix inférieurs. Les de Hennezel font faillite et quittent Vallorbe. Les hauts fourneaux s'éteignent et de multiples petites forges se spécialisent alors dans l'affinage du fer importé et ajoutent de nouvelles activités aux anciennes: la clouterie, la coutellerie, puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'horlogerie, la lapidairerie, l'armurerie<sup>19</sup>.

Fourneau produisant du fer doux à partir du minerai, en une seule opération. P.-L. Pelet, 1983, op.cit. p. 463.

Abraham Jaquet, maître de forges des Eterpaz livre à l'Arsenal de Berne 2000 canons de fusils entre 1748 et 1757 pour 20'000 florins. P.-L. Pelet 1983 op.cit. p. 84.

C'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que, selon l'historien de Vallorbe Pierre-François Vallotton, l'industrie de la lime fut apportée des montagnes neuchâteloises par l'horloger **Jacob Vallotton** (1749-1802). Il se serait installé à Vallorbe vers1780-1781, années où il emprunte à deux reprises 1000 florins. En 1801, il possède une maison à la Grand-Rue et environ deux hectares et demi de terres<sup>20</sup>. Cet habile industriel fabrique spécialement des limes à pignons et à dentures, ainsi que des burins pour les horlogers. Comme beaucoup de ses successeurs, Vallotton met un soin tout particulier à garder le secret de l'importante opération de la trempe, que d'autres auraient aimé connaître. Un jour qu'il se livre seul, et en forge close, à ce travail mystérieux, il s'aperçoit que quelqu'un regarde par le trou de la serrure. Pour punir l'inconnu de sa curiosité, il lance la lime rougie par l'étroite ouverture, mouvement qui crève un oeil à son second fils, dit Berthier. Celui-ci, quoique borgne, fabriquera des limes toute sa vie<sup>21</sup>.

A Vallorbe, l'industrie de la lime et du burin reste étroitement liée à l'horlogerie puis à la joaillerie et à la bijouterie tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Plutôt que de végéter dans l'orbite de Genève ou du Jura neuchâtelois, Jacob Vallotton et ses successeurs s'associent à l'essor de l'horlogerie en tirant parti de l'expérience séculaire de son village. Les descendants des ferriers médiévaux vont forger et tremper l'outillage qui assurera la précision de la montre suisse <sup>22</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Paul-Louis Pelet *Tradition et technique de pointe-Les Usines Métallurgiques de Vallorbe 1899-1974* UMV 1974 p.17.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Pierre-François Vallotton-Aubert *Vallorbe - Esquisse géographique* (...) Lausanne, 1875 p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> P.-L. Pelet *Tradition* .op.cit.p. 18.

#### Les métiers vers 1800

En 1799, Vallorbe compte 1'122 habitants. Un document permet de photographier cette population et de mesurer l'importance respective des activités agricoles, industrielles et de service, ce qu'on désigne aujourd'hui par secteurs primaire, secondaire et tertiaire. La République helvétique accorde le droit de vote aux hommes âgés de plus de 20 ans, bourgeois de la commune, sans limitation de fortune et impose aux communes l'obligation d'établir un registre des citoyens. Cette liste, conservée aux Archives communales de Vallorbe<sup>23</sup> date du 9 février 1799 et fut complétée chaque année jusqu'en 1802. Le nom et la profession principale de 348 électeurs y figurent. Les décès entre 1798 et 1802, peu nombreux, n'affectent pas l'analyse.

L'agriculture occupe 67 électeurs (20% des actifs) dont 49 laboureurs (certains ont une activité dans la métallurgie), 11 fromagers et 7 bergers et vachers. Notons que les fromagers qui vendent une grande partie de leur production en dehors de la localité pourraient être considérés comme des artisans-industriels.

L'industrie et l'artisanat (258 électeurs, soit 76% des actifs) sont dominés par l'industrie du fer (46% des actifs) qui emploie 124 personnes dont 70 cloutiers et 54 métallurgistes (fondeurs, acerons, martineurs, forgerons, maréchaux, etc). Dans les métiers annexes à l'industrie du fer, bûcherons, charbonniers, charretiers, négociants, on compte 64 personnes. L'horlogerie et la mécanique de précision occupent 31 personnes dont 27 horlogers, 3 fabricants de balances et 1 tailleur de limes, Jacob Vallotton, dont nous venons de faire connaissance. Les métiers du cuir (16 personnes), du textile (3), de l'alimentation (2), de la construction (1) regroupent 39 électeurs.

Les métiers restants (13 électeurs, soit 4% des actifs) sont assez disparates. Ils relèvent en majeure partie du secteur tertiaire: le pasteur, les deux instituteurs, quatre fonctionnaires municipaux, le cantonnier. Dix hommes vieux ou infirmes sont déclarés sans profession.

Ac.Vall.I, registre civique 1798-1802. Voir à ce sujet Lucienne Hubler, *La population de Vallorbe du XVI*<sup>e</sup> *au début du XIX*<sup>e</sup> *siècle* . *Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, p.60-65. BHV no 78, Lausanne 1984.

Vallorbe compte donc 338 citoyens actifs économiquement, soit 30.1% de la population. Pour obtenir la population active totale, il faudrait ajouter les femmes qui exercent une profession: ouvrières, régentes, dentellières, sages-femmes, lapidaires, aubergistes, etc. D'autre part les personnes d'autres communes vaudoises ou françaises qui viennent travailler à Vallorbe ne sont pas comprises dans ces chiffres. Ceux-ci ne donnent donc pas la situation exacte de l'emploi dans l'industrie de Vallorbe vers 1800.

En conclusion, on constate que vers 1800 l'économie vallorbière se caractérise par

- L'importance du secteur secondaire (76% de la population active masculine), alors que dans le canton de Vaud il doit se situer entre 15 et 20% <sup>24</sup>. Pour la Suisse, une estimation de la population active en 1800 attribue 66% à l'agriculture, 26% à l'artisanat et à l'industrie et 8% au secteur des services<sup>25</sup>.
- L'apparition d'une population ouvrière inconnue dans le reste du Pays de Vaud. C'est le premier critère qui permet de considérer la métallurgie vallorbière comme une industrie plutôt que de l'artisanat. Il y en a d'autres: la concentration des ateliers dans la commune, la spécialisation des ouvriers (forgeron, aceron, affineurs, cloutiers, maréchaux, charbonniers, charretiers, etc) et le fait que les 124 sidérurgistes ne peuvent vivre qu'en atteignant une clientèle relativement éloignée du fait de la quantité de clous, de fers à cheval, de faux ou de socs de charrue produites. Un phénomène de commercialisation intervient, qui assure la vente. C'est cette commercialisation qui est le critère le plus sûr lorsqu'on entend distinguer l'artisanat de l'industrie <sup>26</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> E. Buxcel dans *De l'ours à la cocarde*, *Les bonnes surprises du recensement de mai 1798*, op.cit. p.217.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Statistique historique de la Suisse, Chronos Verlag, Zurich, 1996, p. 389. ACV.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> P.-L. Pelet (avec la collaboration de Mme Nicole Gonvers-Girardet) *La politique du fer des autorités helvétiques et vaudoises (1798-1833)* Genève. 1971 p. 15 et P.-L. Pelet, *Fer-Charbon-Acier dans le Pays de Va*ud BHV no 74, Lausanne 1983, p.349.

#### La taille des limes à l'ombre des forges et des clouteries (1810-1834)

## Le climat politique et économique

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux Révolutions vont bouleverser l'Europe: la Révolution industrielle, dont nous avons rapidement vu ci-dessus les causes et les premiers effets, et la Révolution française. Celle-ci s'exporte aussi en Europe: en 1798 la Suisse est envahie par les armées françaises. Sur les ruines de l'Ancien Régime naît une République hélvétique instable, sous tutelle de la France. Sous le Régime de la Médiation (1803-1814), notre pays connaît une période plus stable, même si la main de la France reste encore lourde.

Dès 1815 et jusqu'en 1848, notre pays vit sous le régime du Pacte fédéral qui rétablit la souveraineté quasi absolue des cantons. Ceux-ci se donnent des constitutions conformes à l'esprit du temps, c'est-à-dire généralement conservatrices. Elles limitent notamment la liberté du commerce intérieur et suppriment la liberté d'établissement qui existaient auparavant. La Diète fédérale est impuissante à lutter contre le protectionnisme de certains cantons et des Etats européens. C'est ce qui explique en grande partie la stagnation économique qui règne jusqu'à la fin des années vingt.

Il faut dire que la période commence très mal, avec la famine de 1816-1817, la plus grave qui frappe le pays depuis plusieurs siècles. Elle est durement ressentie à Vallorbe <sup>27</sup>. En 1814-1815, le passage des troupes alliées et fédérales épuise les petites provisions de denrées. Pour les reconstituer il aurait fallu une récolte exceptionnellement bonne en 1816. Mais à cause de pluies continuelles, elle est infime en qualité et en quantité. Le prix des denrées s'envole. Les Vallorbiers ne mangent pas à leur faim durant l'hiver 1816-1817. La Municipalité prend des mesures énergiques pour lutter contre ce fléau: elle emprunte 12'000 fr. pour acheter des denrées, elle crée un comité de secours pour les distribuer, elle encourage la culture des pommes de terre ainsi que des défrichements. Elle vend en 1816 et 1817 une vingtaine d'hectares de friches propres à la culture (en Bramafan, Les Jurats, Grangeneuve, Montbenon, etc). Ces défrichements sont entrepris dès 1817 et cessent

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> P.-F. Vallotton op.cit p. 200 et ss.

en 1850 sous l'effet du développement de l'industrie <sup>28</sup>. La surface des champs cultivés double presque.

Que deviennent pendant cette période les industries traditionnelles de Vallorbe et la nouvelle venue, celle de la lime et des burins d'horlogerie?

## La métallurgie

Pendant l'Helvétique (1798-1802) et la Médiation (1803-1814), l'influence française se manifeste aussi à Vallorbe sur le plan industriel. Elle y apporte le premier souffle de la Révolution industrielle: un mouvement de concentration dans l'industrie du fer. Dès 1800, des maîtres de forges comtois, Claude-Alexis Lombarde puis Pierre-Alexis Perrad mettent successivement la main sur les trois grandes affineries de Vallorbe (Le Moûtier, les Eterpaz, La Dernier), sur les forges du Brassus et le haut-fourneau de Noirvaux près de Sainte-Croix. La domination française sur la sidérurgie vallorbière et vaudoise se poursuivra par la société Perrad-Vandel & Cie, plus tard Bailly et Reverchon jusque vers 1840 <sup>29</sup>, malgré le développement de forges et affineries de Jacob et de David Moïse Vallotton au Moûtier.

## La clouterie

L'essor de la clouterie forgée, industrie traditionnelle et réputée de Vallorbe<sup>30</sup> reprend vers 1825, selon P.-F. Vallotton<sup>31</sup>. Ce même historien ajoute que c'est à cette époque que le fabricant Jérémie Jaquet dit *Pologne* introduisit dans cette industrie une nouvelle organisation du travail. Pour encourager chez les patrons et les ouvriers l'économie et l'habileté, il imagina de vendre aux ouvriers les matières premières à des prix déterminés et d'acheter leurs produits à des prix variant selon

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> P.-F. Vallotton op.cit. p. 202.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> P.-L. Pelet, *Fer-Charbon-Acier dans le Pays de Vaud*, op.cit. p. 109, et *Les artisans du fer du Jura vaudois et leurs rapports avec la Comté*, Besançon 1960 p. 65.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Vallorbe livre des clous qui ne blessent pas les pieds des chevaux. P.-L.Pelet 1983 op.cit. p. 343. Lire aussi la note 17.80 à la p. 442.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> P.-F. Vallotton, op.cit. p.226.

la bonne facture et les circonstances du marché. Ce système diminua le prix de revient de la marchandises, qui baissa encore par l'arrivée, à bon compte, du fer anglais et par l'emploi de la houille, substituée au charbon de bois devenu rare. D'un autre côté, la demande de clous fut considérablement accrue par les nombreuses constructions qu'une longue paix continentale voyait s'élever partout. Cette organisation du travail que P.-F. Vallotton présente comme une nouveauté vers 1825 s'inspirait du "Verlagssystem" (travail à façon) en vigueur dans l'industrie textile des cantons alémaniques.

La clouterie offre aux agriculteurs un travail d'appoint pendant la mauvaise saison. Elle exige peu d'investissement. Une bâtisse, généralement en planches de 30 à 40 m<sup>2</sup> abrite un feu de forge avec quatre ou six places de cloutier. Ces places sont fixes, déterminées, que le notaire décrit en cas de vente ou de cession comme "place de vent" ou "place du milieu à droite en entrant". Le cloutier dispose en outre d'un compartiment du charbonnier. Aux biens personnels s'ajoute une part proportionnelle des droits collectifs (concession, droit d'eau, droit de passage, etc.) et des objets d'usage commun (soufflets, bâtisse, etc.). Coopérative de construction et d'exploitation, elle oblige à une coopération des copropriétaires. Ils paient chacun leur part de redevances, ils entretiennent l'amenée d'eau, le bâtiment, les engins au prorata de leur participation. Ils doivent harmoniser leur travail avec celui de leurs partenaires, partager l'usage de certains engins. Mais la clouterie n'est pas une coopérative de production. Chaque artisan reçoit ses propres commandes, forge ses clous dans le temps qui lui est imparti, selon son propre rythme, selon l'horaire de son choix, à son compte, à ses risques et périls. Il ne prend pas de vacances, mais à côté de rares fêtes, ses occupations accessoires - agriculture, bûcheronnage, charbonnage - le "tirent de la pénombre rougeoyante des forges"<sup>32</sup>. Jusqu'au dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, deux cloutiers sur trois travaillent à temps partiel. La terre est leur "gagne-vivres", le fer un "gagne-sous" additionnel.

Les Vallorbiers possèdent ainsi des ressources qui manquent aux paysans du Plateau. Ils disposent d'un gain, tantôt accessoire, tantôt principal de cloutier, de maréchal, bientôt de limeur. Maîtres de forges,

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> P.-L. Pelet, 1983. op.cit. p.262 et 343.

ils s'assurent la propriété des champs, des prés et des troupeaux, sources de revenus complémentaires. Le fichier établi d'après le plan cadastral de 1818 relève 322 propriétaires fonciers privés. Trente seulement possèdent 12 poses de 4300 m² chacune (soit environ 5 ha) ou plus, et sont susceptibles de vivre uniquement de leurs terres. Or, sur ces 30 propriétaires, 17 au moins sont des maîtres de forges, des marchands cloutiers ou des artisans. Les agriculteurs purs ne dépassent donc pas 4% de la population <sup>33</sup>.

#### La lime

Le père de la lime vallorbière, Jacob Vallotton, meurt en 1802. Selon l'historien de Vallorbe, Pierre-François Vallotton, Pierre-Isaac Grobet (1786-1864) lui aurait acheté pour 25 louis ses secrets de fabrication <sup>34</sup> et ouvert un atelier de limes et d'outils d'horlogerie en 1812. On peut douter de la véracité de cette source car d'une part l'atelier de Pierre-Isaac Grobet ne figure pas dans le recensement de 1831 et d'autre part les descendants de Pierre-Isaac ont toujours indiqué l'année 1834 comme étant celle de la fondation de leur entreprise.

Mais d'autres immigrés, cette fois-ci en provenance de Sainte-Croix, vallorbiers d'origine et anciens horlogers aussi, vont ancrer l'industrie de la lime à Vallorbe. **Pierre Abram Glardon** (1769-1844) dit *Pipelet*, apprend à Sainte-Croix le métier de tailleur de limes d'un nommé Gonthier<sup>35</sup>. En 1796 il s'établit à Vallorbe à la Rue du Faubourg<sup>36</sup>. En 1810, sa fille Suzanne-Marie (1792-1857) épouse **Elie Paillard** (1783-1868) de Sainte-Croix qui en 1818 rejoint son beau-père à Vallorbe. En

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> P.-L. Pelet, 1983 op.cit. p.361.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> P.-F. Vallotton, notes ayant servis à la rédaction de son livre sur Vallorbe. Archives communales de Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> P.-F. Vallotton op.cit. p.43. Lucienne Hubler *La Population de Vallorbe du XVIe au début du XIX*<sup>e</sup> siècle- Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne. BHV No 78, 1984.op.cit p.399.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> En 1818 il possède une maison avec logement, grange, écurie et jardin à la Rue du Faubourg. Plan cadastral de Vallorbe 1818, Folio 8. Il la cède à son fils David Rodolphe en 1821.

1823 il achète une maison sise aussi à la Rue du Faubourg<sup>37</sup>. Plus tard un des beaux-fils de Pierre Abram, **Jérémie Matthey** dit *tzchui tzchui* puis son fils **Pierre Rodolphe David Glardon** (1800-1850) dit *Craquet*<sup>38</sup> entrent dans l'entreprise familiale.

C'est pendant cette période de démarrage de l'industrie de la lime, en 1817, que les frères Jaquet *Betôt* mettent au point dans leur atelier des Grands-Forges un acier très dur et cassant qui convient particulièrement aux limes<sup>39</sup>.

#### Le recensement commercial et industriel de 1831-1832

#### Buts et organisation

En 1831, quelques mois seulement après son installation, le premier Conseil d'Etat libéral du Canton de Vaud nomme une commission d'enquête commerciale et industrielle de neuf membres dont la mission est double. D'une part elle doit dresser l'état des secteurs non agricoles du canton de Vaud. D'autre part elle est invitée à faire connaître ses vues "sur les moyens d'améliorer la législation relative à ces diverses branches et la diriger dans le sens de la plus grande utilité au canton en général". Il s'agit donc plus d'une enquête que d'un recensement stricto sensu.

Le matériel d'enquête recueilli en 1832 par la commission est riche. Il comprend les formules d'enquête adressées aux communes, des registres des commerçants, artisans et industriels, les rapports de la commission d'enquête, des appréciations sur la situation économique locale émanant des syndics, secrétaires municipaux ou juges de paix (responsables de grouper par cercle les renseignements obtenus des communes) et un résumé général des activités non agricoles établi pour

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> L. Hubler op.cit. p.399.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> P.-F. Vallotton, op.cit.p.48. E. Paillard acquiert le 8.2.1823 une maison avec logement, grange, écurie et jardin à la Rue du Faubourg en face de la maison de son beau-père (Registre du cadastre 1817-1840, Fo 223).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Pelet P.-L. 1983, p.331.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> E. Buxcel 1981. op.cit. Cette thèse de doctorat est consacrée en grande partie à une analyse fouillée de ce rencensement.

les 60 cercles du canton. Malheureusement le matériel d'enquête est lacunaire pour quelques cercles, dont celui de Vallorbe.

#### Le recensement dans le cercle de Vallorbe

Aux Archives cantonales vaudoises (ACV), dans le dossier concernant le cercle de Vallorbe<sup>41</sup>, on ne trouve que le "Tableau des négociants, marchands, commissionaires, Fabricans, Maîtres d'atelier et en général des Chefs exploitants une industrie quelconque" de la commune de Vallorbe. Les formules d'enquête pour Ballaigues et Vaulion manquent. Mais le tableau récapitulatif du cercle que l'on trouve dans un autre dossier<sup>42</sup> semble contenir les données de ces deux communes. On verra ci-après comment il faut interpréter cette lacune.

Le « Tableau des négociants, etc. » mentionné ci-dessus, a été établi le 28 août 1832 par le secrétaire communal Abram César Jaquet et par Pierre Antoine Vallotton, membre de la commission. On y trouve ce qui suit, concernant l'industrie et le commerce locaux:

Les **forges (affineries)** emploient 90 ouvriers. Les forges du Français Jacques Reverchon aux Eterpaz et à Là Dernier sont les plus importantes avec 56 ouvriers; au Moûtier Jacob Vallotton emploie 20 ouvriers et David Moïse Vallotton 14.

- J. Reverchon annonce une production de 2'200 quintaux<sup>43</sup> (q.) de fers en barres qui sont dénaturés en grande partie dans ses 2 usines, à savoir
- 800 à 900 q. en fers martinets divers: verges rondes et crénelées,
- 800 à 900 q. en outils d'agriculture de toutes espèces et quelques grosses maréchaleries,
- 100 à 200 q. de faux faisant environ 8'000 pièces,
- en outre 70 à 80 q. d'aciers divers.

MM. Vallotton frères ne dévoilent pas leur production mais signalent qu'ils dénaturent à peu près le 1/8 de leur production en outils d'agriculture et maréchalerie.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> ACV KXII e 43 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> ACV KXIIe 42, première boîte, première enveloppe.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Un quintal vaudois = environ 50 kg.

Les **forges** des frères Matthey, de Frédérich Glardon, de Frédérich Grobet et de Samuel Matthey emploient au service des cinq patrons huit ouvriers. Leur production reste inconnue et le secrétaire communal écrit à côté de leurs noms: "Malgré avoir prévenu les dits maréchal par circulaire du 27 janvier dernier ne nous ont fait parvenir aucune réponse".

Enfin, Louis Vallotton-Jaquet, propriétaire des **forges de chaînerie et taillanderie** à Là Dernier annonce cinq ouvriers. Sa réponse indiquant peut-être la production de son entreprise se trouve dans le dossier des ACV mais est malheureusement illisible.

Le **mécanicien** Jean-Louis Glardon confectionne des machines à battre la graine (4 à 6 par année, suivant la grandeur). Il emploie un ouvrier<sup>44</sup>.

Suivent les **fabricants de poids et de balances**: David Glardon, son fils Frédérich et Jacob Glardon. Ils emploient respectivement un, un et trois

Selon E. Buxcel et P.-L. Pelet la plus grande entreprise de Vallorbe est, lors du recensement cantonal de 1831 cet atelier de mécanique de Jean-Louis Glardon (1788-1871) fondé en 1826. Il emploierait 1 maître et 92 ouvriers. Ces deux historiens se fondent sur le total de la colonne groupant les mécaniciens et les fabricants de musique du cercle de Vallorbe du Tableau récapitulatif des cercles. Mais ces chiffres ne correspondent pas au tableau officiel de la commune de Vallorbe. On peut supposer que le tableau récapitulatif contient les maîtres et les ouvriers de Ballaigues et de Vaulion, communes dont les tableaux de recensement sont perdus. Dans le tableau officiel de Vallorbe, Jean-Louis Glardon annonce un ouvrier et une production annuelle de 4 à 6 machines à battre: c'est peu pour une centaine d'ouvriers ! D'autre part, sa maison à la Grande Fin soit sur La Diaz comprend en 1826 un logement, une grange, une écurie et une forge couvrant ensemble 20 toises soit environ 172 m2 (Plan cadastral de 1818, Fo 2, No 995). Aucun agrandissement ou transformation de la maison n'est enregistré jusqu'en 1840.

Jean-Louis, doué, selon P.-F. Vallotton, d'une intelligence et d'une adresse remarquable, descend d'une lignée de régents mais surtout de mécaniciens et fabricants de balances. Son père, François (Turin 1755-Vallorbe 1828) est l'inventeur d'un pistolet à 7 coups qui fut envoyé en 1814 au Tsar Alexandre 1er. L'auteur de cette merveille fut remercié par une lettre du Comte Capo d'Istria, ambassadeur, futur ministre des affaires étrangères, qu'accompagnait une tabatière ornée de diamants. François était le filleul de Isaac François Matthey (1714-1775) nommé en 1747 par le Roi de Piémont-Sardaigne Charles-Emmanuel III "Machinista - Primo preposto nelle opere di Meccanica" qu'on a traduit dans les documents vaudois "Premier mécanicien du Roi". Jean-Louis Glardon est aussi connu comme taxidermiste (L. Hubler op.cit. p.407-408).

ouvriers. La production peut s'élever "entre les cinq de 150 à 200 pièces tant balance que romaine". La lettre contenant leurs observations manque au dossier.

## La **clouterie** occupe 7 marchands cloutiers et 162 ouvriers:

Louis Jaquet <i>Betôt</i>	50 ouvriers
David Jaquet Betôt, son frère	40
Jérémie Glardon	20
David Roy-Marchand	10
Pierre Jérémie Jaillet	30
Jean Abram Vallotton	2
Pierre Grobéty	10

Le commentaire des cloutiers est le suivant: " Entre les ouvriers cloutiers, il (se) fabrique environ 250 milliers pesant de clouterie et maréchalerie<sup>45</sup> avec du fer en verge cilindré ou laminé lequel ce tire de l'étranger ce qui peut équivaloir de 70 à 80'000 fr. étant travaillé. Le gain d'un ouvrier cloutier peut être de 6 batz par jour l'un dans l'autre".

#### Et l'industrie de la lime?

Quatre fabricants de **limes** sont mentionnés: Pierre Abram Glardon avec deux ouvriers, David Glardon, son fils, avec deux ouvriers, David Truan avec un ouvrier et Elie Paillard avec un ouvrier. Au total quatre maîtres (patrons) et six ouvriers. Il faut certainement ajouter quelques ouvrières et ouvriers car généralement on ne compte pas comme tels les membres de la famille travaillant dans l'atelier<sup>46</sup>. Les limeurs ne fournissent aucune indication sur leur production mais demandent qu'un traité de commerce soit négocié entre la France et la Suisse.

L'enquête recense encore dix couteliers produisant annuellement 2'400 douzaines de couteaux, (en majeure partie exportés).

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Millier = un millier de livres (entre 489 et 551 kg). P.-L. Pelet, 1983 p. 464.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> L'acte de décès de Suzanne Marie Paillard-Glardon, épouse d'Elie Paillard, le 25 février 1857, rédigé par le pasteur Marc Jaques mentionne "tailleuse de limes" (ACV Ed 130/6 p.282 no 908).

Le commerce est représenté par sept marchands drapiers (qui se plaignent de la concurrence des juifs) et six marchands de grains.

On constate qu'à Vallorbe, la métallurgie du fer est considérée comme la seule véritable industrie, digne d'être recensée. Le secrétaire communal omet de signaler le moulin, les deux scieries, les tisserands, etc. entreprises ou activités qui sont toujours signalées dans les autres communes.

Ce tableau communal arrive, pour l'industrie métallurgique, à un total de 34 maîtres et 276 ouvriers soit 310 personnes alors que le tableau récapitulatif du cercle de Vallorbe recense 40 maîtres et 369 ouvriers soit 409 personnes! La différence, 6 maîtres et 93 ouvriers, correspondelle aux maîtres et aux ouvriers de Ballaigues (ateliers de cloutiers, de limeurs, forges du Creux<sup>47</sup> qui produisent des faux, des instruments aratoires) et Vaulion (ateliers de cloutiers, limeurs)? C'est certainement le cas, mais il y a aussi l'erreur relevée avec l'atelier de Jean Louis Glardon. Il est très regrettable que pour le Cercle de Vallorbe, si important économiquement, le recensement ou la conservation des documents n'aient pas été menés avec tout le sérieux nécessaire<sup>48</sup>.

#### Les prises de position des industriels et cloutiers vallorbiers

Quelques industriels et commerçants vont profiter de cette enquête pour adresser à la Commission ou directement au Conseil d'Etat des rapports, des propositions ou des requêtes qui décrivent la situation économique de leur branche et proposent des mesures pour la protéger.

La Commission relève dans son rapport que le contenu des mémoires qui lui sont parvenus de plusieurs négociants et industriels vaudois,

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Ces forges sont signalées en 1521 déjà lorsque Anthoine Buziaulx établit une forge avec" un martinet à faverger fert". Elle devint une fabrique en 1789 spécialisée dans les faux, la chaînerie, la clouterie et la boissellerie (luges Davos). Elles furent propriété de la famille Francillon, négociants en fer à Lausanne, de 1871 à 1936. Dans les années 1950 elles employaient quelque 60 personnes. En 1956 elles ont fermé leurs portes. Aujourd'hui les bâtiments abritent une succursale de l'entreprise Dentsply Maillefer Instruments Sàrl, instruments dentaires, à Ballaigues. Source: Notice sur la famille Francillon, originaire du Dauphiné 1563-1988, par Marcel et François Francillon. ACV.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Les archives de la Justice de Paix du cercle de Vallorbe déposées aux ACV ne contiennent aucune trace du recensement de 1831/32.

dénote un niveau élevé de connaissances économiques. C'est le cas pour les intervenants vallorbiers. On a la confirmation de l'émergence d'une équipe d'entrepreneurs voulant se voir donner la latitude suffisante pour amorcer l'édification d'une société industrielle moderne.

Jacques Reverchon et Jacob Vallotton, établissent pour les autorités vaudoises un véritable rapport dans lequel ils expliquent le dépérissement de l'affinerie vallorbière par la concurrence des fers étrangers (les fers anglais se vendent 20% au-dessous des prix pratiqués à Vallorbe), la cherté des matières premières et des combustibles venant de France et l'incohérence de la politique douanière vaudoise trop libérale face au protectionnisme d'autres cantons, notamment du Valais<sup>49</sup>.

Les cloutiers et les maréchaux profitent aussi de cette enquête pour adresser un "Mémorandum" au Conseil d'Etat le 19 octobre 1831 50. Après avoir relevé l'importance de l'exportation de la clouterie et de la maréchalerie pour le canton, ils demandent un abaissement des droits d'entrée sur les matières premières (fers en verges cylindrées) et une hausse des mêmes droits sur les produits concurrents. Cette pétition, rédigée par J.-J. Jaillet, marchand cloutier, est signée par 136 cloutiers et maréchaux. On y recense 33 Glardon dont un Jérémie François, un Siméon et un Antoine Glardon. On ne peut malheureusement pas déterminer s'il s'agit de Jérémie François (1787-1841) et de Pierre David Siméon (1780-1846) cloutiers reconnus<sup>51</sup>, frères de Jean-Pierre Glardon dit Jeannot (1782-1830), père de Jean Marc Antoine Glardon. Par contre, comme il n'existe en 1831 qu'un seul Antoine Glardon à Vallorbe on peut affirmer que le signataire est bien Jean Marc Antoine<sup>52</sup> futur fabricant de limes. On trouve également dans la liste Louis Borloz, martineur, Moyse Borloz et son fils David Borloz, lui aussi futur limeur.

Enfin, Louis Vallotton-Jaquet dit *Cadet* (1807-1870), maître des forges de Là Dernier, rédige son propre rapport sur l'industrie métallurgique de

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> E. Buxcel op.cit. p.161.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Mémoire des cloutiers et maréchaux de Vallorbe du 19 Octobre 1831. ACV KXII E 42

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Dans leur acte de décès la profession "cloutier" est mentionnée. ACV Ed 130.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Le graphisme de la signature est quasi identique à celui des signatures authentifiées d'Antoine Glardon.

Vallorbe et adresse deux lettres à M. Alexis Forel à Saint-Prex, membre du comité de l'enquête. Il vaut la peine de citer un court extrait de l'une d'entre elles: "Il vous est déjà parvenu une pétition concernant notre principale industrie, la clouterie et la maréchalerie (...). Ce genre d'industrie est encore susceptible d'une grande extension non seulement chez nous, mais dans le canton en général. Notre population agricole dont les goûts sont généralement si routiniers sentira la nécessité de se créer une occupation pour les mois d'hyver en remplacement du battage des grains, qui sous peu, sera, je l'espère, généralement supprimé" <sup>53</sup>.

Louis Vallotton-Jaquet semble être un personnage remuant à Vallorbe. Dans une de ses lettres conservées dans ce dossier il écrit qu'il est "la bête noire du Conseil communal " et une victime du précédent Conseil d'Etat et des petits tyrans communaux. P.-F. Vallotton le cite comme un des pionniers du développement industriel du village. C'est lui qui introduit en 1830 la fabrication des chaînes. Il établit huit chaîniers et un taillandier dans son usine de Là Dernier. Cette industrie ne demande qu'un petit outillage et met en oeuvre le fer produit par les forges. Elle est donc, comme la clouterie et la lime, bien adaptée au village. En 1835, Louis Vallotton bâtit l'usine de La Foulaz (qui remplace Lislebeau désaffectée en 1768) et y installe un battoir et une scierie. Il se lance dans le commerce de farines et des bois sciés. Mais Louis Vallotton eut le malheur, toujours selon P.-F. Vallotton, de n'être pas assez administrateur, et surtout de croire ses fournisseurs et ses ouvriers aussi honnêtes que lui. Ses biens sont mis en liquidation en 1841. Mais son activité fut utile à Vallorbe; il fraya la voie où d'autres ont marché avec plus de bonheur.

Malgré un certain manque de rigueur dans son organisation et la collecte des données, cette enquête n'en demeure pas moins irremplaçable pour l'étude de l'économie vaudoise en général et vallorbière en particulier du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle confirme, pour l'industrie, une évolution amorcée sous la République helvétique et l'Acte de Médiation vers la concentration des forges et affineries, une diversification de sa production (outils agraires) et une utilisation plus poussée de l'énergie hydraulique. Les observations et les mémoires adressés à la Commission d'enquête ou au Conseil d'Etat montrent que

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> ACV K XII e 42.

Vallorbe compte quelques artisans et patrons bien au fait des enjeux politico-économiques du moment.

Vallorbe apparaît non seulement comme le premier centre métallurgique vaudois, mais aussi un des trois centres industriels, avec Sainte-Croix et la Vallée de Joux à remplir des conditions préalables au démarrage économique, c'est-à-dire en d'autres termes, à la Révolution industrielle.

#### La stagnation de la taille des limes

Ce recensement montre ainsi que la taille des limes ne s'est pas vraiment développée depuis son introduction vers 1810. Elle reste confinée aux familles fondatrices et à leurs descendants. Comment expliquer cette stagnation de près de vingt années? L'horlogerie suisse, principal débouché des limes, progresse. Le protectionnisme des pays étrangers n'entre pas en cause puisque à cette époque pas ou peu de limes s'exportait. Un protectionnisme des autres cantons ou la concurrence des fabricants de limes et d'outils d'horlogerie établis dans les régions horlogères (Genève, Val-de-Travers)? La raison principale réside vraisemblablement dans le fait qu'à cette époque (et ce sera encore le cas pendant bien des années) la fabrication des clous est plus rentable et aussi mieux adaptée que la taille des limes au mode de vie routinier des Vallorbiers. Il semble cependant qu'il y aurait eu d'autres raisons, plus personnelles. P.-F. Vallotton, dans ses notes manuscrites ayant servi à la rédaction de son livre sur Vallorbe, écrit sans nommer les personnes en cause: "Sans leurs habitudes d'ivrognerie et de gourmandise, les premiers maîtres de cette industrie lucrative auraient fait d'honnêtes fortunes. Dans des circonstances moins favorables d'autres plus réglés feront mieux" 54.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> P.-F. Vallotton, *Notes diverses*, 2 vol. comprenant le manuscrit de son ouvrage sur Vallorbe, légués à la Commune de Vallorbe par testament du 29 janvier 1893. Archives communales de Vallorbe.

# 1834-1882 : la fin de la clouterie forgée, le dernier sursaut de la métallurgie et l'essor de la lime

#### L'évolution de la production

Il est malheureusement très difficile de retracer le développement de l'industrie de Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle car les archives des fabriques n'ont pas été conservées, à ma connaissance. Les chiffres ci-après proviennent essentiellement du "Registre des faits mémorables depuis 1861" de la Commune de Vallorbe, d'une conférence prononcée à Vallorbe en août 1893 par M. Jean Combe, médecin-vétérinaire, devant la Société vaudoise d'utilité publique et publiée dans la Feuille d'utilité publique No 18 de 1893, de la plaquette éditée pour le 75<sup>e</sup> anniversaire des Usines Métallurgiques de Vallorbe et rédigée sous la direction de M. le professeur Paul-Louis Pelet, de l'ouvrage collectif publié pour le 850<sup>e</sup> anniversaire de la première mention du village de Vallorbe en 1989.

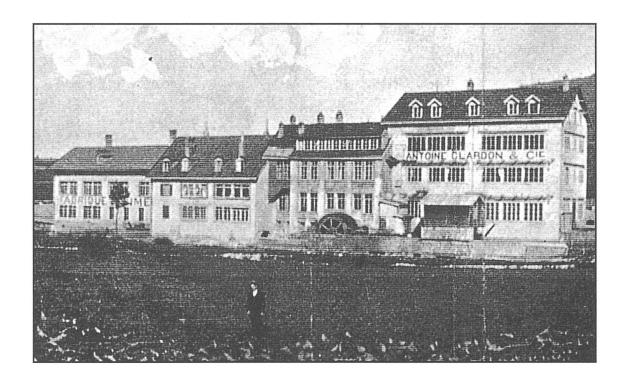
Pendant cette période l'industrie vallorbière connaît une profonde mutation:

- 1. La clouterie demeure en terme d'emplois au premier rang jusque dans les années 1870. Elle déclinera ensuite, victime de la concurrence de la clouterie mécanique, pour disparaître vers la fin du siècle.
- 2. La métallurgie (forges, affineries, production des chaînes et des outils aratoires) conserve le premier rang, si l'on considère le chiffre d'affaires, peut-être jusque dans les années 1870. Elle tentera en concentrant ses forces et en modernisant ses outils de production de résister à la concurrence étrangère. Vaincue, elle vendra ses usines de Vallorbe en 1882-83. Seule la production des chaînes et des outils aratoires subsistera.
- 3. La lime progresse mais sa croissance dépend de la conjoncture horlogère et semble freinée par l'impossibilité d'utiliser la force hydraulique de l'Orbe monopolisée par les métallurgistes jusqu'en 1882-1883.

Avant de développer les trois objets ci-dessus, voyons les quelques statistiques concernant les productions agricoles et industrielles que le secrétaire communal a eu la bonne idée de consigner dans le Registre des faits mémorables.

Vers 1865 on estime à environ 120 les personnes qui fabriquent des limes à Vallorbe. David Borloz en occupe une cinquantaine. La valeur de la production se serait élevée à 100'000 fr. Un artisan fabrique pour 1'000 fr. de limes avec 100 fr. d'acier.

En 1869 la fabrication des limes pour l'horlogerie a pris pendant les dernières années et notamment en 1869 une extension très considérable: elle a doublé depuis une dizaine d'années. « Aujourd'hui environ 120 ouvriers et ouvrières fabriquent 53'500 douzaines de limes valant 160'000 fr. Cette même année, les cloutiers, chaîniers et maréchaux de Vallorbe et leurs associés de Vaulion, Ballaigues, Premier et Jougne ont produit 8'500 q. valant 400'000 fr. ».



En 1872 les statistiques sont un peu plus complètes. La production et les ventes de la métallurgie lourde ne sont malheureusement pas chiffrées mais cette industrie doit vraisemblablement occuper le premier rang. La clouterie suit avec 275 cloutiers (110 à Vallorbe, 115 à Vaulion, Ballaigues et Premier, 50 à Jougne) et une production de 6'200 quintaux dont la valeur n'est pas indiquée mais qu'on peut estimer à 310'000 fr. Les 270 limeurs ont livré 84'500 douzaines valant 270'000 fr.

Le Registre de 1873 contient une statistique très complète de la production agricole et industrielle de Vallorbe. C'est malheureusement la dernière!

#### 1. Produits de l'industrie métallurgique

16'500 q. de gros fers, de fers laminés	445'500 fr.	
2530 q. d'outils agricoles	177'100 "	
300 q. de chaînes	15'000 "	637'600 fr.

#### 2. Clouterie

6000 q. fabriqués par 205 cloutiers

(100 à Vallorbe, 70 à Vaulion, Ballaigues, Premier, 35 à Jougne) 300'000 fr.

#### 3. Limes

277 ouvrières/ouvriers ont produit 96'500 douzaines

289'500 fr.

Les scieries de La Foulaz et de la commune ont produit 7'800 plots<sup>55</sup> valant 41'500 fr.

Les productions agricoles arrivent loin derrière mais il vaut la peine de les signaler:

Fromages	185 q.	13'875 fr.
Miel	109 q.	10'900 "
Beurre	38 q.	4'940 "

Le troupeau bovin comptait 370 vaches et une centaine de génisses.

<sup>55</sup> Ensemble des plateaux obtenus en sciant une grume et empilés après sciage, dans leur ordre d'origine de façon à reconstituer la grume.

Ouvrons ici une parenthèse pour signaler que bien des patrons d'entreprises conservent une activité agricole. Antoine Glardon est aussi accessoirement paysan, en tout cas avant 1869. Sa maison de la Grande Fin comprend en 1842 une écurie et une grange. Son fils David Louis achète en 1882 le domaine de Là Dernier avec sa ferme et son verger. Il y développe une pisciculture. En 1891 il acquiert l'étang du Verâtroz et la forêt environnante avec la source; là aussi il crée une pisciculture. Pierre-Isaac Grobet et son fils François-Louis possèdent un domaine agricole et élèvent des abeilles dont ils vendent le miel à Lausanne, Coppet et Genève<sup>56</sup>. Ils exploitent aussi, en 1874-79, une pisciculture au lieu-dit Le Panier, près de La Raz.

## Le déclin et la disparition de la clouterie forgée

Jusqu'à la fin des années 1870 la clouterie connaît encore une période faste. Quoique moins rémunératrice que la lime elle laisse plus de liberté à des artisans-agriculteurs soucieux de conserver une certaine indépendance. Elle conserve aussi son organisation du XVIII<sup>e</sup> siècle, le travail à façon. Les marchands cloutiers, notamment les plus aisés d'entre eux, les Jaquet *Betôt*, sont avant tout d'habiles commercants. Ils n'ont pas l'esprit industriel. Face à la concurrence de plus en plus forte de la clouterie mécanique ils ne chercheront pas à moderniser la clouterie vallorbière ni à l'orienter vers la fabrication des limes. Ils en avaient pourtant les moyens. En 1863, première année de la perception de l'impôt sur la fortune mobilière, les sept contribuables Jaquet Betôt, par ailleurs importants propriétaires fonciers, sont taxés sur une fortune de 236'000 fr. et figurent parmi les Vallorbiers les plus aisés. Lorsque la clouterie mécanique supplantera la clouterie forgée dans les années 1880 ils l'abandonneront pour se consacrer uniquement au négoce des fers et à la quincaillerie. Bien leur en a pris. Leur entreprise, après avoir fêté son tricentenaire en 1975 existe encore aujourd'hui (Jaquet SA)<sup>57</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.22.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> L. Hubler, *La Maison Jaquet SA à Vallorbe. Ses origines et son activité*. UNIL-SSP, 1975. ACV.

# Le dernier sursaut de la métallurgie ou la Révolution industrielle conservatrice

A Vallorbe, le recensement de 1831 nous a révélé l'existence de forges et affineries occupant ensemble une centaine d'ouvriers et utilisant la force hydraulique, abondante, pour actionner des martinets, des souffleries, etc. Le fer est importé de la Franche-Comté voisine car les mines locales sont trop pauvres et de qualité insuffisante<sup>58</sup>. D'autre part par crainte d'une déforestation dommageable, la production de charbon de bois est pratiquement interdite sur territoire vaudois. Très appréciés pour leur qualité, les fers de Vallorbe s'écoulent principalement en Suisse romande, en Savoie et dans le Pays de Gex, tandis que les instruments aratoires (pelles, pioches, rateaux, coupe-foin, serpes, haches, tridents, faux, socs de charrue, etc) se vendent dans toute la Suisse. Mais malgré leur supériorité qualitative, les produits ne peuvent rivaliser sur le plan du prix avec les fers belges ou anglais, produits de la sidérurgie au coke. Sous la pression d'une telle concurrence, les affineries de Vallorbe (comme les autres concurrents suisses) travaillent dans des conditions difficiles<sup>59</sup>.

En 1842, les huit maîtres de forges suisses, dont deux Vallorbiers, Jacques Reverchon et Lucien Vallotton, s'adressent à la Diète fédérale pour attirer son attention sur l'étau qui se referme sur eux <sup>60</sup>. Ils ne sont pas entendus. Le Conseil d'Etat vaudois, soucieux de maintenir dans le canton une industrie qu'on appellerait aujourd'hui stratégique songe à la nationaliser. L'expert mandaté, Jean de Charpentier, directeur des salines de Bex conseille à l'Etat de ne pas se lancer à la légère dans une entreprise aussi aléatoire<sup>61</sup>. Le gouvernement suit cet avis. Les deux maîtres de forges vallorbiers qui considèrent la production de fer comme un honneur, persistent dans leur volonté de résister à la concurrence étrangère. Ils décident de suivre les progrès techniques de leurs concurrents et de moderniser leurs installations. La première

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Encyclopédie du Pays de Vaud, vol. 3, p.125. P.-L. Pelet, Ressources minières et politique vaudoise 1798-1848, Revue historique vaudoise 1970 p.81 à 129.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Robert Jaccard, *La révolution industrielle dans le canton de Vaud.* Lausanne, 1959, p. 98-99.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Encyclopédie ill. du Pays de Vaud, vol.3, Les artisans de la prospérité, p. 126.

<sup>61</sup> Encyclopédie ill. du Pays de Vaud, vol.3, op.cit. p. 125.

conséquence directe de cette décision sera d'accélérer la concentration des forges de Vallorbe <sup>62</sup>.

Nous avons vu ci-dessus que des sidérurgistes comtois avaient vers 1800 repris les principales forges de Vallorbe. En 1831, leur héritier, Jaques Reverchon (1783-1860) les dirige mais deux Vallorbiers, Jacob et David Moïse Vallotton lui font concurrence.

En 1840, Lucien Vallotton (1816-1871) et son frère Louis, fils de Jacob Vallotton reprennent l'usine paternelle du Moûtier. Le coût d'une modernisation de la fabrique dépasse largement les moyens familiaux: un appel à des capitaux extérieurs s'avère nécessaire. Le 15 juillet 1843 la Société en commandite Lucien Vallotton & Cie est fondée<sup>63</sup>. Lucien et Louis Vallotton apportent en tant que commandités-gérants 16'000 fr. Les dix-huit commanditaires, parmi lesquels un banquier, Marc Constançon d'Yverdon, un conseiller d'Etat, Auguste descendant d'Abraham Jaquet des Eterpaz, trois préfets, un pasteur, un médecin, des magistrats, des négociants, au total 18 personnes, versent 35'000 fr. Le fonds social s'élève donc à 51'000 fr. L'objet principal de la société (art. 2 du contrat) est la fabrication et le commerce des fers et des outils d'agriculture. Elle commence le 1<sup>er</sup> juillet 1843 et sa durée est fixée à douze ans. Son siège social est à Vallorbe, au Moûtier.

La préoccupation suivante des frères Vallotton est de convaincre les autres affineurs de Vallorbe de rejoindre leur société. Le 19 juillet 1845, Lucien Vallotton, son frère Louis et Léon Reverchon-Vallotton (1813-1863) fils de Jaques, propriétaire des Eterpaz, constituent une nouvelle société en commandite par actions sous la raison sociale **Reverchon**, **Vallotton & Cie**. Elle acquiert en 1854-1855 des concessions de mines de fer aux Rondez près de Delémont et y construit un haut-fourneau. Le 11 juin 1856, elle reprend pour 68'000 fr. de Jacques et Léon Reverchon le solde des forges des Eterpaz et Là Dernier<sup>64</sup>. L'usine du Moûtier et ses dépendances sont acquises le même jour pour

<sup>62</sup> Robert Jaccard, op.cit. p.98.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe, ACV SC 37/91 minute 549 du 15 iuillet 1843.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Actes du notaire François Malherbe, de Chavornay, ACV Dnn 24/5 minute 1603.

35'000 fr.<sup>65</sup> ainsi que pour 13'408 fr. la scierie, le moulin et les forges de La Foulaz, propriété pour les 5/8 de Jacques Reverchon et pour 3/8 de Lucien Vallotton<sup>66</sup>. La société devient ainsi la seule propriétaire des quatre principales forges-affineries de Vallorbe et peut dès lors jouer un rôle prépondérant dans la métallurgie vaudoise voire suisse. En 1859 la production de fer de la société atteint 25'000 q. et celle d'outils aratoires 3'000 q.

Le décès de Léon Reverchon en 1863 incite Lucien et Louis Vallotton et les commanditaires à transformer le 16 février 1864 la Société en commandite Reverchon, Vallotton & Cie en une société anonyme, la **Société des Usines de Vallorbe et des Rondez**<sup>67</sup>, dotée d'un fonds social de 700'000 fr. On retrouve parmi les actionnaires la plupart des commanditaires de la société précédente. Selon l'art. 2 des statuts, elle a pour but la fabrication et le commerce des fers bruts et ouvrés, de la fonte de fer et de la sablerie. Son siège légal est à Vallorbe, aux Eterpaz. Elle est constituée pour une période de dix-sept années qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 1863 et qui finira le 31 mai 1880 <sup>68</sup>.

Entre 1864 et 1875, son chiffre d'affaires varie entre 500'000 et 600'000 fr. La plus grande partie de la production des Rondez prend le chemin de Vallorbe pour y être affinée et transformée principalement en barres, barreaux, baguettes et rubans (15'000 à 20'000 q. par an) et pour une moindre partie (1'500 à 2'000 q. par an) en outils aratoires, en chaînes et en limes. Une septantaine d'ouvriers y travaillent, sans compter les bûcherons, charbonniers et charretiers. Aux Rondez environ 200 mineurs, fondeurs, bûcherons et charretiers exploitent les mines et le haut-fourneau. Elle est une des plus importantes des huit affineries

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe. ACV SC 37/38 minute 105.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe. ACV SC 37/38 minute 106.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> En réalité, le nom de Vallorbe dans cette raison sociale s'écrivait Vallorbes avec un « s » final, comme c'était l'usage autrefois. C'est en 1884 que cette ancienne orthographe Vallorbe a été changée en Vallorbe. Dans cette publication, on a opté pour l'orthographe moderne.

Registre des actes du notaire François Malherbe à Chavornay, ACV Dnn 24/6. FAO 1864 no 20 du 6 mai. Le Conseil d'Etat autorise la SA le 11 mars 1864. BCU B 1334.

suisses. Le Jura bernois assure les trois quart de la production de fer brut et couvre ainsi le tiers des besoins de la Suisse <sup>69</sup>.

Malheureusement, après 1870, le développement de la sidérurgie au coke et l'expansion du chemin de fer assurent la victoire des fers et des aciers français, allemands, belges et luxembourgeois. Dopées par l'essor de l'industrie métallurgique et des machines suisse, les importations de fers et d'acier s'accroissent de 92'000 q. en 1870 à 349'000 q. en 1885. La Société des Usines de Vallorbe et des Rondez ne peut plus résister à cette concurrence; son conseil d'administration conjointement avec sept actionnaires désignés par l'assemblée générale en opèrent la liquidation en 1882 et 1883 70. Nous ne possèdons plus les comptes de la Société mais nous pouvons estimer que ce ne fut pas une bonne affaire. Nous ne savons pas si les actionnaires ont obtenu le remboursement partiel ou intégral de leurs actions. Les ventes aux enchères des usines sises à Vallorbe des 26 août 1882 et 26 avril 1883 et celles de gré à gré rapportent 213'000 fr., soit le 49% environ de l'estimation fiscale. Le Bois des Clées est acheté 3'000 fr. par la Commune des Clées, la Montagne de la Petite Tèpe par la Commune du Lieu pour 22'950 fr. et la maison de Léon Reverchon à La Rochettaz pour 11'000 fr. par Louis Timothée Golay, fabricant de limes. Les liquidateurs des installations des Rondez (reprises par la société von Roll) n'ont pu obtenir que le 40% de l'estimation fiscale<sup>71</sup>. Le produit de ces ventes a, semble-t-il, servi prioritairement à rembourser des dettes.

On ne peut clore ce chapitre sans consacrer quelques lignes à Lucien Vallotton-Gillard. Cet industriel remarquable ne s'est pas occupé seulement de la métallurgie vallorbière. Comme on le verra ci-après (p.53), il s'investit beaucoup de 1859 à 1869 dans le sauvetage de

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Statistique historique de la Suisse, Chronos Verlag, Zurich, 1996, p. 612. ACV.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Sur la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez, voir P.-F: Vallotton, op.cit.p.227. Voir aussi, pour sa liquidation la FOSC 1883 pp. 465, 914 et 950. Le dernier conseil d'administration était formé de MM. Marc Constançon, banquier à Yverdon, président, Auguste de Vos, propriétaire à Yverdon, vice-président, Edmond Tissot, banquier à Lausanne, Samuel Rochat, ingénieur à Lausanne, David Oguey, notaire à Orbe. Les 7 actionnaires désignés étaient MM. Ernest Correvon, François Laurent, Alphonse Vallotton, à Lausanne; Paul Cordey et Alfred Peter à Aubonne; William de Rham à Jouxtens-Mézery et Edouard Pillichody à Yverdon.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Article de E. Gehrig dans *Beiträge zur Geschichte der schweiz. Eisengiessereien*, Schaffhausen, 1960, ACV.

l'entreprise d'horlogerie Antoine Le Coultre au Sentier. Il a joué aussi un rôle actif dans la construction de la voie ferrée Morges-Yverdon et Eclépens-Vallorbe en 1866-1870. Il a même occupé de 1866 à 1871 le poste de sous-directeur de la Compagnie de l'Ouest-Suisse.

Ce chef d'entreprise doué et dynamique fut aussi un penseur en matière économique et sociale. En 1870 il écrit dans le Journal de la Société vaudoise d'utilité publique un article intitulé "Des questions à étudier avant de fonder une industrie" qui est un magistral cours d'économie d'entreprise qui n'a pas pris une ride jusqu'à ce jour. Pessimiste sur l'issue de la lutte entre le capital et le travail, craignant une prolétarisation des ouvriers, il propose, dans le même Journal en 1871, la participation du personnel aux bénéfices, la transparence dans les affaires, la création de conseils de prud'hommes pour régler les rapports entre patrons et ouvriers<sup>72</sup>.

### L'éveil et l'essor de la lime

La lime de Vallorbe est étroitement liée à l'horlogerie tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le puissant essor de l'industrie mécanique suisse après 1850 lui ouvrira également des débouchés importants. Mais comme presque toutes les industries du pays, celle de la lime cherchera très tôt à gagner des marchés étrangers en se faisant connaître dans les foires et les expositions internationales. Nous ne connaissons pas le pourcentage de la production qui est exporté mais on peut l'estimer, vers 1880, à plus de la moitié. En 1899, les trois plus grandes fabriques exportent le 90% de leur production.

L'horlogerie poursuit son développement. A Genève, le nombre de montres produites double entre 1815 et 1850. Les premières machinesoutils y font leur apparition dès 1839. Cette croissance est plus nette encore dans le Jura vaudois et surtout dans le haut pays neuchâtelois puis dans le Jura bernois après 1830. Le canton de Neuchâtel supplante Genève comme centre de gravité de la production horlogère suisse. La récession de 1873 à 1890 oblige l'horlogerie jurassienne à se mécaniser

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> L. Vallotton-Gillard, *Etude sur la question sociale considérée au point de vue économique*, Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, 1871. BCU 2B 214.

et à concentrer le travail dans les fabriques. L'exportation absorbe la quasi totalité de la production, 500'000 montres par an au milieu du siècle, 7,3 millions en 1900<sup>73</sup>. A Vallorbe, des artisans du fer entreprenants saisissent cette chance de pouvoir passer à une activité qui apparaît plus profitable, la fabrication des limes et outils d'horlogerie.

L'artisan limeur débutant peut se contenter d'une forge-atelier et d'un outillage composé de quelques enclumes à tailler, d'un étau, de quelques marteaux à tailler et d'une fournaise équipée d'un soufflet. La lime exige un coup de main pour la taille et l'art, secret, d'une trempe très dure. Chaque artisan maintient la plus stricte discrétion sur l'enduit dont il enrobe ses limes (par exemple une bouillie de charbon et d'orge) avant de leur donner leur dureté définitive par une trempe à l'eau. Mais à cet effort technique s'ajoutent deux activités commerciales que le cloutier ne pratiquait pas: l'achat de la matière première et l'écoulement de la production non seulement en Suisse mais bientôt aussi à l'étranger. Même favorisée par la faiblesse des moyens nécessaires au départ, la fabrication et la commercialisation des limes nécessitent la formation d'une nouvelle classe d'entrepreneurs.

Son éclosion sera lente car le débutant doit en général apprendre le métier par lui-même. Ceux qui percent les premiers sont souvent d'anciens horlogers ou proches des milieux de la montre dont ils connaissent bien les besoins en outils. Ils s'inspirent aussi des méthodes de fabrication des montres, notamment la division du travail. La sélection est sévère et la concentration des entreprises assez rapide. De la vingtaine d'ateliers qui se créent à Vallorbe dans les années 1834-1850, sans compter les travailleurs/euses à domicile, seules quatre fabriques subsistent en 1885 avec quelques sous-traitants.

L'éveil de l'esprit d'entreprise a, semble-t-il, peu touché les pères fondateurs de l'industrie de la lime à Vallorbe. Nous avons pu déjà constater ci-dessus, grâce au recensement industriel de 1831-32, que leurs ateliers ne s'étaient pas développés depuis leur création et nous avons avancé quelques raisons qui pouvaient expliquer cette stagnation.

J.-F. Bergier, *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*, Editions Francke, Berne, 1974.

Dans les années 1830, trop âgés, routiniers, sans moyens financiers, ils ne sauront pas tous profiter de l'effet d'entraînement de l'horlogerie.

Pierre Abram Glardon (1769-1844) avait installé dès son arrivée à Vallorbe en 1796 son atelier au Faubourg. En 1821 il vend sa maison à son fils Pierre Rodolphe David Glardon (1800-1850). Celui-ci agrandit la maison du Faubourg en 1835. Des renseignements manquent également mais son testament 74 laisse entrevoir qu'il est demeuré un petit artisan peu fortuné. En effet, sur son lit de mort, le 30 octobre 1850, il lègue à sa femme Suzette née Matthey la moitié de la maison du Faubourg, l'étable avec une vache et une chèvre, "tous les outils servant à la fabrication des limes et le droit de faire usage des forges quand cela lui conviendra" et 400 fr. Les sept enfants héritent l'autre moitié de la maison. Sous la raison sociale Veuve Glardon & Cie. Suzette Glardon continue la fabrication de limes avec son fils David Henri Glardon (1821-1868). Au décès de ce dernier, ses six soeurs et sa veuve, Marie Suzanne née Grobéty, poursuivent l'exploitation de la fabrique jusqu'en 1878 sous la raison sociale des Hoirs de Rodolphe Glardon. L'entreprise disparaît en 1878 et l'atelier est acheté par François Louis Golay, fabricant de limes. La maison brûle en 1883 en même temps qu'une partie du village.

Elie Paillard (1783-1868), beau-fils de Pierre Abram Glardon, avait acheté en 1823 une maison avec une forge au Faubourg<sup>75</sup>. En 1841 il figure au nombre des membres du cercle industriel de Vallorbe<sup>76</sup>. Les affaires semblent prospérer car en 1863 il est taxé sur une fortune mobilière de 25'000 fr. qu'il entreprend de faire fructifier en prêtant à des particuliers. Dans les actes du notaire Louis Magnenat, entre 1861 et 1866, ce ne sont pas moins de sept lettres de rente<sup>77</sup> totalisant 6'862 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe, 1850. ACV SC 37/95.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Registre du cadastre de Vallorbe 1817-1840 Fo 6 no 63. Estimation fiscale Fr.270 VD. ACV GF 277/1. Les héritiers d'Elie Paillard la vendent en 1870 à Auguste Bignens pour Fr. 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Archives du Cercle industriel de Vallorbe, 1841. Archives communales de Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> La lettre de rente est un contrat par lequel un emprunteur stipule un intérêt moyennant un capital que le prêteur s'interdit d'exiger, sauf les cas d'exception prévus par la loi et que le premier peut toujours rembourser, moyennant un avertissement préalable. Aucune lettre de rente ne peut être passée si l'emprunteur ne donne pour

qui sont enregistrées. A son décès, en 1868, il laisse à ses cinq filles une fortune mobilière de 35'000 fr. <sup>78</sup>. La maison du Faubourg est vendue en 1870 pour 2'800 fr. La vente des terrains entre 1868 et 1870 rapporte 1'943 fr. <sup>79</sup>.

Antoine Glardon (1813-1893), cloutier, sans lien de parenté avec Pierre Abram Glardon, épouse en 1839 une des filles d'Elie Paillard, Marguerite Sylvie. Il apprend probablement le métier de limeur à ce moment-là et devient peut-être l'associé de son beau-père. En 1841-1842 il construit une maison avec une forge à la Grande Fin. Vers 1869, avec son fils **David**, il fonde la fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard et construit un atelier à La Petite Fin. Nous en retracerons l'histoire dans le Chapitre 2 ci-après.

Mais, dans les années 1830, le démarrage de l'industrie de la lime vient essentiellement de deux nouvelles entreprises.

**Pierre-Isaac Grobet** (1786-1864) fonde en 1834 avec son fils **François Louis** (1815-1894) la fabrique de limes et d'outils « F.-L. Grobet » Radents chasseurs et tireurs selon P.-F. Vallotton, ils choisissent comme marques de fabrique le lièvre courant et le pistolet. François Louis construit en 1836, dit la tradition, une machine à tailler les limes qui reproduit le bras de l'ouvrier qui frappe le ciseau. Elle représente un progrès notable par rapport aux procédés traditionnels Les affaires semblent prospérer et vers 1840 l'entreprise exporte déjà une partie de sa production Radio Rad

François Louis Grobet achète en 1864 à Fréderich Glardon deux maisons, dont une avec un atelier, à la Rue à la Gagne (aujourd'hui Rue

sûreté des hypothèques en immeubles (art. 1395 du Code civil du canton de Vaud de 1819).

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Homologation d'assignat du 7 mai 1869. Archives de la Justice de Paix du cercle de Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe, ACV SC 18/167 et 168.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Dans la FOSC du 23 août 1892 p. 740 no 5961 Grobet Frères font enregistrer l'emballage d'origine de leurs limes sur lequel figure à côté de la raison sociale et du lièvre courant, l'indication "maison fondée en 1834".

<sup>81</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit.p.22.

<sup>82</sup> P.-L. Pelet, Tradition... op.cit.p.21-22.

de l'Orbe) et à la Grande Fin pour 10'000 fr. payés comptant <sup>83</sup>. En 1870 il acquiert pour 1980 fr. à La Raz une forge avec un droit d'eau sur un ruisseau et pour en contrôler les sources, deux terrains au Vivier et au Panier pour 880 fr. <sup>84</sup>.

La fabrique de limes et d'outils **F. L. Grobet** regroupe partiellement dès 1879 la production au Faubourg dans l'usine de l'ancienne Société ouvrière. Mais en 1882 déjà, elle est transférée au Moûtier. L'immeuble du Faubourg sera victime de l'incendie du village en 1883.

En 1883 F. L. Grobet donne procuration à son fils Jules-Frédéric (1844-1890) et à son petit-fils Jules François <u>Henri</u><sup>85</sup>. Un deuxième petit-fils, David <u>Adrien</u> la reçoit en 1886<sup>86</sup>.

Mais l'homme qui va donner la vigoureuse impulsion à l'industrie de la lime à Vallorbe s'appelle **David Borloz** (1814-1884).

P.-F. Vallotton en fait l'éloge dans son livre sur Vallorbe déjà mentionné, écrit vers 1870: "il était réservé à David Borloz de donner un élan considérable à la fabrication des limes et d'en faire une grande industrie<sup>87</sup>. Celui qui (....) a connu la situation plus que modeste de David Borloz, en 1835, et qui le voit azjourd'hui à la tête de plusieurs grands ateliers, ne peut qu'éprouver un sentiment d'admiration pour cet homme habile et estimable. Par son activité, sa persévérance et son savoir-faire, il a su en trente ans apprendre un art difficile, développer une fabrication et rendre un immense service à notre village en fournissant un travail lucratif à plus de 50 ouvriers".

David Borloz n'est pas vallorbier d'origine mais descend d'un fromager immigré d'Ormont-Dessous dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>88</sup>.

Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe. ACV S 37/41 minute 1299 du 8 mars 1864.

Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe. ACV S 18/168 minutes 2282 du 2 avril 1870 et 2328, 2330 et 2374 du 7 juin 1870.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> FOSC 10.3.1883 p. 315. Une procuration est aussi octroyée à Jules Louis Frédéric Jaillet.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> FOSC 9.12.1886 p. 792.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> P.-F. Vallotton, op.cit. p.44 et 228.

<sup>88</sup> L. Hubler op.cit. p.388.

Après avoir été cloutier (il figure parmi les signataires du mémoire des cloutiers de 1831) puis en 1836 l'associé de Pierre-Isaac Grobet et de son fils François Louis, il crée en 1839 ses propres ateliers. Il y introduit la division du travail où l'outillage, les divers procédés de fabrication, etc. sont grandement améliorés. Comme marque de fabrique il adopte un épi, symbole des labours et des récoltes.

En 1848 il épouse Julie Victoire Golay (1828-1907) du Chenit et devient par alliance beau-frère de deux autres fabricants de limes vallorbiers, François Louis Golay (1834-1883) et Jules Leresche-Golay (1829-1878), ainsi que neveu d'Antoine Le Coultre (1803-1881), fabricant de pignons au Sentier et fondateur de l'importante manufacture d'horlogerie. Ces relations familiales avec l'horlogerie de la Vallée sont sources de profit mais aussi de risques financiers. En 1859, lorsque l'entreprise Antoine Le Coultre et fils est, à la suite d'une mauvaise gestion commerciale, au bord de la ruine, David Borloz se porte caution de son oncle auprès de la Banque cantonale vaudoise et il le met en relation avec Lucien Vallotton, directeur des forges de Vallorbe. Celui-ci va sauver la fabrique en la transformant en société en commandite par actions, en trouvant des actionnaires (dont l'Etat de Vaud) et en assurant la présidence du Comité de surveillance de 1859 à 1869. David Borloz y investit près de 30'000 fr. sous forme d'actions et de prêts qui lui sont remboursés en 1869 lorsque Antoine Le Coultre et son associé, revenus à meilleure fortune, rachètent les actions et règlent les créances<sup>89</sup>.

En 1870, David Borloz, vraisemblablement à l'étroit dans ses premiers ateliers du Faubourg achète un terrain à la Rue Dessus<sup>90</sup>. Il y ouvre en 1872 la première véritable usine de limes à Vallorbe. Elle comprend deux logements, une forge, deux étages d'ateliers, des caves et un dépôt pour le charbon. Le bâtiment, transformé en locatif, existe encore aujourd'hui. A La Ville (Grandes Forges), David Borloz possède une

François Jequier avec la collaboration de Chantal Schindler-Pittet. *De la forge à la manufacture horlogère (XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles)*. BHV no 73, Lausanne 1983. Cet ouvrage relate d'une manière exhaustive, grâce à la richesse des archives, l'histoire de la manufacture d'horlogerie Le Coultre au Sentier, des origines à 1948.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe. ACV SC 18/168 minute 2329. Vente de Julie Roy-Matthey pour 8'800 fr.

maison, des dépendances et une forge, équipée de la force hydraulique, achetées aux Lancey en 1877.

En 1883, il donne procuration à son fils Frédéric (1861-1930) et à son beau-fils Alfred Noguet (1851-1925) de Genève et Borex <sup>91</sup>. C'est ce dernier qui, en fait, dirige l'entreprise après le décès de son fondateur en 1884.

A l'Exposition universelle de Paris en 1856, David Borloz et ses beauxfrères Golay et Leresche sont les premiers limeurs vallorbiers à obtenir des médailles.

Jules Leresche-Golay, beau-frère de David Borloz, s'établit dès 1858 à la Grand'Rue. Seul limeur vallorbier à participer à l'Exposition universelle de Paris en 1867, il y reçoit une médaille de bronze<sup>92</sup>. En 1874, il transfert son domicile et sa fabrique à Vaulion où la commune lui accorde un droit de superficie et participe à la fondation, le 1<sup>er</sup> mai 1874, de la Société en commandite par actions Jules Leresche-Golay et Cie. Les affaires n'ont pas été bonnes, semble-t-il<sup>93</sup>, car le 10 mai 1878 l'assemblée générale de la société décide sa dissolution et la vente aux enchères de l'entreprise (sans la raison sociale et les marques de fabrique qui sont détruites). Grâce à l'entremise de la commune, la fabrique est achetée par la Société ouvrière coopérative de Vaulion fondée le 10 octobre 1878 par Isidore Hierholtz, de Colmar, réfugié en Suisse après l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne en 1871 et huit ouvriers limeurs de la précédente entreprise. Le capital social est de 18'000 fr. divisé en 18 actions de 1'000 fr. C'est juridiquement une société anonyme, le droit vaudois ne connaissant pas la société coopérative. Le seul élément coopératif réside dans la limitation à la propriété d'une action par actionnaire. Le prix d'achat se monte à 25'001 fr. dont 10'001 fr. pour le bâtiment et 15'000 fr. pour les biens meubles (dont 2'800 fr. pour huit machines à tailler). Vaulion lui prête 14'000 fr. garantis par les actionnaires et lui vend le terrain pour 480 fr. Malheureusement en juin 1888 un incendie ravage la fabrique obligeant la société à vendre aux enchères les ruines du bâtiment et les quelques

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> FOSC 10.3.1883 p.308.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> ACV Dossier KXIIe 18, Expositions diverses.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Guy Le Comte, Vaulion, au fil de sa mémoire, Vaulion, 1997. p. 111.

machines et marchandises retirées des décombres. Henri Olivier Goy les obtient pour 2'965 fr. <sup>94</sup>. Ce coup du sort ne tue pas l'industrie de la lime à Vaulion. La Société ouvrière renaît de ses cendres - elle emploie 17 personnes en 1887<sup>95</sup> - et perdure à Vaulion sous d'autres raisons sociales jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

François Louis Golay, autre beau-frère de David Borloz, est implanté en 1870 aux Jurats sur le Ruz-Rouge (ancien atelier de l'artiste balancier David Glardon (1761-1835)). En 1878 il acquiert la maison Glardon au Faubourg (voir ci-dessus) peut-être pour y transférer son atelier. A sa mort en 1883, son fils Louis Timothée Golay-Grobet (1860-1939) lui succède 6. La maison du Faubourg ayant été victime de l'incendie de Vallorbe en 1883, il achète la même année l'ancienne maison de Léon Reverchon sise à La Rochettaz aux Eterpaz.

La Société ouvrière de Vallorbe fut fondée le 14 avril 1869<sup>97</sup> par une douzaine d'ouvriers qui cherchent à échapper à l'emprise des fabricants de limes. Pierre-François Vallotton qualifie les fondateurs, Louis Agassis, Benjamin Clément et Jules Grobéty, de courageux<sup>98</sup>! En butte à l'hostilité des patrons, aux difficultés de la gestion collective, à la jalousie des autres ouvriers, elle ne parvient pas à prendre une place importante sur le marché. Le 21 septembre 1871, constituée en nom collectif, elle emprunte 3'000 fr. à la Caisse hypothécaire d'amortissement du canton de Vaud. Les associés Louis Agassis, Louis Benjamin Clément et Jules Grobéty se déclarent solidairement responsables du remboursement de l'emprunt. Celui-ci est garanti par l'immeuble ainsi décrit: Au Faubourg, usine neuve comprenant deux chambres et atelier au rez; un grand atelier occupant tout le 2<sup>e</sup> étage;

Actes du notaire César Emile Bonard, à Vallorbe. ACV Dnn 5/1, minutes 33, 38, 94, 109, 110, 119, 120.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Recensement fédéral des fabriques. Chiffre cité dans R. Jaccard *La révolution industrielle dans le canton de Vaud*, IRL 1959 p. 160.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> FOSC 30.3.1883 p. 547.

Actes du notaire César Emile Bonard à Vallorbe citant le notaire Louis Spengler. ACV Dnn 5/2.

<sup>98</sup> P.-F. Vallotton op.cit. p. 228.

forge, cave et un 3<sup>e</sup> atelier sous le rez-de-chaussée: un charbonnier et un bûcher adjacents; des places et des prés<sup>99</sup>.

En février 1879, les héritiers du fondateur Grobéty, décédé, demandent le remboursement de sa part dans la société. Jean François Agassis, gérant, qui "n'a jamais rendu de comptes réguliers qui n'aient pu être approuvés par ses associés" est sommé par le Tribunal de district de les présenter rapidement <sup>100</sup>. Il préfère renoncer à demeurer gérant et décide avec l'autre associé Louis Benjamin Clément de dissoudre la société et de vendre ses immeubles sis au Faubourg comprenant les ateliers, forge et charbonnier, avec l'outillage, les stocks de limes et d'acier. M. Louis Martin, huissier de la Justice de Paix de Vallorbe, capitaine, est chargé de la liquidation. Le 29 mars 1879, tous les biens de la Société ouvrière sont acquis par la fabrique de limes F.-L. Grobet pour le prix de Fr.33'500. Mme Lina Grobéty, veuve du fondateur Jules Grobéty, tutrice de ses enfants, participe à l'acte de vente <sup>101</sup>.

La Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC) du 28 mars 1883 précise que François-Louis Grobet est depuis 1879 le seul chef de la Société ouvrière, fabrique de limes et d'outils d'acier. Henri Grobet et Jules-Frédéric Jaillet et en 1886 Adrien Grobet, reçoivent la procuration (FOSC 9 décembre 1886). Ces procurations seront radiées en 1891 en même temps que les radiations des raisons sociales F.-L. Grobet et Société ouvrière (FOSC 25 février 1891).

Cette liste n'est pas exhaustive; elle ne comprend que les fabriques et ateliers de limes d'une certaine importance. P.-F. Vallotton en cite d'autres<sup>102</sup>: Truan, chasseur, et ses fils, David Grobet *villau* et son associé Félix Falcy et Louis Glardon à la mia.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe, ACV SC 18/169 minute 2622 du 25 septembre 1871.

Actes du notaire César Emile Bonard, à Vallorbe. ACV Dnn 5/1, minutes 192 et 215.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Actes du notaire Jules Spengler, à Vallorbe. Vol.12. Minute 4674. ACV SC 18/262. Sont annexés: l'autorisation de la Justice de Paix de Vallorbe donnée à Mme Lina Grobéty-Matthey de participer à l'acte de vente et la copie d'un acte du notaire César E. Bonard à Vallorbe organisant le mode de liquidation de la Société ouvrière.

<sup>102</sup> P.-F. Vallotton op.cit. p. 43.

## Les autres centres de fabrication de limes ou d'outils d'horlogerie

Relevons encore que Vallorbe n'est pas le seul endroit en Suisse où l'on fabrique des limes et des outils d'horlogerie. C'est même probablement dans les régions horlogères que cette industrie a pris naissance. Vers 1850, des limes et des burins pour horlogers sont taillés à la main dans de petits établissements, en particulier à Sainte-Croix, à Bullet, à Ballaigues et au Séchey (commune du Lieu), mais il s'agit là d'une production faible et peu diversifiée.

57

Dans le Val de Travers (canton de Neuchâtel), une vingtaine de fabriques employant ensemble entre 300 et 400 ouvriers s'adonnent à la fabrication d'outils, plus perfectionnés qu'à Vallorbe, ainsi que de tours. Couvet est le centre de cette activité. La production annuelle, estimée à 810'000 frs. est principalement exportée vers les Etats-Unis. Le jury de l'Exposition universelle de Paris de 1867 visite Couvet. Ses fabricants sont récompensés par une médaille d'argent. A Genève, deux fabriques d'outils de précision, Baumel & fils et S.Vautier & fils à Carouge, sont aussi médaillés d'argent<sup>103</sup>. Ces fabriques évolueront plus tard vers l'industrie des machines de précision (p.ex. Dubied à Couvet). En Suisse alémanique, le centre de fabrication de limes le plus important est Winterthur.

Les limes, les burins, les échoppes, etc. de Vallorbe jouissent d'une excellente réputation dans les centres horlogers de Genève et de l'arc jurassien. Il s'en exporte certainement déjà, en Europe notamment. Ces instruments de précision s'appliquent aussi aux travaux du bijoutier et du dentiste. Seule la maison Grobet produit aussi des limes de quincaillerie et de grosse mécanique (marque: le pistolet).

Dès 1850, des machines à tailler les limes, construites en Suisse ou importées, apparaissent sur le marché. Elles sont encore actionnées par les ouvriers; la force hydraulique n'est utilisée par quelques limeurs que pour la meulerie. Même si elles ne donnent pas entière satisfaction, elles provoquent déjà une certaine concentration de la production dans une douzaine d'ateliers d'importance inégale.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Dossier Expositions diverses ACV K XII e 18.

Signalons enfin que c'est à Vallorbe que l'on met au point la "raclette", une sorte de râpe qui taille sous pression, puis la première machine à tailler réellement utilisable: un marteau de poids variable frappant un ciseau amovible et réglable (voir ci-dessous). On n'a jamais cherché, à Vallorbe, à mouler des limes comme en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>104</sup>.

### Les conditions de travail

La lime va profondément modifier les conditions de travail. L'artisan indépendant devient un salarié. L'élaboration d'une lime se prête à la division du travail. Chaque lime passe en effet des mains du forgeur à celles de l'ébaucheur, du tailleur, du trempeur, du finisseur et de l'emballeur. Certaines étapes, notamment la taille et l'emballage peuvent être faites par des femmes. Cette "prolétarisation" ne se fera que progressivement. La plupart des ouvriers possèdent encore au moins une part de maison et un jardin, voire une ou deux vaches et des champs. Comme ils consacrent plus de temps en été qu'en hiver à cette activité agricole, leur présence à l'usine varie en fonction de la saison. D'autres, surtout les femmes, travaillent à domicile. Tous ne travaillent donc pas à plein temps. Ce n'est que dans les années huitante, lorsque les fabriques se concentrent et s'installent au bord de l'Orbe, que la mécanisation généralise le travail en atelier. Mais jusqu'en 1899, il n'y a pas d'heures d'entrée et de sortie fixes. Chacun peut aussi bien commencer à travailler à 5 heures du matin et finir à 8 heures du soir 105.

Pelet P.-L. La fonderie de fer en Suisse romande au XIXe siècle dans Beiträge zur Geschichte der scheizerischen Eisengiessereien, Schaffhausen, 1960,p.45-85. ACV.
 Plaquette éditée pour le Cinquantenaire des Usines métallurgiques de Vallorbe 1899-1949, p.5.

#### 1882-1892 : la révolution industrielle dans l'industrie de la lime

## La liquidation de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez

Nous avons vu ci-dessus que la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez, victime de la concurrence insurmontable des sidérurgistes européens, décide en 1882 d'entrer en liquidation et de vendre, notamment, toutes ses usines de Vallorbe<sup>106</sup>.

# L'implantation des fabriques au bord de l'Orbe et l'utilisation de sa force motrice

Comme des bernard-l'hermite, les fabricants de limes vont se loger dans les coquilles de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez qui se vident<sup>107</sup>.

F. L.Grobet réussit à mettre la main sur l'usine du Moûtier le 29 avril 1882 déjà, c'est-à-dire avant l'ouverture des enchères fixée au 26 août, pour la somme de 50'000 fr. 108

L'usine de Là Dernier, sur un affluent de l'Orbe, éloignée du village et vétuste n'intéresse pas les limeurs. Elle est acquise (sans les machines, meubles, etc) le 31 octobre 1883 par Jean-Marie Chaulmontet, chef de gare, pour 58'000 fr. Il vend les bâtiments le 31 juillet 1884 à Joseph Jolicard, ingénieur à Lyon, pour 66'000 fr. mais conserve les terrains et les droits d'eau. Utilisés comme entrepôts par une société de Lyon, ils connaîssent plusieurs propriétaires avant d'être acquis le 10 juillet 1891 par Alfred Noguet-Borloz pour 56'872 fr.

Le domaine agricole de Là Dernier avec la ferme et l'atelier de meulerie est acheté pour 10'000 fr. par David Glardon-Jaquet le 29 novembre

Texte manuscrit annonçant la vente par la Société des usines de Vallorbe et des Rondez de ses usines situées dans le canton de Vaud, à Vallorbe, Hôtel de Genève, le 26 août 1882 dès 10 h. Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> P.-L. Pelet, *Tradition*, op.cit. p.23.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> P.-L. Pelet. *Tradition*, op.cit. p.24.

Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe. ACV Dnn 21/3, minute 724 du 31 juillet 1884.

1882. Marius Chaulmontet en acquiert aussi une partie pour 7'000 fr. le même jour.

La Foulaz est tout d'abord achetée le 26 mai 1883 pour 30'000 fr. par Jules Jérémie Rochat, député, des Charbonnières. Il y exploite une scierie et semble-t-il un atelier de limes. David Glardon-Jaquet au nom d'Antoine Glardon-Paillard l'acquiert pour 38'000 fr. le 5 mars 1892 et y déplacera ses ateliers de la Petite Fin. Nous suivrons les péripéties de cet aménagement dans le deuxième chapitre de l'étude.

Les forges des Eterpaz et les machines, outils et meubles de l'usine de Là Dernier sont reprises le 2 février 1884 pour 75'000 frs. par Jean Leresche-Bourgeois à Ballaigues et William Barbey à Valeyres-sous-Rances<sup>110</sup>. Ils y poursuivront la fabrication d'objets de maréchalerie, d'outils aratoires et de couteaux.

C'est pendant cette décennie 1882-1892, qui voit le déplacement des fabriques vers l'Orbe (ou un affluent important pour Là Dernier) afin d'utiliser sa force motrice, que l'industrie de la lime vit sa révolution industrielle.

Ce transfert consacre en effet une rupture technique, économique et sociale par rapport aux systèmes de production, de financement, de direction, d'emploi antérieurs. Les patrons-propriétaires des fabriques de limes en sont-ils conscients ? Sont-ils préparés psychologiquement, juridiquement, techniquement, financièrement, à affronter les conséquences de cette mutation ? Pas tous, nous le verrons ci-après.

Si l'achat des usines à un prix sans doute avantageux (les acheteurs ne se sont pas pressés aux deux ventes aux enchères!) a pu être encore en grande partie autofinancé, leur transformation coûte cher. La plupart des bâtiments sont inadaptés à la production de limes et d'outils d'horlogerie. Certains sont même inadaptables et doivent être démolis et reconstruits (une partie de La Foulaz p.ex.). Les installations

Actes du notaire César Emile Bonard à Vallorbe. ACV Dnn 5/5 minute 1905 du 2 février 1885. Pour financer cet achat, Jean Leresche emprunte avec le consentement de W. Barbey, 32'000 fr. à la Banque Hoirs de Sigismond Marcel à Lausanne, 5'000 fr. à Eugène Rochaz à Romainmôtier et 5'000 fr. à Lucien Candaux à Premier (minutes 1906, 2002 et 2006).

hydrauliques présentent des valeurs inégales. Des roues équipent encore la Foulaz et Là Dernier. Il faut les remplacer rapidement par des turbines.

Les coûts de l'adaptation et de la modernisation atteignent 120'000 fr. à La Foulaz<sup>111</sup> et dépassent vraisemblablement 100'000 fr. pour le Moûtier<sup>112</sup>. Alfred Noguet-Borloz effectue peu de travaux à Là Dernier qui conserve jusqu'à la fusion un caractère plutôt vétuste. L'autofinancement n'est plus possible et les trois fabricants doivent recourir aux banques et/ou à des particuliers.

A cette époque toutes les fabriques de limes ont la forme juridique d'une raison individuelle. Le patron-propriétaire assume l'entière responsabilité de l'entreprise. Cette forme ne tarde pas à se révéler rapidement inadéquate, voire préjudiciable à l'entreprise face à l'ampleur et à la complexité des tâches nouvelles.

Des événements coïncident avec cette mutation: les décès des "refondateurs" de l'industrie limière dans les années 1830. David Borloz meurt en 1884, Jules-Frédéric Grobet en 1890, son père François-Louis le suit en 1894, Antoine Glardon décède en 1893. Ces disparitions posent partout des problèmes de succession.

Leurs successeurs trouvent, parfois avec peine, la solution aux problèmes du financement, d'organisation et de succession dans la transformation de l'entreprise individuelle en société. Les héritiers de David Borloz et d'Antoine Glardon choisissent la société en nom collectif; les frères Grobet, dans une première phase aussi (Grobet Frères), mais, plus ouverts à la modernité, préféreront la société anonyme.

Compte des travaux et fournitures faits à l'Usine de La Foulaz, par Paul Auberjonois ingénieur, en date du 11 mars 1895. Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Grobet Frères empruntent 140'000 fr. le 14 juillet 1887 auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

## La concentration des entreprises

L'extension progressive du machinisme et la concurrence toujours plus vive accélère le mouvement de concentration entamé au milieu des années 1870. En 1887, il ne reste que quatre entreprises qui soient soumises à la Loi fédérale sur les fabriques. La statistique fédérale indique que les trois premières fabriques ci-dessus utilisent la force hydraulique. C'est vrai pour ce qui concerne la meulerie. Mais la fabrique Grobet, la seule à être implantée sur l'Orbe, au Moûtier, en 1887, l'utilise pour actionner les machines à tailler.

Elles emploient le personnel suivant<sup>113</sup>:

	Hommes	Femmes	Moins de 18 ans	Total
Antoine Glardon-Paillard	59	81	3 garçons 1 fille	144
Jules-Frédéric Grobet	69	31		100
Borloz et Noguet-Borloz	63	20	1 fille	84
Union ouvrière (Grobet)	12	5		17
Total	203	137	5	345

Mentionnons encore deux autres entreprises vallorbières qui figurent dans cette statistique:

- Leresche & Cie, aux Eterpaz, fabrique d'outils aratoires, avec 26 personnes. Cette entreprise dispose d'une force hydraulique de 200 CV que lui fournit l'Orbe. Sous l'impulsion de son propriétaire Jean Leresche-Bourgeois (1842-1909) elle va prendre de l'importance dans les années 1890. Elle occupe à ce moment-là entre 50 et 65 ouvriers<sup>114</sup>.

<sup>113</sup> Statistique citée dans R. Jaccard, *La révolution industrielle dans le canton de Vaud* - *Etude d'histoire économique*, IRL 1959.op.cit. p. 160 et 164.

J. Combe, Vallorbe, dans Feuille d'utilité publique No 18, 1893, p. 7-9.

A côté de la traditionnelle production d'outils aratoires et de chaînes viennent s'ajouter un atelier de menuiserie et de charonnage qui livre des voitures pour l'armée, une fabrique de clous de cheval équipée de machines à forger et à appointer, une coutellerie dont le produit "phare" est le couteau fédéral adopté par l'armée.

- Les Hoirs d'Aimé Vallotton, à La Ville, fabrique de chaînes et de clous, avec 24 personnes.

En 1893, Jean Combe, médecin-vétérinaire à Vallorbe, lors d'une conférence prononcée devant la Société vaudoise d'utilité publique lestime à 8 à 900'000 fr. le chiffre d'affaires des fabriques de limes. La production des Forges de Vallorbe aux Eterpaz se monterait à 630 q. d'outils divers (pelles, piochards, serpes, haches, tridents, socs de charrue, couteau militaire, etc.). Il n'en indique pas la valeur. La clouterie n'occuperait qu'une dizaine de personnes dont la plupart ne travaillent que l'hiver.

Le changement du statut juridique des fabriques de limes et le financement de la Révolution industrielle

Antoine Glardon-Paillard. Voir ci-après le chapitre 3.

#### David Borloz.

David Borloz meurt en 1884. Son fils Frédéric (1861-1930) et son beaufils Alfred Noguet-Borloz (1851-1925) qui avaient la procuration depuis 1883, créent alors une société en nom collectif **Borloz et Noguet-Borloz successeurs de David Borloz** qui commence le 1<sup>er</sup> août 1884. Genre de commerce: fabrique des limes et d'outils d'horlogerie.

David Borloz avait joué un rôle de pionnier dans l'industrie des limes de Vallorbe. Dans les années 1870, son entreprise établie dans ses nouveaux locaux de la Rue-Dessus domine le marché. Nous avons vu ci-dessus que vers 1880 David Borloz possède la seconde fortune immobilière de Vallorbe après Marius Chaulmontet, chef de gare 116.

J. Combe, Vallorbe -op.cit. p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1840-1879. Répertoire. ACV GF 277/7.

Puis commence un lent déclin. La mort du fondateur en 1884 pose des problèmes de succession. Son fils Frédéric hérite l'ensemble des fabriques mais ne semble pas intéressé à les diriger. Son beau-fils Alfred Noguet, qui reprend la direction de l'entreprise, est un technicien, un inventeur de machines mais pas un homme d'affaires<sup>117</sup>. Le 19 décembre 1884, Frédéric Borloz vend à son beau-frère la moitié des bâtiments des fabriques de limes de la Rue-Dessus et de la Ville estimés à 70'400 fr. <sup>118</sup>. Le 10 juillet 1891, nous l'avons vu ci-dessus, Alfred Noguet-Borloz achète l'usine de Là Dernier<sup>119</sup>. Une gardance de dams<sup>120</sup> du 10 juillet 1891 de 50'000 fr. en faveur de la BCV et garantie par des immeubles, montre que Alfred Noguet-Borloz dispose de la signature individuelle<sup>121</sup> et qu'il est le seul propriétaire de Là Dernier.

#### F. L. Grobet

L'entreprise est d'abord dirigée par François-Louis Grobet (1815-1894) fils de Pierre-Isaac Grobet, fondateur de la fabrique en 1834. En 1883, il donne procuration à son fils Jules-Frédéric Grobet (1844-1890), député au Grand Conseil vaudois depuis 1879, à son petit-fils Jules François Henri Grobet et à Jules-Louis Fréderic Jaillet<sup>122</sup>. Un deuxième petit-fils, David Adrien Grobet la recevra en 1886<sup>123</sup>.

Le 29 mars 1879, F.-L. Grobet reprend tous les biens de la Société ouvrière en liquidation (voir ci-dessus ).

Le 29 avril 1882, la fabrique F.-L. Grobet achète à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez en liquidation son usine du Moûtier. Son représentant, Jules Frédéric Grobet, paie le prix d'achat de

Selon M. P.-L. Pelet: entretien du 10 mai 2002.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892. Fo 568 ACV GF 277/9.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 908. ACV GF 277/12.

La gardance de dams est le contrat par lequel une personne constitue des hypothèques en faveur d'une autre, pour la garantir des pertes qu'elle pourrait éprouver par suite d'un engagement contracté, ou d'un danger imminent auquel elle se trouverait exposée par le fait de la première. Loi vaudoise sur les actes hypothécaires du 28 mai 1824, Section VI. Dam vient du latin damnus qui signifie perte, préjudice, dommage.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2 No 210. Registre foncier, Orbe.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> FOSC 10.3.1883 p.315.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> FOSC 9.12.1886 p.792.

Fr.50'000 au moyen d'un chèque tiré à vue sur la Maison de banque Hoirs de Sigismond Marcel à Lausanne. L'entrée en jouissance est fixée dans la première quinzaine de mai 1882<sup>124</sup>.

Jules Frédéric Grobet meurt le 20 février 1890. Les raisons sociales F. L. Grobet et Société ouvrière sont radiées le 25 février 1891. Par testament olographe homologué le 7 mars 1890, il institue ses trois fils Jules François Henri (1864-1930), David Adrien (1867-1951) et Félix Georges Samuel (1878-1950) comme seuls héritiers de l'entreprise et de ses marques de fabrique. Le 20 février 1891 ils fondent la société en nom collectif **Grobet frères**, fabrique de limes et outils en acier (elle commence en fait le 1<sup>er</sup> janvier 1891)<sup>125</sup>. Pour Henri et Adrien, âgés de 26 et 23 ans et qui ont seuls la signature sociale, la responsabilité est lourde. La modernisation de la vieille usine du Moûtier achetée en 1882 n'est pas achevée et la concurrence se fait plus rude. Mais les deux frères ont reçu une bonne formation technique et commerciale. Il savent aussi cultiver leurs relations politiques dans le parti radical et militaires parmi les carabiniers, l'arme préférée des Vallorbiers 126.

Adrien Grobet bénéficie comme son frère d'une solide formation scolaire à Lausanne (Ecole industrielle cantonale) et professionnelle au Technicum de Winterthur. Il entre dans l'affaire familiale en 1886. En 1897 il devient administrateur-délégué des Usines métallurgiques Grobet SA. En 1899, dans le cadre des UMV, il dirige l'usine du Moûtier tout en assurant le secrétariat du Conseil d'administration. En 1903 il est

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1891. vol.1 No 235 29.04.1892 ACV Dn 21/1.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901 col.6 No 1785.24.3.1891. FOSC 25.2.1891.

Henri Grobet reçoit une excellente formation scolaire à l'Ecole industrielle cantonale de Lausanne (1877-1880) puis commerciale et pratique à Bâle et à New-York (1880-1883). De retour à Vallorbe il entre dans l'entreprise familiale en 1890, à la mort de son père. En 1897 il participe à la fondation des Usines métallurgiques Grobet SA et en devient un des directeurs. En 1899 il entre au Conseil d'administration des UMV qu'il quitte en 1902 déjà pour y revenir en 1919 jusqu'en 1930. Il représente les UMV et voyage en Russie, aux Etats-Unis, en Europe orientale. Il siège à la Chambre vaudoise du commerce et au Comité de la société suisse des fabricants d'articles métallurgiques. En 1914 il dirige la délégation suisse à Londres pour négocier les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. De 1915 à 1920 il est directeur général de la Société suisse de surveillance (SSS). Sa carrière politique est brillante. Membre du parti radical, il siège au conseil communal de Vallorbe de 1885 à 1905 (Président en 1891), au Grand Conseil vaudois de 1891 à 1905 puis de 1913 à 1921 et au Conseil national de 1912 à 1922, puis de 1924 à 1928.

L'achat et la transformation des usines du Moûtier ont, semble-t-il, épuisé les possibilités d'autofinancement habituelles. Les Grobet vendent leurs propriétés du Faubourg, du Panier, du Vivier, de La Raz, etc. 127. Le 14 juillet 1887 un emprunt hypothécaire de 140'000 fr. est contracté auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Le 23 janvier 1896 une gardance de dams de 60'000 fr. est établie au profit de la BCV pour garantir un compte de crédit. L'acte stipule que l'hypothèque de 140'000 fr. a été réduite à 72'000 fr. La gardance est radiée le 22 mai 1897<sup>128</sup>.

En 1897 un comité d'initiative formé d'Henri et Adrien Grobet, de Louis Fiaux, notaire à Lausanne, de Louis Martin, juge de Paix, et de Jules Chavannes, banquier à Vevey, lance une souscription en vue de fonder une Société anonyme. Avec succès, puisque le 2 mars 1897 une assemblée constitutive de 49 souscripteurs représentant 769 actions (sur 800) se réunit et, en présence du notaire Jules Jaillet, adopte les statuts des **Usines métallurgiques Grobet.** L'autorité de surveillance exigeant que la mention **SA** figure dans la raison sociale, une assemblée extraordinaire se réunit le 22 juin 1897 pour compléter les statuts 129.

Les buts de la SA sont: l'achat, l'extension et cas échéant, la vente des usines Grobet frères à Vallorbe, la fabrication et la vente de limes, de burins et en général de tous produits métallurgiques. La durée est illimitée. Le capital social de 400'000 fr. est divisé en 800 actions au porteur de 500 fr. Les trois frères Grobet cèdent à la SA les actifs et les passifs, les marques de fabrique, les procédés de trempe et les contrats de représentation aux Etats-Unis des compteurs d'eau Thomson & Co à

nommé chef de fabrication et de la comptabilité des UMV, puis en 1905 directeur unique des UMV, poste qu'il conservera jusqu'en 1946. Le Conseil d'administration ne l'accueille cependant que de 1943 à 1946. Il siège au Conseil général de la Banque cantonale vaudoise. Sa carrière militaire commence chez les carabiniers dont il commande le bataillon vaudois jusqu'en 1905. Lieutenant-colonel, il est à la tête du rgt inf 1 de 1906 à 1912 et enfin comme colonel, aux commandes de la br inf 1 de 1912 à 1920.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol 5 No 1644. Verbal d'enchères du 19.7.1886 .ACV Dnn 21/5.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2 No 275. Registre foncier, Orbe.

Actes du notaire Auguste Auberson à Orbe 1895-1901. ACV Dnn 1/18.

Brooklyn. En échange de ces apports, ils reçoivent 280'000 fr. en actions libérées et 140 parts de fondateurs donnant droit au dividende. Le conseil d'administration de cinq membres est représenté par le Président et le secrétaire.

Les trois frères Henri, Adrien et Georges Grobet, avec respectivement 159, 149 et 158, soit 466 actions, disposent de la majorité des voix <sup>130</sup>. Avec leur mère Rose Grobet-Matthey, qui en possède 34, et leur soeur Berthe Martin-Grobet, qui en a 60, ils se partagent les 560 actions reçues en échange des apports.

Louis Martin et Adrien Grobet sont élus, le premier, président et le second, secrétaire du conseil. Le conseil nomme deux directeurs, chacun d'eux ayant la signature sociale, à savoir, Henri Grobet et le prénommé Adrien Grobet (FOSC 23.10.1897, p.695). Le vice-président du conseil est Jules Chavannes, banquier à Vevey. Un autre membre du conseil est Hermann Ochsenbein, négociant à Lausanne.

Louis Martin (né en 1839), agriculteur, capitaine, juge de paix, a joué le rôle principal dans la reprise de la Société ouvrière par F.-L. Grobet en 1879 (voir ci-dessus). En 1894, son fils Eugène, commis aux péages à Vallorbe, épouse Berthe Grobet soeur d'Henri, Adrien et Georges.

Jules Chavannes (1860-1917) descend d'une famille huguenotte établie à Saint-Légier. Après avoir suivi les écoles de Vevey et le gymnase de Lausanne, il accomplit des études de lettres à l'Académie de Lausanne (1877-1879). Dès 1890, il est associé de la Banque Chavannes-de Palézieux & Cie à Vevey. Député libéral au Grand Conseil vaudois de 1893 à sa mort en 1917, il se profile comme un spécialiste des problèmes économiques et financiers. Les articles nécrologiques parlent d'un homme gai, plein de verve, brillant orateur, rayonnant, loyal. Il est lié à Henri Grobet qu'il rencontre au Grand Conseil et à l'armée car tous deux sont officiers des carabiniers. Il connaît bien Adrien Grobet, capitaine puis major commandant du bataillon de carabiniers 1 131.

Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol 6 No 3170. 2.3.1897 ACV Dnn 21/6.

<sup>131</sup> Dossier ATS Jules Chavannes, ACV.

Les besoins en capitaux des Usines Grobet semblent importants car le 27 novembre 1897 une gardance de dams en faveur de la BCV est établie pour garantir le remboursement en capitaux et accessoires d'un compte de crédit de 200'000 fr. Enfin le 29 septembre 1898, une assemblée extraordinaire des actionnaires accepte de porter le capital actions à 500'000 fr. Elle autorise aussi le Conseil d'administration à créer une filiale en France, à la Ferrière s/ Jougne 133. Les frères Grobet déclarent postposer leurs droits aux parts de fondateurs à ceux des 200 actions nouvelles.

## La petite fabrique importune!

Dans la dernière décennie du siècle une nouvelle société cherche à se faire une place à côté des trois grands. Elle est fondée en grande partie par des transfuges de Borloz et Noguet-Borloz. Elle réanime en 1895 (?) la marque "Union ouvrière" qui avait disparu en 1891 à la suite du décès de François Louis Grobet. En 1892, Auguste Truan - Morand (1851-1908) premier chef mécanicien à la fabrique Borloz s'associe à Henri Matthey-Matthey, contremaître dans la même entreprise, sous la raison sociale **Truan et Matthey** en vue de créer un atelier de construction de limes, d'alésoirs, d'équarissoirs et d'outils pour les dentistes. La marque de fabrique représente deux mains qui s'étreignent. La fabrique et les bureaux se trouvent Au Vivier, rière Vallorbe<sup>134</sup>.

La société débute modestement. Au début elle emploie une dizaine d'ouvriers dont le père d'Auguste Truan, Frédéric (1823-1903) un des premiers ouvriers de la fabrique Borloz en 1843. En 1893 un nouvel associé Alexis Glardon-Pfenninger est admis. La nouvelle société **Truan, Matthey & Cie** reprend l'actif et la passif de l'ancienne l'affaire prenant de l'ampleur, deux nouveaux associés sont accueillis: Auguste Glardon-Thélin, de et à Vallorbe, et Walther Rapin-Vallotton,

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Vallorbe. Onglet des hypothèques, vol.2 No 239. Registre foncier, Orbe.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901.vol. 6 No 3406 29.9.1898 ACV Dnn 21/6.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> FOSC 8 septembre 1892.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> FOSC 1er juin 1893.

de Corcelles-près-Payerne à Vallorbe<sup>136</sup>. A la différence des autres associés, tous mécaniciens et limeurs, Walther Rapin-Vallotton (1870-1946) est un commerçant. Fils d'Eugène Rapin, tenancier de l'Hôtel-de-Ville à Vallorbe, il a travaillé dans des entreprises en Suisse, en Italie et en Angleterre. Cultivé, dynamique, il va rapidement remplir le rôle de directeur de la société.

En 1895 <sup>137</sup>, la société en nom collectif est transformée en société en commandite simple sous la raison sociale **Truan**, **Rapin & Cie**, **Union ouvrière**. Auguste Truan et Walther Rapin sont les commandités, indéfiniment responsables. Les autres sont commanditaires, savoir

Auguste Glardon-Thélin, pour 4'600 fr. Henri Matthey-Matthey pour 3'800 fr. Alexis Glardon-Pfenninger pour 7'000 fr.

Le commandité Walther Rapin a seul la signature sociale. L'actif et le passif de la société Truan, Matthey & Cie, qui est radiée, sont repris par la nouvelle raison sociale.

Les affaires semblent se développer favorablement car en 1898 la société emploie une cinquantaine d'ouvriers. Mais Walther Rapin a l'intention de quitter la société pour enseigner les branches commerciales à l'Ecole de commerce à Lausanne (il sera nommé définitivement en 1901). Privée de son associé moteur et craignant la concurrence des nouvelles Usines métallurgiques de Vallorbe, la société Truan, Rapin & Cie préfère vendre en 1898-1899 tous ses biens au village de l'Abbaye<sup>138</sup> pour le montant de 25'000 fr. pour les ateliers sis Au Vivier et à La Raz rière Vallorbe et 37'120 fr. environ pour l'outillage, les limes en cours de fabrication, les bons débiteurs, la clientèle et la marque de fabrique.

La commune de l'Abbaye souffrait d'un retard dans son développement par rapport aux communes du Chenit et du Lieu. Pour essayer de le

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> FOSC 5 février 1894.

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup> FOSC 15 août 1895.

Actes du notaire César Emile Bonard à Vallorbe, Onglet No 10 1896-1900 Minute no 4209, ACV Dnn 5/10.

combler, le Conseil communal de l'Abbaye adopte, à la suite d'une motion, une résolution invitant la Municipalité:

- « A s'assurer que le projet de régularisation des eaux du Lac de Joux pour produire de l'électricité assure à notre commune un prix de faveur, et
- A présenter un préavis prévoyant un subside à chacun des hameaux qui ferait un sacrifice pour créer ou développer une industrie. »

Le 28 septembre 1898, la Municipalité dépose un préavis qui prévoit un subside de 35'000 fr. au maximum par hameau et une prise en charge, par la commune, de la moitié de la dépense pour créer un établissement occupant au moins vingt ouvriers habitant la contrée. Ce préavis est adopté par le Conseil communal<sup>139</sup>.

C'est à la suite de cette décision que la commune de L' Abbaye crée le 24 avril 1899 l'**Union ouvrière Abbaye-Vallorbe SA**. Le siège social est à L'Abbaye (Vallée de Joux) avec une succursale à Vallorbe. Buts de la société: fabrication et commerce de limes, de burins, d'outils et autres produits métallurgiques. Le capital est de 150'000 fr. divisé en 600 actions de 250 fr. soit 480 actions de 1ère classe pour 120'000 fr. et 120 actions de 2<sup>e</sup> classe pour 30'000 fr. Le capital est libéré d'un cinquième, soit 32'351 fr.

Le conseil d'administration de trois membres est le suivant: Léon Guignard, de L'Abbaye, président; Paul Guignard-Reymond, de L'Abbaye, vice-président; Adolphe Palaz, de Vallorbe, secrétaire. Adolphe Palaz et Auguste Truan, les deux de Vallorbe, sont directeurs, le premier pour le domaine comptable, le second pour le domaine technique 140. Jules Truan (1873-1950), fils d'Auguste, prendra dès 1900 la direction de l'usine 141. En 1916, sous la pression des Usines métallurgiques de Vallorbe, la société Union fermera sa succursale (et son siège fictif!) de Vallorbe et renoncera à utiliser le nom de Vallorbe

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Charles Edouard Rochat, *L'Abbaye 1571-1971*. Edition pour le 400e anniversaire de la commune, p. 152.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> FOSC 10 avril 1899.

Dr.Henri Bühler, *La fabrique de Limes "Union" SA à L'Abbaye*. Courvoisier, La Chaux-de-Fonds, 1925. BCU 1 VO 401.

pour ses limes. La fabrique de limes Union fermera ses portes en 1992-1993.

## Le mouvement syndical et coopératif

Dans le canton de Vaud les premiers syndicats apparaissent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais dans de larges milieux de la population vaudoise, pétris de fortes traditions paysannes, l'union des ouvriers visant à améliorer leurs conditions de travail inspirait méfiance et crainte. C'est pourquoi les ouvriers, sensibles à cette réprobation, n'ont pas été prompts à s'organiser.

A Vallorbe il faut encore tenir compte d'un autre facteur retardateur, la longue survivance de la propriété collective des moyens de productions dans l'affinerie et la clouterie. La clouterie, nous l'avons vu, principale activité des vallorbiers jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est organisée en coopératives de construction et d'exploitation mais pas en coopératives de production. Les cloutiers forgent à leurs risques et périls. C'est en tant qu'artisans indépendants qu'ils adressent en 1710 déjà puis en 1832 une pétition aux autorités demandant une protection douanière. L'ouverture des ateliers de fabrication de limes et l'introduction de la division du travail va, en créant une "classe" d'ouvriers salariés, modifier cet état de chose mais une concience de classe ne se formera pas tout de suite. La première réaction des ouvriers limeurs contre les patrons des premiers ateliers sera de créer en 1869, non pas un syndicat mais un fabrique concurrente, l'Union ouvrière, société coopérative.

Ce n'est qu'en décembre 1898, alors que les pourparlers en vue d'une fusion des trois "grands" de la lime sont déjà bien avancés, que les ouvriers en limes créent un syndicat. Sa première initiative est de s'adresser aux commerçants locaux pour leur demander un rabais de 5% en faveur de leurs membres. Cet appel est froidement accueilli, un seul commerçant répond favorablement. Le syndicat se décide alors le 27 mars 1899 (le jour précédent l'assemblée constitutive des Usines Métallurgiques!) d'ouvrir son propre magasin sous forme d'une société coopérative. Le succès est immédiat et elle peut répartir en 1899 déjà une ristourne de 2% puis de 5% en 1900.

Le 25 mars 1901, le **Syndicat des ouvriers en limes du cercle de Vallorbe** se constitue en association inscrite au Registre du commerce. Les statuts stipulent à leur art. 2 que les buts du syndicat sont de réunir ses membres afin de s'occuper de tout ce qui peut améliorer et développer leur position par tous les moyens légaux et leur venir en aide dans l'exercice de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs, de servir d'intermédiaire pour arriver à la prompte solution des différends qui pourraient s'élever entre patrons et ouvriers, de partager les connaissances utiles aux travailleurs et faciliter l'étude des questions qui les intéressent. Les fondateurs, tous domiciliés à Vallorbe, sont Eugène Leresche-Jaquet, Henri Matthey, Louis Aubert, Charles Magnenat, William Golay, Louis Leresche, Emile Grobet-Testuz, Henri Vallotton, Albert Falcy-Grobet, Auguste Rochat et Louis Matthey<sup>142</sup>.

Le même jour, les mêmes fondateurs créent la **Société coopérative de consommation** du syndicat des ouvriers en limes. Son but est de fournir à ses membres et au public en général des marchandises aux meilleurs conditions de qualité et de prix et de faire participer les acheteurs au bénéfice réalisé par les ventes. Elle est donc la propriété du syndicat qui en assure la gestion.

L'année suivante, à la demande de nombreux Vallorbiers intéressés par les avantages offerts par la coopérative, l'Assemblée générale décide de modifier les statuts. La société devient neutre politiquement et se sépare du syndicat. Elle adhère à l'Union des sociétés coopératives de consommation de Bâle<sup>143</sup>.

Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1894-1901. vol. 6 No 3820 et 3821. ACV Dnn 21 /6.

Société coopérative de consommation de Vallorbe, 50e anniversaire de fondation 1899-1949, Imprimerie Künzli, Vallorbe.

# Essai d'estimation des revenus et des fortunes mobilière et foncière des fabricants de limes (1863-1898)

A notre connaissance, il n'a subsisté aucune comptabilité, aucune indication sur les quantités fabriquées, les profits réalisés, sur les prix pratiqués par les premières fabriques de limes. Le dépouillement des archives notariales nous a apporté de nombreux et précieux renseignements sur les transactions immobilières, les fondations de sociétés, plus rarement sur les successions, généralement ab intestat ou réglées par un testament olographe.

Les seules données chiffrées qui subsistent pour déterminer un enrichissement ou au appauvrissement des propriétaires de fabriques de limes sont les estimations fiscales des bâtiments et des bien-fonds et les déclarations fiscales de la fortune mobilière et de certains revenus comme le produit du travail, les rentes et usufruits. Elles sont plus importantes qu'on ne pourrait le penser grâce au comptes des receveurs, aux recensements de la population, aux comptes rendus de la gestion du Conseil d'Etat. Malgré un certain manque de fiabilité inhérent à une déclaration d'impôt on peut admettre que les contribuables vaudois du XIX<sup>e</sup> siècle ont loyalement remplis leurs formules comme l'exigeait la loi.

L'impôt foncier introduit en 1803 est le doyen des impôts directs vaudois. Il frappe dès 1842 d'une taxe de 1 ‰ les bâtiments et de 2,5 ‰ les biens-fonds.

L'estimation fiscale des immeubles selon le registre du Cadastre de 1879 (Voir Tableau 1) place les limeurs parmi les principaux propriétaires fonciers de Vallorbe. David Borloz et F.-L. Grobet, occupent les deuxième et quatrième places, suivies à distance par Les Hoirs de David-Rodolphe Glardon et la Société ouvrière du Faubourg. Antoine et son fils David Glardon qui débutent dans la profession ferment la marche. La plus grande entreprise de la localité demeure pour quelques années encore la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez.

La fortune mobilière déclarée ou taxée par la commission en application de la loi d'imposition de 1862 (Voir Tableau ci-après) donne une

indication certainement déformée mais quand même intéressante de la situation financière des limeurs vallorbiers<sup>144</sup>. L'impôt, proportionnel, frappe la fortune mobilière nette de toute personne physique ainsi que des sociétés commerciales et industrielles domiciliées dans le canton de Vaud, augmentée de la valeur capitalisée (multipliée par dix) du produit du travail et de l'industrie, et, multipliée par vingt, des rentes et usufruits. Le taux s'élève à 1 ‰.

En 1863, David Borloz, le pionnier de l'industrie de la lime, ne déclare aucune fortune, mais la Commission d'impôt le taxe d'office sur 45'000 francs! F. L. Grobet et Elie Paillard déclarent chacun 25'000 fr., Antoine Glardon 3'000 fr. et Jules Leresche-Golay 2'000 fr. Cette situation ne se modifie que peu au cours des années suivantes. Ce n'est qu'à partir de 1880 que des changements fréquents et conséquents se manifestent dans les déclarations d'impôts.

Il faut d'emblée rappeler que ces années se placent au terme d'une phase économique dépressive qui avait débuté vers 1873. L'horlogerie, principale cliente de l'industrie de la lime, a été fortement touchée. La conjoncture prend une orientation plus satisfaisante à la fin des années 1880. Ce tableau montre un affaiblissement relatif de l'entreprise D.Borloz notamment après le décès du fondateur en 1884. Les Glardon père et fils tirent certainement profit des extensions de leurs fabriques de la Petite Fin et de l'achat de la meulerie de Là Dernier. La stagnation de la fortune mobilière des Grobet père, fils et petits-fils s'explique peut-être par l'achat en 1879 de la Société ouvrière du Faubourg et en 1882 de l'affinerie du Moûtier à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez et par l'investissement nécessaire à sa transformation en fabrique de limes.

L'examen du rôle d'imposition à partir de 1887 est plus intéressant car la nouvelle loi d'imposition de 1886 institue des impôts, d'une part sur le produit du travail, les rentes et les usufruits et d'autre part sur la fortune mobilière. Nouveauté, les taux d'imposition sont progressifs.

Impôt sur la fortune mobilière selon la loi d'imposition de 1862. Années 1863-1886. District d'Orbe, commune de Vallorbe. ACV KXa 144.

L'impôt sur le produit du travail se perçoit sur les personnes physiques et sur les entreprises commerciales, industrielles et agricoles, déduction faite du 5% des capitaux engagés qui sont soumis à l'impôt cantonal. Les dépenses nécessaires à l'exploitation peuvent être déduites. Pour les personnes physiques, il en va de même des charges de famille, des frais d'entretien à raison de 400 fr. pour le chef de famille, pour sa femme et pour ses descendants mineurs ou personnes à charge.

L'impôt sur la fortune mobilière est perçu sur les personnes physiques et les sociétés civiles et commerciales. Sont taxés les titres, créances, polices d'assurances, marchandises, chédail, etc. Les fermages, la récolte non vendue, la valeur du mobilier, des vêtements, les ustensiles de cuisine, les outils peuvent être déduits pour 5'000 fr. au maximum. La défalcation des dettes est autorisée.

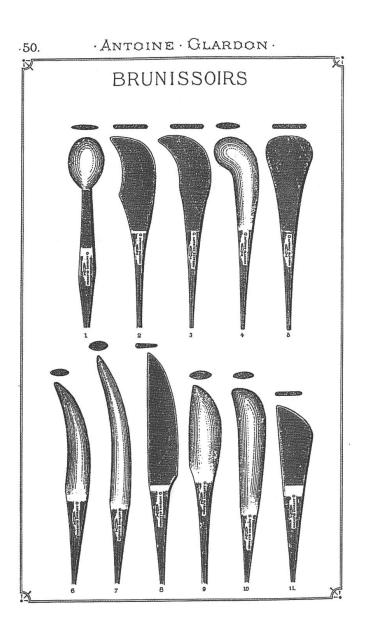


Tableau 1 Estimation fiscale des immeubles pour l'impôt foncier en 1879

En francs	<u>Bâtiments</u>	<u>Terrains</u>
Chaulmontet Jean-Marie, chef de gare, hôtelier, etc Borloz David Rapin Eugène, aubergiste (Hôtel de Ville) Grobet François-Louis et Jules Frédéric Reverchon Auguste, maître de forges et famille	55'300 54'500 38'100 36'900 33'050	4'659 4'528 1'962 7'940 14'343
Les Hoirs de David-Rodolphe Glardon Société ouvrière du Faubourg Glardon Antoine Glardon David	10'100 10'000 6'500 6'500	1'340 2'260 614
Société des Usines de Vallorbe et des Rondez	405'100	49'049
Trois chiffres encore méritent d'être connus: Chemin de fer de la Suisse occidentale Commune de Vallorbe Valeur cadastrale totale	102'400 273'400 3'387'990	365'000 676'915 2'076'049

Tableau 2
Fortunes mobilières nettes, augmentées de la valeur capitalisée du produit du travail, des rentes et usufruits en francs
(Commune de Vallorbe, rôle de l'impôt mobilier 1863-1886)

Contribuables	<u>1880</u>	<u>1882</u>	<u>1884</u>	<u>1885</u>	<u>1886</u>
D.Borloz 1)	29'500	36'000	54'000	31'000	29'500
A.Noguet	22'180	22'630	25'000	14'000	13'000
A.Glardon	3'000	4'000	7'000	10'000	12'000
D.Glardon	4'000	7'000	8'000	9'000	35'000
FL.Grobet 2)	30,000	37'000	37'000	30'000	20'000

<sup>1)</sup> David Borloz meurt en 1884. Dès 1885 le montant imposé concerne sa veuve et son fils Frédéric.

<sup>2)</sup> Dès 1881 F.-L. Grobet et fils.

Tableau 3 Produit du travail et revenu net des entreprises en fr.

<u>Fabriques</u>	<u>1887</u>	<u>1891</u>	<u>1893</u>	<u>1895</u>	<u>1898</u>
Fr.Borloz A. Noguet	2'200 1'400	2'200 0	2'000 0	2'000 0	2'000 1'200
Borloz et Noguet- Borloz 1)	0	0	0	0	2'000
A.Glardon 2)	2'000	2'300	100	-	-
D.Glardon	800	900	3200	2'600	3'600
A.Glardon & Cie	-	-	-	-	15'000
FL.Grobet & fils	6'400	-	-	-	-
Grobet Frères	-	8'000	20000	2'000	-
UM Grobet SA	-	-	-	-	5'700

- 1) La société en nom collectif Borloz et Noguet-Borloz existe depuis le 1<sup>er</sup> août 1884 mais elle ne déclare pas de revenu avant 1898.
- 2) Antoine Glardon meurt le 12 mai 1893. Son fils David hérite l'entreprise et la transforme en société en nom collectif avec son fils et son beau-fils comme associés le 1er janvier 1897.

Tableau 4 Fortune mobilière nette en fr.

<u>Fabriques</u>	<u>1887</u>	<u>1891</u>	<u>1893</u>	<u>1895</u>	<u>1898</u>
Fr. Borloz A.Noguet Borloz et Noguet-	7'000 5'000	0	12'000 0	14'000 0	14'000 0
Borloz	23'500	0	0	28'000	0
A. Glardon	0	0	0	-	
D. Glardon	25'000	29'000	31'000	33'000	106'000
A.Glardon & Cie	-	-	-	_	85'000
FL.Grobet & fils	37'000	-	_	_	-
Grobet Frères	_	60'000	70'000	80'000	-
UM Grobet SA 1)	-	-	-	-	3'000

<sup>&</sup>lt;sup>1)</sup> Les frères Henri et Adrien Grobet déclarent chacun 90'000 fr. de fortune en 1898. Source: Rôle de l'impôt. District d'Orbe. Commune de Vallorbe. ACV KXa 145.

Les tableaux 3 et 4 appellent les commentaires suivants:

La société en nom collectif Borloz et Noguet-Borloz existe depuis le 1<sup>er</sup> août 1884 mais elle ne déclare, pour des raisons inconnues, pas de revenu avant 1898. Cela semble confirmer le déclin de la fabrique. L'évolution de la fortune corrobore cette constatation.

Antoine Glardon meurt le 12 mai 1893. Son fils David hérite l'entreprise et la transforme en Société en nom collectif le 1<sup>er</sup> janvier 1897. La marche de l'entreprise est perturbée en 1893/95 par le transfert de la production de La Fin à La Foulaz et la transformation de cette dernière. Glardon & Cie aurait été à cette époque l'entreprise la plus rentable des trois 145. La croissance rapide de la fortune de David Glardon confirme la prospérité de son entreprise. A sa mort en février 1904, David Glardon laisse à son fils Antoine et à sa fille Clarisse Sylvie Jaillet-Glardon une fortune de 85'000 fr. en liquidités, 300'000 fr. en papiers-valeurs (dont 147'000 fr. en actions des Usines métallurgiques de Vallorbe) et des biens immobiliers estimés à 300'000 fr.

Les frères Grobet semblent connaître des problèmes de succession lors des décès en 1890 de leur père Jules Frédéric et en 1894 du grand-père François Louis. Vers 1897-1898, de gros travaux de modernisation sont effectués au Moûtier. Les revenus nets, fluctuants s'en ressentent mais les fortunes personnelles croissent.

P.-L. Pelet dixit, lors d'une conversation avec lui en 2001.

## Le développement de Vallorbe au XIX<sup>e</sup> siècle

Le vent de la Révolution industrielle helvétique souffle très près de Vallorbe dans les premières années du XIXe siècle grâce à un Vaudois, Marc Antoine Conod dit Pellis (1753-1809) des Clées, fils d'un pasteur de Romainmôtier. Partisan des idées nouvelles, menacé d'arrestation par les Bernois, il s'enfuit à Bordeaux en 1796, y devient Consul de la République helvétique en 1798. De retour en Suisse en 1801 avec deux constructeurs anglais de métiers à filer le coton, il fonde avec leur aide et celle des autorités helvétiques la première filature mécanique de coton de Suisse à Saint-Gall. Pellis n'oublie ni son canton, ni sa région. En 1808, on le trouve député au Grand Conseil vaudois pour le cerlce de Vallorbe, malheureusement pour quelques mois seulement. Le succès de l'entreprise de Pellis à Saint-Gall est tel que les filatures mécaniques se répandent rapidement en Suisse orientale. En 1802, voulant suivre le mouvement, le banquier lausannois Albert Marcel se propose d'établir une filature mécanique de coton à Romainmôtier. Il obtient l'appui des pouvoirs publics helvétiques mais son projet échoue faute d'appuis locaux. La terre vaudoise n'est pas prête à féconder une graine industrielle. La même année, la chute de la République helvétique met fin à sa politique de développement industriel. Dès 1803, le jeune canton de Vaud se donne des autorités qui marquent très peu de prédilection pour l'industrie.

A ma connaissance, cette profonde mutation qui touche l'industrie textile suisse et l'essai de son implantation à Romainmôtier ne suscitent pas de réaction à Vallorbe. Pour l'industrie locale, le souffle de la Révolution industrielle, nous l'avons vu ci-dessus, vient de France. Il entraîne une concentration en mains comtoises des principales forges. Vallorbe s'affirme comme le premier centre métallurgique de la Suisse occidentale et même de la Franche-Comté. Dès 1803, par rapport à un canton de Vaud à forte prédominance agricole, on peut considérer la commune comme peu orthodoxe et économiquement marginale.

Mais cette marginalité s'estompe lorsqu'on tient compte des produits et des débouchés de son industrie. L'industrie sidérurgique (forges, affineries) produit certes essentiellement des fers en barres, en verges destinées aux artisans ferronniers, maréchaux, chaudronniers, etc. Mais une partie du fer est transformée en articles – les plus rentables – qui

sont destinés principalement à l'agriculture : outils agricoles, socs de charrue, faux, chaînes, etc. La clouterie forgée, célèbre par ses clous de ferrage (clous à chevaux) dépend également largement du monde agricole.

L'agriculture constitue donc une importante cliente de l'industrie vallorbière. Solvable, fidèle mais aussi routinière, conservatrice, elle n'est donc pas particulièrement stimulante. Pourtant, dès les années 1820, elle amorce une lente évolution : amélioration des méthodes d'exploitation, introduction de cultures nouvelles et de races animales améliorées, emploi d'engrais chimiques, etc. Le climat politique et économique vaudois est favorable au développement d'une industrie utile à l'agriculture. On présente l'agriculture et l'industrie comme des sœurs travaillant l'une pour l'autre et concourant ensemble au bien public<sup>146</sup>. Ainsi, dans les années 1820, le besoin de mécaniser le battage des grains se fait sentir. Une opportunité de diversification plus rémunératrice que la métallurgie vallorbière ne saisit pas. Pourtant un habitant, Jean-Louis Glardon (1788-1871) donne l'exemple. Il ouvre vers 1826 un petit atelier où il construit quatre à six machines à battre la graine par année. A l'exposition vaudoise de 1835, il présente un instrument à fouler les raisins qui « obtient des éloges mérités » 147. Habile mécanicien, Jean-Louis Glardon n'arrive cependant pas à développer son atelier. Son père François (1753-1828), inventeur en 1814 d'un pistolet à répétition, n'avait également pas réussi à exploiter son invention faute de capitaux et trop absorbé par les nécessités d'un père de famille, selon P.-F. Vallotton (p.34 ci-dessus).

Sans la stimulation de la clientèle, et surtout sans un *leading sector* (comme la filature et le tissage mécanique du coton en Suisse septentrionale et orientale) qui entraîne dans son sillage les autres productions industrielles, la métallurgie et la clouterie vallorbières conservent jusqu'à leur disparition dans les années 1880 leurs habitudes, leurs productions traditionnelles sans évoluer vers de nouvelles activités industrielles ni même, dans la clouterie, mécaniser la

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> A. Vautier, *La patrie vaudoise*, Lausanne, G. Bridel et Co, éditeurs, 1903. p.500.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> L. Vuillemin. Tableau de la situation agricole et industrielle des 19 districts du canton de Vaud, 1852..

fabrication. A une exception près! Celle des forges des Eterpaz, comme nous l'avons vu ci-dessus (p.62-63).

Cette très lente croissance et cette absence de diversification, comparées à l'évolution dans le nord et l'est de la Suisse, s'explique-t-elle par le manque de capitaux, de l'esprit d'entreprise, du sens des affaires ?

L'influence de ces facteurs mérite d'être clarifiée. Les auteurs du tome 3 de l'Encyclopédie du Pays de Vaud écrivent qu'il « faut donc bien souligner l'heureuse influence que la clouterie forgée a sur le développement économique de Vallorbe. C'est elle qui assure la transition entre le haut-fourneau et la lime. Elle apporte deux choses:

- Une accumulation de richesses suffisantes pour permettre à Vallorbe de passer à un stade industriel supérieur,
- Un entraînement régulier de l'ouvrier lui permettant, grâce à une habileté manuelle exceptionnelle, d'arriver à faire 12 à 20 clous par minute"<sup>148</sup>.

En ce qui concerne le premier apport, l'expression "accumulation de richesses" est exagérée. Le rôle des impôts, entre autres, le prouve. Il faut parler d'épargne. Comme l'écrit P.-F. Vallotton: "A Vallorbe on travaillait beaucoup et on y économisait joliment. La prospérité ne dépend pas de l'argent qu'on gagne mais de celui qu'on économise" L'historien de Vallorbe exprime ici une certaine morale protestante, fort répandue à l'époque, qui prône l'absence de luxe ostentatoire, un certain égalitarisme dans les moeurs. Cette rigueur religieuse a rendu possible une sorte d'épargne semi-forcée. Ce goût de l'épargne apparaît comme caractéristique non seulement des Vallorbiers, mais des Suisses en général, à l'époque précapitaliste déjà. William Rappard le souligne fortement l'50.

Les Vallorbiers épargnent, c'est vrai! Les registres des contribuables le prouvent. Mais entre les mains de qui cette épargne se trouvait-elle

Encyclopédie du Pays de Vaud, vol. 3, Les Artisans de la prospérité. p. 128.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> P.-F. Vallotton, op.cit. p. 208 et 47.

W. Rappard, La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse, Berne, 1914, p. 231.

essentiellement? Nous l'avons vu ci-dessus, chez les marchands cloutiers, les Jaquet Betôt notamment et chez les maîtres de forge, la « noblesse du fer »: les Jaquet des Eterpaz et leurs successeurs, les Reverchon, les Vallotton du Moûtier. Léon Reverchon par exemple, est taxé en 1863 sur une fortune mobilière de 150'000 fr. Mais ces négociants et industriels n'investissent pas dans la lime, rentable et promise à un bel avenir. Les maîtres de forge qui veulent montrer leur esprit d'entreprise et aussi leur patriotisme préfèrent, en 1863, réunir 700'000 fr. pour fonder la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez dont l'échec était programmé. Ils ont manqué de sens des affaires. Les premiers limeurs sont de condition fort modeste. P.-F. Vallotton le souligne à propos de David Borloz. Antoine Glardon doit, en 1841, emprunter 3'200 fr. pour construire sa maison et son atelier. L'investissement initial est heureusement peu élevé. Un limeur peut se contenter, comme Antoine Glardon d'un outillage composé de quatre enclumes à tailler, d'un étau, de quelques marteaux à tailler et d'une fournaise équipée d'un soufflet. La thèse d'une accumulation de richesses suffisantes pour nourrir la naissance et l'essor de la lime doit être fortement nuancée, voire rejetée.

Le second apport est moins contestable. Un cloutier assimile certainement plus facilement le coup de main nécessaire à la taille d'une lime. Il n'en demeure pas moins que les premiers limeurs vallorbiers ne sont pas des cloutiers. Ils ont tous exercé auparavant le métier d'horloger. Ils initient des cloutiers à l'art de la lime et des outils d'horlogerie, de joaillerie, de bijouterie. La lime tire parti, certes, de l'expérience séculaire du village dans la métallurgie du fer mais son origine, elle l'a doit à l'horlogerie. Ce n'est donc pas un hasard si le fondateur de la première fabrique de limes, David Borloz, soit un homme proche, par la famille de sa femme, des milieux horlogers de la Vallée. C'est aussi un "étranger", petit-fils d'un immigré d'Ormonts-Dessous.

Heureusement qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, des horlogers vallorbiers de retour de leur "exil" formateur, neuchâtelois ou sainte-crix, des immigrés de Sainte-Croix et des Ormonts introduisent et développent à Vallorbe la fabrication des limes et des outils d'horlogerie. Ce sont des gens insensibles aux pesanteurs des traditions industrielles du village! Avec quelques Vallorbiers entreprenants, ils sauront l'associer à l'essor

de l'industrie de la montre, de la joaillerie, de la bijouterie et après 1870 à celui de l'industrie des machines.

Les débuts de l'industrie de la lime sont modestes et la croissance lente et sélective. Un nouveau type d'entrepreneur doit se révéler capable de planifier sa production, de diriger un personnel nombreux, de gérer ses finances, de défier la concurrence non seulement sur le marché suisse mais aussi sur les marchés extérieurs, ce qui est nouveau. Ceux qui réussissent sont fort peu nombreux: David Borloz, François Louis Grobet et David Glardon. Ils donnent à la lime de précision de Vallorbe une réputation de qualité telle, qu'elle devient une référence sur les marchés national et internationaux.

La liquidation de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez en 1882-1883 permet aux trois principales fabriques de limes d'utiliser la force motrice de l'Orbe pour mécaniser leur outillage, réalisant ainsi enfin leur révolution industrielle.

A côté de cette reconversion réussite de l'industrie métallurgique locale, un autre événement est particulièrement bénéfique: la construction entre 1866 et 1875 des lignes de chemins de fer Daillens-Vallorbe et Vallorbe-Pontarlier qui rattachent le village aux réseaux suisses et français.

Avec la reprise conjoncturelle qui s'amorce vers 1890, le démarrage économique de Vallorbe peut s'épanouir. Il est postérieur d'un demisiècle environ de celui de la Suisse du textile mais coïncide donc plus ou moins avec celui du canton de Vaud. Mais vu l'antériorité du processus d'industrialisation, la valorisation des ressources hydro-électriques locales, une situation avantageuse à un carrefour ferroviaire et routier à la frontière franco-suisse, il s'y montrera beaucoup plus vigoureux.

Dès 1888, la croissance démographique prend l'ascenseur. La population passe de 2'123 habitants (base: indice 100) à 3'279 en 1900 (indice154) et grimpe à 4'309 en 1910 (indice 350) puis à 5'310 en 1912 quand les travaux de percement du tunnel du Mont-d'Or et la construction de la nouvelle gare battent leur plein. Pour le canton de Vaud l'indice monte de 100 en 1888 à 114 en 1900 et à 128 seulement

en 1910. L'expansion sans précédent que connaît Vallorbe entre 1870 et 1910 pourrait servir d'exemple aux économistes et historiens de la croissance économique. On y trouve en effet toutes les manifestations caractéristiques du démarrage économique:

- une élévation importante du taux d'investissement,
- une création d'industries nouvelles,
- un développement des services qui leur sont nécessaires,
- une nouvelle classe d'entrepreneurs,
- une utilisation plus poussée des ressources naturelles,
- l'établissement de banques,
- etc.

Voici la liste, non exhaustive certainement, des événements économiques qui jalonnent cette période<sup>151</sup>:

Inauguration de la gare de Vallorbe et de la ligne Lausanne Daillens-Vallorbe.

1870-1875 Construction de la ligne ferroviaire Vallorbe-Pontarlier

Construction par Jean Dalstein, originaire de la Moselle (F) de la fabrique de chaux aux Grands Crêts. Elle approvisionne en chaux hydrauliques les constructions ferroviaires en cours dans la région, la modernisation des forts français du Jura, etc. En 1888 elle peut se brancher sur la ligne ferrée Vallorbe-Le Pont ce qui lui permet d'élargir son marché.

1872 L'Union Vaudoise de Crédit ouvre une agence.

La Banque Cantonale Vaudoise ouvre une agence.

Ouverture de la ligne ferroviaire Vallorbe-Le Pont. Elle sera prolongée en 1899 jusqu'au Brassus.

Source: *Vallorbe*, ouvrage publié à l'occasion du 850<sup>e</sup> anniversaire de la première mention du village 1139-1989. Commune de Vallorbe, 1989.

Ouverture de l'agence du Crédit Foncier Vaudois.

Construction au Day de la première usine électro-chimique du monde par la Société d'électro-chimie de Paris (capital 600'000 francs français) et Anthelme Boucher, diplômé de la Faculté technique de l'Académie de Lausanne, promoteur de l'éclairage dans cette ville et représentant à Paris de l'entreprise genevoise Cuénod, Sautter & Cie, fabrique, entre autres, de dynamos<sup>152</sup>. La fonction de l'usine consiste à produire du chlorate de potassium. La centrale électrique utilisant la chute de l'Orbe (Saut-du-Day), d'une puissance de 1500 CV est la plus puissante du moment<sup>153</sup>.

Fondation de la fabrique d'aiguilles de montres Gustave E. Roy

Début de la construction du réseau d'eau potable à partir de la source à Gerlet. Arrivée du téléphone.

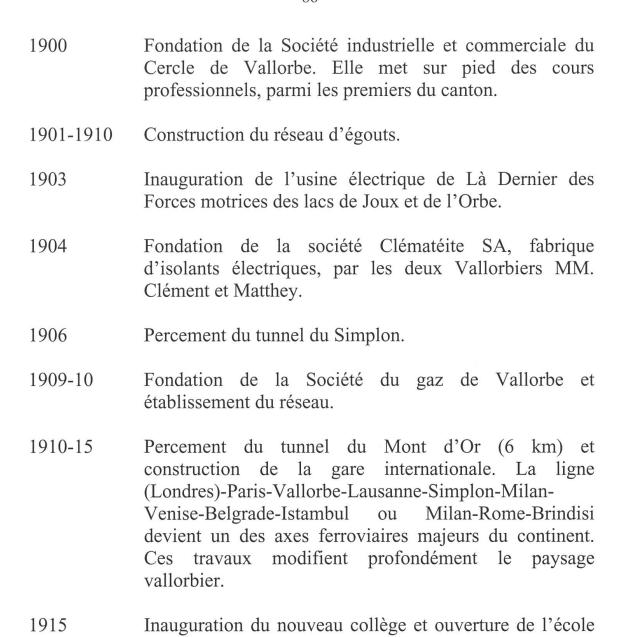
Conséquence de l'ouverture de la liaison avec Paris et Londres: Vallorbe et surtout Ballaigues s'ouvrent au tourisme. Construction du Grand-Hôtel.

Fondation de la Société électrique du Châtelard par des promoteurs vallorbiers et mise en service de l'usine électrique à l'entrée des gorges de l'Orbe, alimentant Vallorbe, Ballaigues et Vaulion. Installation du réseau de distribution.

Fondation des Usines métallurgiques de Vallorbe réunissant les Usines métallurgiques Grobet SA, Antoine Glardon & Cie et Borloz et Noguet-Borloz.

Encyclopédie du Pays de Vaud, vol. 3 p. 169.

Serge Paquier, Histoire de l'électricité en Suisse, Vol.I. La dynamique d'un petit pays européen 1875-1939. p. 517.

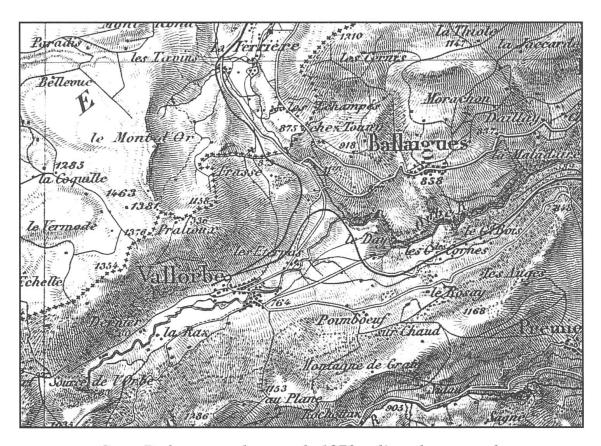


A Vallorbe, La Belle Epoque coïncide donc avec une profonde mutation économique et sociale. Une société moderne s'implante. Vallorbe dispose en 1905 de deux médecins, d'un vétérinaire, deux pharmacies, trois sages-femmes, un notaire, quatre banques, un journal, dix entreprises de voiturage, six boulangeries, dont une "sociale", trente boutiques d'habillements, textiles et frivolités, huit hôtels, un institut catholique de jeunes filles, sept restaurants, vingt-trois cafés, dont un

secondaire.

café industriel propriété d'un syndicat, douze commerces ou dépôts de vins, bières, liqueurs<sup>154</sup>.

La commune, nous l'avons vu ci-dessus, se développe et se peuple rapidement, investit beaucoup et réorganise tous ses services. Mais du 1<sup>er</sup> octobre 1885 au 31 décembre 1913, soit pendant 28 ans et 3 mois, elle maintient à sa tête le même syndic, Emile Glardon!



Carte Dufour, avec la gare de 1870 et l'emplacement de Là Dernier, les Eterpas, le Day.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Vallorbe 1139-1989, op.cit. p.45.

### Chapitre 2

# La fabrique de limes Antoine Glardon-Paillard (1869-1896) puis Antoine Glardon & Cie (1896-1899)

#### La famille d'Antoine Glardon

La famille Glardon est attestée à Vallorbe depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle. Elle reçoit la bourgeoisie en 1403. Parmi les communiers vallorbiers qui paient la taille de 1550 figurent un Pierre et un Claude Glardon. Le recensement des feux de 1558-1559 dénombre cinq Glardon. Les listes des communiers vallorbiers de 1591 et 1595 contiennent huit respectivement cinq Glardon<sup>155</sup>. Selon P.-F. Vallotton<sup>156</sup>, Vallorbe comptait en 1860 39 ménages Glardon représentant 158 personnes. L'arbre généalogique de la famille d'Antoine Glardon-Paillard débute avec Jacques Glardon qui vécut entre 1450 et 1500.

Comme de nombreux Vallorbiers, quelques ancêtres d'Antoine Glardon se sont tournés vers des activités en rapport avec la métallurgie. Des documents mentionnent en effet des forgerons au XVI<sup>e</sup> siècle déjà<sup>157</sup>. Mais c'est dans l'enseignement qu'une des branches des Glardon s'est plus particulièrement illustrée à Vallorbe. L'Honorable et Discret Pétreman Glardon (1644-1695), également cloutier à ses heures<sup>158</sup>, puis ses deux fils et deux de ses petits-fils vont monopoliser la fonction de régent de 1677 à 1772<sup>159</sup>.

En 1772, une autre branche des Glardon prend la relève avec Jérémie Glardon (1748-1805), cloutier, secrétaire du Consistoire jusqu'en

<sup>155</sup> Lucienne Hubler, 1984, op. cit. Annexes 2 à 5 pp. 424 à 427.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p. 243.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Fonds Raoul Campiche, dossier Glardon, ACV.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> P.-L. Pelet, *1983* op.cit. p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> Ibid. p. 380.

1798<sup>160</sup> et premier régent jusqu'en 1805. Il a épousé en 1771 (?) Marie Magdeleine Matthey. De cette union naissent dix enfants (6 garçons et 4 filles). Le fils aîné François Moyse (1772-1834) succédera à son père comme 1<sup>er</sup> régent en 1805. Son frère Abram Isaac (1776-1832) sera 3e puis 2<sup>e</sup> régent. Un fils de François Moyse, Julien Armand (1816-1886) enseignera aussi à Vallorbe<sup>161</sup>.

Deux autres fils, Pierre <u>David</u> Siméon (1780-1846) et Jérémie François (1787-1841) sont cloutiers; le second est aussi propriétaire d'une ferme aux Champs du Bois où une clouterie est construite en 1823. Elle sera détruite par le feu en 1873-1874<sup>162</sup>.

Le sixième enfant de Jérémie Glardon (quatrième garçon) qui vient au monde en 1782 se nomme Jean Pierre dit Jeannot. Il épouse le 16 avril 1811 Françoise Marguerite Matthey. Trois enfants naissent de cette union: Louise Marguerite, le 19 août 1811, **Jean Marc Antoine**, le 3 novembre 1813 et Abram Jacob <u>David</u>, le 9 avril 1819. Jean Pierre meurt en 1830 à l'âge de 48 ans laissant une veuve et ses trois enfants encore mineurs. La Justice de Paix nomme leur oncle François Glardon, régent, comme tuteur<sup>163</sup>.

Une cession en lieu de partage passée devant le notaire David Louis Bignens le 10 novembre 1837 et heureusement conservée jusqu'à aujourd'hui dans les archives familiales<sup>164</sup> fournit de précieuses informations, notamment sur les biens immobiliers de Jean Pierre Glardon demeurés indivis après son décès. Louise Marguerite, célibataire, assistée de son conseiller Jérémie François Glardon (l'acte ne précise pas s'il s'agit de son oncle portant le même prénom (1787-1841)) et de plus spécialement autorisée par son oncle David Siméon

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> L. Hubler, 1984, op.cit. p. 381.

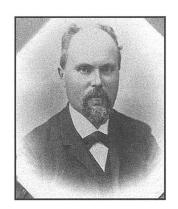
<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> Ibid. p. 381.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> Vallorbe, Cadastre B 1817-1840 Fo 28 ACV GF 277/1.

Justice de Paix de Vallorbe, Registre des procès-verbaux 1823-1833. ACV SC 128/3 p. 149.

<sup>164</sup> Cession en lieu de partage par Louise fille de Jean-Pierre Glardon de Vallorbe à ses frères Antoine Jean Marc et Abram David Jacob Glardon dudit lieu. Le 10 .9bre 1837. D.L. Bignens, notaire. En annexe une copie de l'autorisation de la Justice de Paix de Vallorbe du 14 octobre 1837 accordée à Abram David Jacob Glardon, encore mineur, et à son tuteur de signer la cession. Archives Glardon, Vallorbe.





David Glardon-Jaquet (1840-1904)

Antoine Glardon-Paillard(1813-1893)



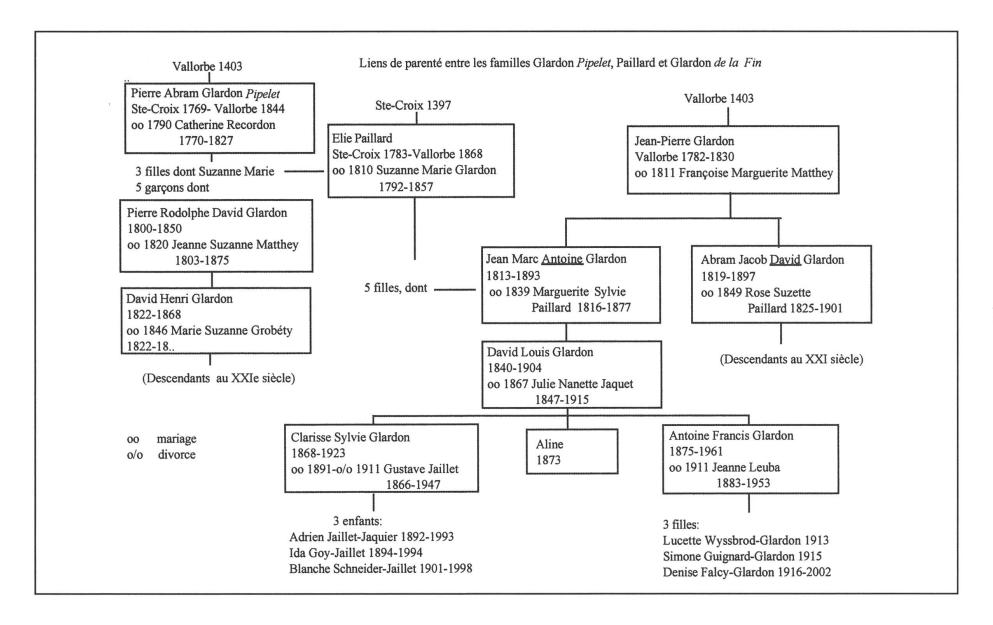
Julie Glardon-Jaquet (1847-1815)



Gustave et Sylvie Jaillet-Glardon



Antoine Glardon (1875-1961)



Glardon et par son cousin germain Henri Marc Glardon cède à ses deux frères pour 400 fr. payés à contentement, sa part de l'héritage paternel estimé à 1'286 fr. Les droits de la mère Françoise Marguerite née Matthey, usufruitière sont réservés. Ces biens immobiliers consistent:

- art. 603. Fo 13 no 56. au bas de la Grande Fin. 192 toises de champ.
- art. 606. Fo 15 no 63. aux Vernes. 171 toises de champ.
- art. 605. Fo 15 no 22. au Bas de Brouck. 210 toises de champ.
- art. 665. Fo 14 no 35. aux Eclozets Dessous soit La Combettaz. 150 toises de champ.
- art.158.181. Fo.3 no 12. à la forge de la Mollerie, une place de clouterie de vent avec son charbonnier et tout de qui dépend d'icelle.
- art.73. Fo 2 no 220. portion pour une vache à l'établissement de fromagerie de devant la maison de ville. Tel que le tour a été jouï.

Une annexe à cet acte nous apprend que Jean Pierre Glardon a été sergent municipal. Selon P.-F. Vallotton, cette fonction fut introduite en 1815<sup>165</sup> par une municipalité qui voulait maintenir, comme sa devancière, une police très sévère. Le sergent municipal, à côté de son travail d'huissier de l'exécutif, devait faire des rondes pendant le service divin car il était défendu, sous peine d'amende, de faire des attroupements dans les rues et les auberges. Il reçoit alors un salaire de 16 fr. par année équivalant à celui d'un municipal à temps partiel, alors que le boursier communal reçoit 120 fr. et le secrétaire 24 fr. 166. Ce n'est donc pas un emploi à plein temps. Quels étaient alors ses autres métiers? Cloutier certainement, comme son père et deux de ses oncles, puisqu'il disposait d'une place à la Mollerie (ou Moulerie), c'est-à-dire un peu en aval des Forges de la Ville sur la rive droite du canal de l'Orbe à l'emplacement occupé en 1875 par la forge d'Alexandre Estoppey<sup>167</sup>. A cette époque, ce quartier était une vraie fourmilière d'ateliers de maréchalerie, de clouteries. Cinquante à soixante maîtres et valets y travaillaient autour d'une quinzaine de feux. Jean-Pierre élève alors aussi au moins une vache qu'il nourrit avec l'herbe de ses quelques 6'400 m² de champs. Il ne possède pas de maison ; il n'est donc pas possible de savoir où il habitait.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p.204-205.

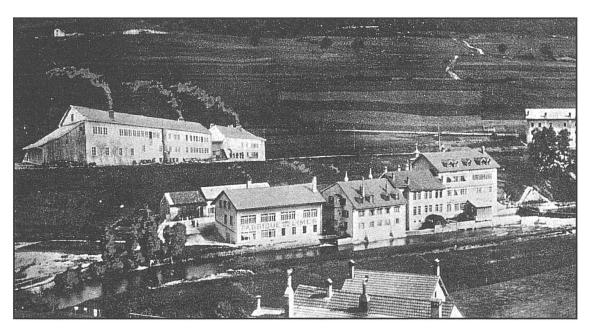
<sup>&</sup>lt;sup>166</sup> Ibid. p.200.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> P.-L. Pelet 1983, op.cit. p. 165 no 40.

Pendant les heureuses années de 1830 à 1845, écrit P.-F. Vallotton, "la plupart des Vallorbiers s'efforçaient de réaliser l'idéal suivant: posséder une maison au village, quelques poses de champs au soleil, au moins une vache en son étable et une action utilisée dans l'une des cinq fromageries". La maison en moins mais la forge en plus, la situation de Jean-Pierre Glardon correspond assez bien à cette conception de la vie 168.

Antoine a vraisemblablement repris les activités de cloutier de son père. Nous avons vu ci-dessus, en effet, que le 19 octobre 1831, il signe avec 135 cloutiers et maréchaux de Vallorbe un "Mémoire" adressé au Conseil d'Etat en réponse à l'enquête commerciale et industrielle. La cession par sa soeur de ses droits à l'héritage paternel semble aussi montrer un intérêt évident à pouvoir jouir pleinement, peut-être avec son frère cadet de la place de cloutier à La Mollerie. Propriétaire d'une place, il est considéré comme maître cloutier lég.

Ce frère, Abram Jacob David n'a que 11 ans à la mort de son père. L'acte de cession de 1837 nous informe qu'il a un tuteur, son cousin germain Jean Charles Louis Glardon, instituteur, fils de François Moyse Glardon, 1<sup>er</sup> régent (1772-1834). Ce document précise qu'il est sur le point de travailler pour son compte.



Montage photographique présentant les deux usines.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> P.-F. Vallotton-Aubert, op.cit. p. 208.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> P.-L. 1983 op.cit. p.365.

#### L'atelier de limes de la Grande Fin (1842-1869)

Comme bien d'autres habiles artisans vallorbiers, on peut supposer qu'Antoine Glardon abandonne progressivement la clouterie pour la fabrication des limes, plus profitable. L'emplacement de son atelier n'est pas connu. Il utilise vraisemblement la place de cloutier de la Mollerie ou il travaille avec Elie Paillard et sa femme Suzanne Marie née Glardon dans leur maison achetée en 1823 à la Rue du Faubourg. Il y fait la connaissance de leur troisième fille, Marguerite Sylvie née en 1816 qui devient sa femme le 1er novembre 1839. Mariage sous le symbole de la lime! Les témoins sont des notables du village: Marc Henri Samuel Vallotton, syndic de Vallorbe et Pierre Antoine Vallotton (1774-1841), propriétaire, parrain de Jean Marc Antoine.

Le 8 septembre 1840 naît un fils, David Louis. Ses parrain et marraine sont Abram Jacob David Glardon, frère du père, et Louise Marguerite Glardon, soeur du père <sup>170</sup>.

On peut penser que ses nouvelles responsabilités d'époux et de père incitent Antoine Glardon à entreprendre en 1839 ou 1840, avec son frère Abram Jacob David, la construction d'une maison sur le terrain de la Grande Fin hérité de leur père. Mais les fonds manquent et il faut emprunter. Abram Jacob David étant mineur, la Justice de Paix intervient et nous lègue avec le notaire un document intéressant. L'acte du 5 février 1841 précise: "Comme ils ne peuvent payer par leurs seules ressources les dépenses qu'a occasionné cette bâtisse" Antoine et son frère, ce dernier avec l'autorisation de son tuteur Jean Charles Louis Glardon, instituteur, empruntent 3'200 fr. vaudois à Jérémie François, Jean Louis et Auguste Roy. Le champ de la Grande Fin "sur lequel existe une maison d'habitation non taxée et portée au cadastre" et un autre champ au Haut de Brouck constituent la garantie 171.

La maison terminée probablement en 1842 couvre 26 toises (234 m²) et comprend trois logements, une grange et une écurie, un atelier de forge, des places occupant 10,5 toises (94,5 m²). L'estimation cadastrale se monte à 4'500 francs vaudois. Elle reste en indivision ainsi que les

<sup>170</sup> ACV Ed 130/1.

Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe. ACV SC 37/91 minute 314. L'autorisation de la Justice de Paix du 5 février 1841 est annexée à cette minute.

terrains hérités ou acquis conjointement par les deux frères jusqu'en 1857.

Antoine et son frère qui disposent maintenant chacun d'une forge dans leur maison vendent leur place de cloutier à La Mollerie (ou Moulerie en Pralet) à David François fils de feu Jérémie Glardon pour 110 fr. vaudois <sup>172</sup>.

Le partage de la maison et des terrains est consigné devant notaire le 1<sup>er</sup> octobre 1857<sup>173</sup> et enregistré au cadastre à la même date<sup>174</sup>. Chacun reçoit une demi de maison (18,25 toises c'est-à-dire 164,25 m²) consistant en deux chambres et une cuisine au rez-de-chaussée avec cave en-dessous, écurie et soley<sup>175</sup>, logement à l'étage consistant en deux chambres et une cuisine avec grenier dessus et portion de place. L'estimation, cette fois-ci en francs suisses (cours du change 69 fr. vaudois pour 100 fr. suisses<sup>176</sup>) est de 3'362.50 fr. pour la part du côté de l'Orient de Antoine et de 3'162.50 fr. pour le côté d'Occident de Abram Jacob David<sup>177</sup>. Ce partage longitudinal de la maison, des annexes (bûchers et forges) et des parcelles environnantes est enregistré définitivement devant le notaire Louis Magnenat le 28 août 1871<sup>178</sup>. Il durera, au travers des héritiers des deux frères, jusqu'en 1990<sup>179</sup>.

Jean Marc Antoine Glardon reçoit le jardin et le champ contigus à sa demi-maison (valeur 1'360 fr.), une parcelle à la Petite Fin (80 fr.), un champ Aux Vernes (300 fr) et deux autres A la Combettaz (900 fr.). La part de Abram Jacob David comprend la place et le jardin devant sa demi-maison (1'500 fr.), un champ au Haut de Brouck (800 fr.) et un

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe. ACV 37/39 minute 456.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Actes du notaire Louis Magnenat, à Vallorbe. ACV AC 37/39 minute 339.

Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fos 372 Antoine Jean Marc Glardon et 373
 Abram Jacob David Glardon. ACV GF 277/7.

soley = solier: grenier.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Décret du Grand Conseil vaudois du 2 août 1850 sur la mise en vigueur du nouveau système monétaire suisse, Recueil des lois, etc. Tome XLVII 1850 ACV.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 311. ACV GF 277/7.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> Actes du notaire Louis Magnenat, à Vallorbe. Onglet no 8 1871-1872 minute 2616. ACV SC 18/169.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 372 Fo 373 . Ibid. Fo 372 et Fo 373 annotation du 28 août 1871. ACV GF 277/7.

autre au Parc aux Veaux (700 fr.). Il verse à son frère 80 fr. afin que les parts soient de 6'082.50 fr. chacune.

En 1858, Antoine ajoute à sa demi maison une forge et un bûcher au sud-est et élargit sa remise au nord pour créer une autre forge <sup>180</sup>. Il installe ainsi dans sa maison son atelier de fabrication de limes et peut-être encore de clous. Il y travaille vraisemblablement avec son fils et peut-être sa femme. La part réservée au logement consiste toujours en deux chambres et une cuisine au rez-de-chaussée avec une cave endessous et à l'étage un logement avec deux chambres et une cuisine avec un grenier dessus. Au rez se trouve encore une écurie.

Entre-temps, le 22 juin 1849, le frère de Antoine Glardon, Abram Jacob <u>David</u> (1819-1897) épouse Rose Suzette Paillard (1826-1901) fille cadette d'Elie Paillard. Deux fils naissent de cette union: Antoine Alexis le 27 janvier 1850 et Jules Francis le 24 avril 1854. Abram Jacob David construit aussi une annexe avec forge et bûcher en 1858 <sup>181</sup>. Cette branche de la famille Glardon ne participera pas à l'épopée des limes Glardon. Mais à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle elle assure la pérennité de la branche de Jean Pierre Glardon.

Le 8 novembre 1867 à Chavornay David Louis Glardon épouse Julie Nanette Jaquet (1847-1915) fille de David Jaquet, un paysan aisé de Vallorbe<sup>182</sup>. Ils auront trois enfants: Clarisse Sylvie (1868-1923) qui épouse à Yverdon le 13 juin 1891 Gustave Louis Jaillet (1866-1947) de Vallorbe, Aline Julia (1873) et Antoine Francis (1875-1961) qui s'unit en 1909 à Jeanne Leuba (1883-1953) <sup>183</sup>.

Elie Paillard meurt en 1868; il laisse à ses cinq filles, dont Marguerite Sylvie, épouse d'Antoine Glardon, une fortune mobilière de 35'000

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Vallorbe. Cadastre B 1840-1879. Fo 372. ACV GF 277/7.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Vallorbe. Cadastre B 1840-1879, Fo 373. ACV GF 277/7.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> Archives Glardon 20.3.2000 A.2 Extrait des Registres des Mariages Fol.III p.238 de la Paroisse de Chavornay, No 239.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> ACV Ed 130/2 et 3.

fr. <sup>184</sup>, la maison du Faubourg vendue en 1870 pour 2'800 fr. ainsi que des terrains vendus entre 1868 et 1870 pour 1'943 fr. <sup>185</sup>.

On ne connaît pas les relations d'affaires entretenues par Antoine et son fils avec Elie Paillard d'une part et les Glardon Pipelet, Pierre Abram, son fils Pierre Rodolphe David (1800-1850) et son petit-fils David Henri (1821-1868) d'autre part. Se faisaient-ils concurrence ou travaillaient-ils en association? La deuxième hypothèse pourrait être la bonne. Il apparaît en effet que les décès en 1868 d'Elie Paillard et de David Henri Glardon brisent des liens existants. Des problèmes de succession semblent diviser les nombreux héritiers de David Henri Glardon compromettant ainsi un travail fécond. Cette situation peu favorable à un développement industriel pousse Antoine à créer, vraisemblablement en 1869, sa propre entreprise sous le nom de Glardon-Paillard, Fabrique Antoine de limes d'horlogerie. En adjoignant le nom de sa femme à son nom, il montre qu'il se considère comme le successeur d'Elie Paillard, qui avait assurément acquis un certain renom sur le marché de la lime de précision. Y associe-t-il son fils David, âgé de 29 ans et "actif" dans la lime depuis plus de dix ans ? Les archives à disposition ne donnent pas de réponse. Il n'y a pas non plus trace d'une procuration. David Glardon-Jaquet agit comme s'il était indépendant; il achète les terrains, construit les fabriques de la Petite Fin à son nom.

Il était du reste temps de réagir à la concurrence de deux fabriques de limes qui, nous l'avons vu ci-dessus, utilisaient déjà des machines à tailler et avaient introduit une certaine division du travail: les fabriques de François Louis Grobet (1815-1894) et de David Borloz (1814-1884) fondées respectivement en 1834 et 1839.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Homologation d'assignat du 7 mai 1869. Archives de la Justice de Paix du cercle de Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe, ACV SC 18/167 et 168.

## Les fabriques de limes Antoine Glardon-Paillard à La Grande et Petite Fin (1869-1896)

Selon le F° 8 "La Grande Fin" du Registre du cadastre <sup>186</sup>, Antoine Glardon est propriétaire d'une demi-maison et de 1'366 m² de terrain. Le logement, la grange, l'écurie et la forge couvrent 131 m². L'estimation fiscale se monte à 7'300 fr. Le bordereau industriel, c'est-à-dire l'inventaire de l'outillage de la forge comprend: une machine à percer, trois enclumes à tailler, un étau, une fournaise, une enclume, un soufflet. Il est estimé à 300 fr.

Le 12 avril 1869 David Glardon achète à son beau-père David Jaquet et au frère de celui-ci, Jacob, fils de feu Abram Jaquet, à la Petite Fin, c'est-à-dire du côté Orient de la Rue à Jaquet (aujourd'hui Rue de l'Agriculture) un champ de une toise 71 pieds et un champ de 17 toises 82 pieds pour le prix de 234 fr. L'acquis précise que cette vente est faite pour la construction d'un bâtiment destiné à un atelier de limes. Il a été convenu que "toutes les terres végétales existant sur l'emplacement qui sera pris pour la construction du bâtiment restent la propriété des vendeurs et pourront être enlevées par ceux-ci et à leurs frais". D'autre part, les vendeurs autorisent l'établissement de jours (fenêtres) du côté sud même si la distance réglementaire est insuffisante. Les témoins sont Fulgens Barthelet, de France, entrepreneur, et David Favre, maître charpentier, les deux à Vallorbe<sup>187</sup>. Cette fabrique est achevée en 1870, année où le cadastre l'enregistre comme bâtiment neuf, estimé 4'200 fr. 188. Sur 97 m<sup>2</sup> de surface au sol elle comprend au rez-de-chaussée une forge et un atelier, au 1<sup>er</sup> étage un grand atelier et un logement et au 2<sup>e</sup> étage un 3<sup>e</sup> atelier. Le bordereau industriel, c'est-à-dire l'inventaire des outils et des machines est le suivant: une cisaille, un lapidaire 189, un four à recuire, une machine à faire les échoppes 190, trois soufflets, quatre étaux, une fournaise (grand four). Cet atelier figure sur le plan cadastral de Vallorbe de 1879 (F° 35 nos 10 et 11)<sup>191</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 122 et 123. ACV GF 277/9

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Vallorbe. Cadastre B 1840-1879 Fo 386

Polissoir pour les pièces et les pierres d'horlogerie.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Burin des ciseleurs, graveurs, orfèvres, etc.

Plan du territoire de la Commune de Vallorbe. District d'Orbe. Expédié dans l'année 1879 en 2 vol. ACV GB 277/b.

En 1879 cette première fabrique comprend: un logement et des ateliers répartis sur trois niveaux. Elle est estimée à 11'570 fr. La place qui l'entoure, de 113 m², vaut 458 fr. L'équipement des ateliers s'est étoffé: six grosses machines à tailler les limes, une cisaille, un lapidaire, un four à recuire, une machine à faire des échoppes, trois soufflets, quatre étaux, une fournaise, un tour, le tout estimé 4'070 fr.

La seconde fabrique, érigée dans le prolongement de la première, vers 1879-1880, d'une surface au sol de 147 m² comprend un atelier, des bureaux, une remise et un dépôt. L'estimation se monte à 10'070 fr. pour le bâtiment et à 294 fr. pour le terrain. Selon le bordereau industriel, l'outillage comprend une machine à tailler, quatre fournaises. six soufflets, dix enclumes et dix-neuf étaux. Il est estimé à 2'070 fr.

La construction de cette dernière fabrique met en lumière deux faits qu'il vaut la peine de souligner.

La solidarité familiale d'abord. La parcelle sur laquelle David Glardon construit cette fabrique ne lui appartient pas. Elle est en quelque sorte mise à sa disposition par son beau-père David Jaquet et ses beaux-frères Henri et Louis Jaquet. Ce n'est que le 13 février 1888 que Jean Marc Antoine acquiert le terrain (trois parcelles contiguës de 273 m²; F° 35, art. 2'566, N° 12) par échange contre un champ de 32 ares 22 m (F° 35, art.624, N° 14). Jean Marc Antoine Glardon verse une différence de valeur de 35 fr. 192.

Ensuite, un des rôles de Jean Marc Antoine dans son entreprise. Il semble laisser à son fils David la direction des affaires qui se développent rapidement mais assure, partiellement, l'autofinancement. Ci-dessus nous venons de voir que c'est lui qui acquiert le terrain des Jaquet. Le 11 mars 1882 il avait acheté de David Frédéric ffeu Samuel Glardon un jardin de un are 44 m (F° 35, art. 623, n° 13) et un champ de 32 ares 22 m (F° 35, art.624, n° 14) pour le prix de 2'000 fr. sur lesquels la seconde fabrique se construisait. Jean Marc Antoine vendra ces parcelles 12, 13, 14 à son fils le 29 avril 1892 pour 400 fr!

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Fo 123 Cadastre B et F 1879-1892, ACV GF 277/9.

L'auto-financement familial a donc certainement été important. David Glardon investit dans l'entreprise les 20'000 fr. que sa femme Julie Nanette née Jaquet hérite<sup>193</sup>. Des autres sources de financement du développement de l'entreprise Glardon ne sont pas connues. A ma connaissance, les archives conservées ne contiennent malheureusement que très peu de documents concernant la marche des affaires: correspondance, production, salaires versés, chiffre d'affaires, exportations, etc.

Une partie des moyens financiers nécessaires à ce rapide développement est aussi obtenue grâce à des ventes immobilières. Antoine Glardon vend en 1886 un champ de 2'016 m<sup>2</sup> à La Combettaz et 1 champ de 1'955 m<sup>2</sup> aux Champs du Bois à Philippe Rochat<sup>194</sup>.

Vers 1880, Antoine et David Glardon cherchent à acquérir un atelier situé au bord de l'Orbe et disposant d'une concession hydraulique. Le besoin de mécaniser la production se fait-il sentir? C'est très probable. La liquidation de la Société de Vallorbe et des Rondez est annoncée et ses fabriques au bord de l'Orbe sont convoitées. Mais Antoine et David Glardon viennent d'achever la construction de la seconde fabrique de la Petite Fin. Il semble plutôt qu'il veulent prioritairement implanter une meulerie hydraulique.

Le 7 septembre 1881, David Glardon achète à Emile Aimé Roy la forge de La Cabiaz (avec un bâtiment équipé d'une roue hydraulique, une place et un champ de 696 m<sup>2</sup>)<sup>195</sup> située sur la rive droite de l'Orbe en face de la sortie du canal usinier des Forges de la Ville.

Le 2 juin 1882, il acquiert 4 feux de cloutier à la forge de Derrière-la-Scie implantée sur le canal des moulins (aujourd'hui approximativement l'emplacement du casino) 196.

Dans son testament olographe du 2 mars 1900 David Glardon écrit: "Je reconnais avoir reçu durant notre mariage de ma femme Julie née Jaquet (outre son trousseau) une somme de vingt mille francs, dont je ne lui ai pas passé de reconnaissance en Justice, cette somme ayant été versée dans notre maison de commerce et ma femme pourra les prélever sur mes biens comme de juste". Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 122 ACV GF 277/9.

Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 123 ACV GF 277/9. Sur cette forge voir aussi P.-L. Pelet, 1983 p. 164, no 28.

Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe, Dnn 21/2.p. 128.

Mais les événements se précipitent. Comme nous l'avons vu ci-dessus la Société de Vallorbe et des Rondez vend aux enchères les 26 août 1882 ses fabriques de Vallorbe. La famille Grobet n'a pas attendu son ouverture et a mis la main sur le Moûtier le 29 avril déjà! David Glardon réagit en achetant le 29 novembre 1882 la part du Domaine de Là Dernier appartenant à la Société liquidatrice à laquelle il ajoute le 16 décembre 1882 celle de Charles Louis Jaquet. Il dispose à côté de la ferme et de ses dépendances d'un atelier équipé d'une meule hydraulique. Nous verrons ci-après plus en détail l'utilisation de ce domaine par David Glardon.

Les forges de La Cabiaz et de Derrière-la-Scie perdent ainsi toute utilité pour David Glardon. Le 27 avril 1883, il revend les quatre feux de Derrière-la-Scie à M. Grobéty pour 320 fr. et le 21 mai 1883, il cède La Cabiaz à Edouard Gribi (1852-1920), tailleur de limes <sup>197</sup> pour 4'000 fr. (1'500 fr. au comptant et 2'500 fr. par un acte de revers).

Quelques documents des archives Glardon donnent la possibilité de cerner un peu la personnalité des patrons, les conditions sociales du personnel et le genre de production.

#### Les patrons

En 1869 lorsqu'il fonde son entreprise, Antoine Glardon a 56 ans. Sur une photographie de 1868 où il pose en compagnie de sa femme Sylvie, son fils David Louis, sa belle-fille Julie Nanette et sa petite fille Clarisse Sylvie, on remarque son visage décidé et souriant mais aussi, posées sur ses genoux, ses mains marquées par quarante années de forgeages de cloux, de taille et de trempe de limes. Orphelin de père à 17 ans, il a dû peut-être assister financièrement sa mère, sa soeur et son frère cadet. Maître cloutier, il a été habitué à travailler pour son propre compte. Habile et entreprenant il a passé à la lime, plus rentable et on peut supposer qu'il a acquis une certaine notoriété dans ce domaine avec son beau-père Elie Paillard. C'est pourquoi il fonde sa propre entreprise et la nomme Glardon-Paillard pour bien montrer la filiation avec l'un des

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> FOSC 1883 p. 546.

pères de l'industrie de la lime à Vallorbe. Pourquoi n'associe-t-il pas son fils David Louis? Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'absence d'archives ne permet pas de répondre. Je n'ai pas trouvé trace, non plus, d'une procuration. Mais en fait, sous le couvert de cette raison individuelle renommée, le patron responsable, celui qui l'entreprise, c'est David Louis. C'est lui qui achète le terrain de la Petite Fin et qui y bâtit les deux ateliers, c'est lui qui achète Là Dernier, qui acquiert, modernise La Foulaz et y transfère toute la production. P.-L. Pelet écrit<sup>198</sup> que c'est un artisan d'une conscience inflexible. Il se lève chaque matin à 5h. 30 et, premier dans l'usine, il affûte lui-même à la pierre à huile les ciseaux de ses machines. Il contrôle si les aciers ont suffisamment de "corps". On pourrait ajouter que, comme les autres fabriquants de limes 199, il s'occupe avec son père de préparer la mixture pour la trempe, secret de famille. Ce trait de caractère va de pair avec une intransigeance, quand, sûr de ses droits, il les défend, p.ex. contre les prétentions de Leresche & Cie ou de M. Chaulmontet. Il assume la responsabilité totale de l'entreprise et ne délègue pas ou peu. Pour les tâches administratives comme la correspondance et la comptabilité, il est aidé par un ou deux employés et aussi par sa femme et plus tard par sa fille. Elles sont occasionnellement samaritaines (les accidents au travail sont assez fréquents) et s'occupent des problèmes sociaux liés, notamment, à la présence de nombreuses jeunes ouvrières.

David Glardon, comme tous les producteurs de limes issus de l'artisanat, est un patron paternaliste, proche de ses ouvriers<sup>200</sup>. Il se préoccupe de la lutte contre l'alcoolisme. Le 30 juillet 1884 il fonde avec Henri Glardon, Ulysse Martin, David Aimé Vallotton, Alfred Noguet-Borloz, Auguste Jaquet, Emile Candaux et Paul Robert<sup>201</sup>, pasteur de l'Eglise libre, la Société du Café-chocolat<sup>202</sup>. Cette société anonyme au capital de 3'000 fr. (divisé en 300 actions de 10 fr.) a pour but de construire et d'exploiter un bâtiment dans lequel on servira des boissons non alcoolisées. On y trouvera aussi une salle de lecture. Des conférences publiques pourront y être organisées. Par contre les réunions politiques et religieuses y seront interdites. L'immeuble est

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p.37 et 42.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> P.-L. Pelet, *Tradition*... op.cit. p.55.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> P.-L. Pelet, *Tradition*... op.cit. p.42.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> Paul Robert a été pasteur de l'Eglise libre à Vallorbe de 1883 à 1894.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> FOSC 8.8.1884, p.618.

édifié à la Grand Rue en partie grâce à deux prêts hypothécaires de 22'000 fr. et de 1'000 fr. de M. William Barbey de Valeyres-sous-Rances<sup>203</sup>. David Glardon a aussi favorisé l'implantation de l'Armée du Salut à Vallorbe en 1887 et aidé l'un des responsables locaux, son contremaître Ami Noël Grobet (1854-1935) sergent-major du poste de Vallorbe.

#### Les ouvrières et les ouvriers

Au début de l'année 1886, selon le registre des salaires du premier semestre, la fabrique emploie 93 personnes plus deux maçons et le fermier du domaine de Là Dernier. Les femmes sont au nombre de 26. Le recrutement est encore très local puisque 60 sont bourgeois de Vallorbe (10 Glardon, 9 Matthey, 8 Jaquet, 7 Vallotton, 6 Grobet, 5 Truan, 4 Clément, 3 Favre, 3 Falcy, 2 Roy et 1 Develey, Grobéty, Jaillet) 17 de la région (Vallée de Joux, Ballaigues et Vaulion). Cinq ouvriers portent des noms d'origine suisse alémanique ou allemande, un d'origine italienne.

En 1887 le premier recensement des entreprises soumises à la nouvelle Loi fédérale sur les fabriques dénombre 144 ouvriers (81 femmes, 59 hommes, 1 fille et 3 garçons de moins de 18 ans) dans l'entreprise Antoine Glardon-Paillard. Les entreprises concurrentes Jules-Fréderic Grobet, Borloz et Noguet-Borloz, Union ouvrière emploient respectivement 100, 84 et 17 personnes. Au total 345 personnes travaillent la lime à Vallorbe<sup>204</sup>. Pour Antoine Glardon-Paillard la différence entre les deux années est importante. Elle s'explique peutêtre par l'absorption en 1887 de l'atelier de Timothée Golay qui avait repris en 1878 celui de la Veuve Glardon & Cie mais aussi par des fluctuations saisonnières. La plupart des ouvriers possèdent encore un jardin potager, quelques champs, au moins une part de maison. Ils

Onglet des hypothèques. vol 2 Commune de Vallorbe. No 140 5.12.1884. L'immeuble est enregistré sous Fo 2 Nos 149 à 153. William Barbey (1842-1914), ingénieur, botaniste (comme sa femme Caroline née Boissier), député au Grand Conseil vaudois, membre très actif de l'Eglise libre, membre de la commission missionnaire romande, est resté connu jusqu'à nos jours pour avoir financé en 1891 la construction du chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix à la condition que le train ne circule pas le dimanche. Cette prescription fut respectée jusqu'en 1919. 204 Robert Jaccard 1956, op.cit. p.158-164. ACV PA 337.

conservent ainsi une certaine indépendance économique. Quelques-uns ne s'embauchent à l'usine que l'hiver et travaillent l'été comme fromager ou berger dans un chalet.

La plupart des ouvrières et ouvriers travaillent à la pièce. Un relevé des salaires de 40 ouvrières et ouvriers pendant le premier semestre de 1886 a été conservé dans les archives Glardon. Le nombre d'heures de travail n'est pas indiqué. Les importants écarts s'expliquent certainement par une qualification différentes des tâches effectuées le long de la chaîne de production et aussi par des fluctuations de l'activité, notamment chez les ouvrières dont une partie travaille à domicile. En effet les salaires mensuels moyens des ouvrières varient de 19.44 fr. à 91.68 fr. et pour les ouvriers de 47.85 fr. à 199.75 fr.

Salaires mensuels moyens	<u>Ouvriers</u>	<u>Ouvrières</u>
moins de 50 fr. de fr. 50 à 100 fr. plus de 100 fr.	2 17 6	12 3
Total	25	15

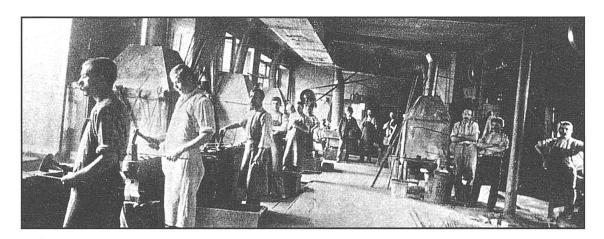
Même en tenant compte des remarques ci-dessus, on constate que les salaires de la main-d'oeuvre féminine sont largement inférieurs à ceux des hommes. M. Jean Combe, dans sa conférence déjà citée ci-dessus, écrit à propos des salaires de l'industrie de la lime en 1893: "Le salaire varie de 3 à 8 francs par jour pour les hommes et de 1.80 fr.à 2.40 fr. pour les femmes. Disons en passant qu'un certain nombre de ces dernières travaillent à la maison tout en vaquant aux soins du ménage et que leur gain est ainsi un supplément à celui du père ou du mari, soit une source d'aisance."

Des notes de frais facturés lors de l'essai des turbines de La Foulaz en 1893-1894 donnent un aperçu de la hiérarchie des rémunérations de l'époque :

M. Glardon-Jaquet	20 fr. la journée
M. Jaillet-Glardon, son beau-fils et futur associé	15 fr. la journée
M. Joho, mécanicien-chef de La Foulaz	15 fr. la journée
M: Auberjonois, ingénieur et chef du chantier de La Foulaz	25 fr. la journée

M. Gamboni, avocat	40 fr. la journée
M. Jaillet Samuel, ouvrier qualifié	0.40 fr. 1'heure
M. Leresche André, ouvrier qualifié	0.45 fr. 1'heure
Maçons	0.45 fr. 1'heure
Manoeuvres	0.30 fr. 1'heure

Un examen des quelques carnets de paie conservés montre que certains ouvriers sont parfois chargés de tâches extérieures comme l'entretien des piscicultures de Là Dernier ou du Verâtroz, de la confection de fagots de bois, etc. Certaines ouvrières sont aussi assez régulièrement affectées à des travaux domestiques pour les familles des patrons.



Ouvriers au travail.

#### La production

Dès le début, l'entreprise s'est spécialisée dans les limes de précision destinées à l'horlogerie, à la bijouterie et l'industrie mécanique fine. Un prix-courant, paru en 1885 probablement<sup>205</sup>, donne la liste des produits:

- limes et burins d'horlogerie,
- limes fines en tous genres,
- échoppes pour graveurs, rayées et autres,
- brunissoirs (instrument pour polir) pour horlogers et bijoutiers,
- grattoirs pleins et évidés, riffloirs (tige terminée à chaque extrémité par une lime de forme très variable. C'est un outil de ciseleur, de mécanicien de précision),
- fraises de formes diverses, notamment pour dentistes.
- brucelles.
- aiguisoirs (stahles) et affiloirs,
- rasoirs.

Antoine Glardon-Paillard fait enregistrer sa marque de fabrique, une truite, le 3 août 1882<sup>206</sup>.

Pendant longtemps les prix-courants des Usines Métallurgiques de Vallorbe ont précisé que les limes arborant la marque "David Glardon" avec la truite garantissait une lime de précision fabriquée avec un acier fondu extra anglais (qualité A)<sup>207</sup>.

Antoine Glardon-Paillard participe avec succès à de nombreuses expositions industrielles en Suisse et à l'étranger: La Chaux-de-Fonds 1881 (médaille d'argent), Zurich 1883 (diplôme), Nice 1883-1884 (médaille d'argent), Anvers 1885 (médaille d'argent), Genève 1896 (médaille d'argent)<sup>208</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Prix courant. Album illustré. Conditions de vente. Lithographie Spengler, Lausanne. Incomplet. Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Communication de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle du 27 février 2003. Elle est aujourd'hui radiée.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Archives UMV conservées aux ACV. Enveloppe no 1. ACV PP 20 UMV.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Selon les en-têtes des lettres Antoine Glardon-Paillard et Antoine Glardon & Cie.

Les archives Glardon ne contiennent aucune indication concernant le chiffre d'affaires et les résultats des exercices. Selon M. Jean Combe, le chiffre total des affaires de l'industrie limière atteignait en 1893 la somme de 8 à 900'000 fr. <sup>209</sup>. Si l'on se fonde sur les ventes annuelles connues pour les années 1895 et suivantes, on peut estimer la part de Antoine Glardon entre 300 et 350'000 fr. A cette époque c'est probablement la plus grande fabrique de limes de Vallorbe<sup>210</sup>. Le bénéfice net n'est pas connu mais on peut l'estimer à 10 à 15% en se fondant sur les marges connues des premières années des UMV.

La part de la production destinée à l'exportation est connue pour 1900: 90%. Elle a vraisemblement été très importante dès le milieu du XIX siècle déjà. On sait qu'à cette époque les limes de Vallorbe étaient déjà appréciées dans les principaux pays européens, ainsi qu'aux Etats-Unis, aux Indes, en Chine, au Japon, etc. On ne peut qu'admirer ces artisans.

#### L'achat du domaine agricole et de la meulerie de Là Dernier (1883)

Ce domaine s'étend sur la rive gauche de l'Orbe entre le Grand ruisseau, premier affluent permanent de cette rivière après sa résurgence de Vallorbe et le quartier du Faubourg de Vallorbe. Il est limité au Nord par le chemin de Vallorbe à la source de l'Orbe et au Sud par l'Orbe. Il s'étend sur une longueur d'environ 1,8 km. A cause des méandres de la rivière sa largeur varie de 80 à 220 m environ. Il comprend au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle des maisons d'habitation, des granges, des écuries, une laiterie, une forge, un grand verger et des jardins, champs et prés. Sa surface totale couvre 13 ha environ.

Les de Hennezel, réfugiés huguenots de Lorraine, reçus bourgeois de Vallorbe en 1589, constituent le domaine et érigent à l'extrémité amont une ferrière et un haut fourneau. Lorsque cette famille, en faillite, quitte Vallorbe vers 1650, le domaine passe entre les mains de la famille Matthey dont l'héritière l'apporte à M. Louis Vallotton-Jaquet, propriétaire des forges de chaîniers et de taillandiers de Là Dernier.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> J. Combe, méd.vét. *Vallorbe, Notice. Feuilles d'utilité publique No 18.* Lausanne Georges Bridel & Cie, 1893.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> P.-L. Pelet dixit. (10 avril 2001).

En 1841, Louis Vallotton-Jaquet, endetté, doit vendre ses biens. Le domaine, sans les forges et l'affinerie, est acquis pour 20'500 fr. par Abram David Jaquet et ses deux fils Charles Louis et Jaques Henri. Pour des raisons que j'ignore les deux frères se partagent le domaine en 1874<sup>211</sup>. Jaques Henri, le cadet, obtint la partie amont du domaine et Charles Louis la partie aval, côté Vallorbe. Les bâtiments, les jardins, les chemins et les places situés au centre du domaine sont partagés avec précision dans l'acte notarié mentionné ci-dessus. La cohabitation dans cette imbrication de propriétés ne devait pas être aisée.

Jacques Henri ne reste pas longtemps propriétaire de sa part. Probablement en 1874 déjà, il la vend à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez qui avait repris en 1864 les forges et l'affinerie de Là Dernier de la Société Reverchon, Vallotton & Cie.

Nous avons vu ci-dessus que cette société, victime de la concurrence étrangère, liquide ses immeubles de Vallorbe en 1882. David Glardon, qui vient d'inaugurer sa nouvelle usine de la Petite Fin, ne semble pas être intéressé à aménager dans l'immédiat une nouvelle usine au bord de l'Orbe. Il se contente d'acheter à la Société en liquidation, le 29 novembre 1882, pour 10'000 fr. payés comptant, une partie du domaine agricole avec une meulerie hydraulique<sup>212</sup>. Il complète cette acquisition en achetant le 16 décembre 1882 à Charles Louis Jaquet, pour 17'390 fr., la partie aval du même domaine. Comme David Glardon est créancier hypothécaire du vendeur pour 11'000 fr. il ne lui verse que 6'390 fr.

En achetant la plus grande partie du domaine agricole de Là Dernier David Glardon semble viser trois objectifs:

1. Compléter ses deux fabriques de La Petite Fin qui ne disposent pas de force motrice par une meulerie équipée d'une turbine et d'une roue hydrauliques au bénéfice d'une concession d'utilisation. L'atelier contigu dispose notamment d'une machine à polissoir, de transmissions

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> Actes du notaire Auguste Auberson à Orbe du 24 janvier 1874. Archives Glardon.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> L'autre partie du domaine est achetée le même jour par Jean-Marie Chaulmontet, chef de gare à Vallorbe.

et d'une forge avec soufflerie<sup>213</sup> (bordereau industriel 10'500 fr.). Pour faciliter la communication avec cette troisième fabrique, Antoine Glardon demande et obtient en juillet 1889 les autorisations cantonale et communale de poser une ligne téléphonique le long de la route de Vallorbe au Pont entre La Fin et Là Dernier<sup>214</sup>.

- 2. Créer un élevage d'alevins, de truites et d'écrevisses. Comme de nombreux vallorbiers Antoine et David Glardon ont une passion, la pêche. L'Orbe est célèbre pour ses truites et ce poisson figure sur les armoiries de Vallorbe. Le 22 janvier 1884 David Glardon obtient du Conseil d'Etat une concession d'exploitation d'une pisciculture. Soucieuse d'assurer le repeuplement de l'Orbe la commune de Vallorbe avait déjà ouvert une pisciculture en 1860. Celle que crée David Glardon est plus importante. Elle comprend un pavillon d'incubation avec sept bassins pouvant contenir 200 à 350'000 oeufs. Avec Marius Chaulmontet, propriétaire d'une pisciculture contiguë, David Glardon introduit en Suisse la truite arc-en-ciel d'origine californienne <sup>215</sup>.
- 3. Acquérir un domaine agricole comprenant un ensemble de bâtiments avec logements, écurie, grange, laiterie entourés par un grand verger, des champs et des prés. Il le complète en acquérant le 12 mai 1891 deux prés (4716 m²) à La Puaz, sous Saint Pancrace au bord de l'Orbe<sup>216</sup>. Enfin, en 1903, après avoir acheté les terrains contigus avec la pisciculture appartenant à Marius Chaulmontet, la propriété de David Glardon à Là Dernier s'étend sur près de 15 ha d'un seul tenant (à l'exception des parcelles de La Puaz).

Le 11 novembre 1890 David Glardon achète à Henri Lugrin et à Henri Vallotton, au Verâtroz, deux parcelles, une source et un étang totalisant 22'450 m²; il y crée une seconde pisciculture comprenant trois bassins dénivelés, permettant la séparation des âges et protégeant ainsi les jeunes truitelles de l'appétit des adultes<sup>217</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892 Fo 303 ACV GF 277/10.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> J. Combe, méd.vét. op.cit. p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892. Fo 793 ACV GF 277/12.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> Vallorbe. Cadastre B et F 1879-1892. Fo 793 ACV GF 277/12.

#### La situation financière en 1891

Les archives Glardon sont également muettes dans ce domaine. Aucun inventaire ni bilan n'a été conservé. C'est très dommage. Il aurait été très intéressant de connaître la situation financière à la veille de l'achat de La Foulaz, étape très importante parce qu'elle signifie pour l'entreprise le passage de l'artisanat à l'industrie, de l'emploi de la force manuelle à celui de la force hydraulique. La fabrique Antoine Glardon-Paillard va vivre sa vraie révolution industrielle, celle du machinisme, du capital. Le développement par l'autofinancement familial ne sera plus possible. L'entreprise prend une autre dimension. Un style de gestion différent s'impose.

Les seuls documents à notre disposition pour cette époque sont les formules de l'Assurance mutuelle cantonale contre l'incendie du mobilier de ses deux fabriques de limes de la Petite Fin que David Glardon remplit le 12 janvier 1891.

Ces deux documents sont intéressants parce qu'ils permettent d'avoir un aperçu de la composition et de la valeur de l'outillage à la veille de son transfert à La Foulaz. Les 23 machines à tailler, les 13 enclumes de forgeron et tailleurs à la main, les outils sont assurés pour 15'870 fr., le stock d'aciers pour 21'200 fr., les limes en fabrication pour 18'000 fr. et les limes emballées pour 20'000 fr.. En ajoutant le mobilier, le combustible et divers produits on obtient un montant assuré de 77'970 fr. L'augmentation des machines à tailler de 7 en 1880/81 à 23 montre que les affaires se sont bien développées. La valeur cadastrale des 2 bâtiments est demeurée à 21'840.- fr. mais sa valeur réelle peut être estimée à 30'000 fr. au moins. On peut donc accorder une valeur réelle de 110'000 fr. aux deux fabriques de La Petite Fin. A ces biens il faut ajouter le domaine de Là Dernier acheté 27'390 fr., l'outillage de la meulerie 10'500 fr. (estimation), Le Verâtroz 1'752 fr., la Puaz 295 fr. La valeur des biens mobiliers (outillage) et immobiliers (15 ha environ) atteint donc environ 150'000 fr. L'examen des actes d'achat des immeubles montrent que ceux-ci ont été payés comptant ou par reprise d'hypothèques par actes de revers donc auto-financés.

David Glardon possède encore deux prés de 2547 m<sup>2</sup> et 909 m<sup>2</sup> exploitables en tourbières en Sagnevuagnard, commune de L'Abbaye (Vallée de Joux). Il les vendra en 1900 aux UMV pour 448 fr.

La valeur imposable de sa fortune mobilière s'accroit de 28'000.-fr. en 1890 à 30'000.-fr. en 1892 puis à 33'000.-fr. en 1896. malgré un paiement en espèces de 23'000.-fr. lors de l'achat de La Foulaz. et de l'acquisition en 1892 d'un terrain de 9'270 m2 à La Petite Fin appartenant à Louise Rochaz-Jaquet, femme d'Eugène Rochaz, de Romainmôtier pour le prix de 5'721 fr. payé comptant <sup>218</sup>.

Le revenu imposable varie de 2'600.-fr. à 3'200.-fr. par an entre 1892, année où il succède à son père et 1896, ce qui est élevé, compte tenu qu'il s'agit d'un revenu net.

A part une reprise d'hypothèques existantes lors de l'achat de La Foulaz, ce n'est qu'en 1894 qu'il emprunte, le coût des transformations de La Foulaz dépassant ce qu'il avait prévu.

Antoine Glardon-Paillard, le propriétaire de l'entreprise ne doit pas être oublié! Nous avons vu qu'il participe à l'achat des terrains de La Petite Fin sur lesquels David construit la seconde fabrique. En 1891 il possède la maison de La Grande Fin avec sa forge-atelier (estimation cadastrale 9'376 fr. plus 300.- fr. pour le bordereau industriel) plusieurs champs entourant la maison (3100 m2 environ) ainsi qu'un bois au Day (4483 m2) et un pré Sur l'Isle (1681 m2).

Il ne déclare aucune fortune mobilière mais son revenu imposable passe de 2'000.-fr. par an en 1887 à 2'300.-fr. en 1891, dernière année où il est imposé comme chef d'entreprise. En 1892 puis en 1893, année de sa mort, son produit du travail imposable s'élève à 100.-fr.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

#### Le transfert des fabriques à La Foulaz (1892-1893)

#### Le site de La Foulaz

Après avoir traversé le village de Vallorbe et activé les Forges de la Ville, l'Orbe franchit le verrou qu'elle a creusé à travers la moraine glaciaire jurassienne de Montbenon. La dénivellation ainsi produite a été utilisée à l'endroit appelé L'Islebeau, Prenloup ou Plan-Praz dès le XVII<sup>e</sup> siècle. C'est le 9 octobre 1657 que le bailli de Romainmôtier aberge le site en faveur de Jean-Jacques et Michel Matthey pour une forge de clouterie. Au XVIIIe siècle on y ajoute 2 feux de clouterie et des ateliers de serrurerie et d'armurerie. La forge sera desaffectée en 1768 et transformée en tannerie. En 1835 Louis Vallotton-Jaquet, fondateur et propriétaire des forges de chaînes et de taillanderie de Là Dernier construit l'usine qui prend le nom de La Foulaz. Il y installe un battoir et une scierie. Mais en 1841, comme nous l'avons vu ci-dessus, Louis Vallotton, en proie à de graves difficultés financières, liquide ses usines de Vallorbe. La Foulaz passe entre les mains de Léon Reverchon, propriétaire des Forges des Eterpaz. Il y installe une fabrique de rasoirs. De 1856 à 1882 La Foulaz devient la propriété de la Société Reverchon, Vallotton & Cie puis de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez. Le 26 mai 1883 cette société en liquidation vend La Foulaz à Jules Jérémie Rochat des Charbonnières. Il l'exploite comme scierie et y ouvre, semble-t-il, un atelier de taille de limes.

Le site de La Foulaz présentait deux inconvénients. D'une part, la faiblesse de la chute disponible - 1,25 m en eaux moyennes - (2,20 m au Moûtier) et d'autre part, son exposition aux crues de la rivière qui submergeaient les rouages et en arrêtaient le fonctionnement. L'usine n'était pas située, en effet, comme celles du Moûtier, de la Ville (les Grandes Forges) et des Eterpaz sur un canal de dérivation au débit modulable mais directement sur la rive de l'Orbe à l'extérieur d'une courbe où le courant se portait. Cet inconvénient n'avait, semble-t-il, pas échappé à David Glardon lorsqu'il envisage l'achat de La Foulaz. Dans ses archives on trouve un projet non signé "d'observations et de protestations" daté du 8 janvier 1892 et adressé à M. Glardon-Jaquet par son auteur qui nous est inconnu<sup>219</sup>. Cette intervention est liée à la

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

mise à l'enquête publique à la Préfecture du district d'Orbe des projets d'utilisation des forces hydrauliques de la Vallée de Joux. Elle demandait à la future société exploitante des eaux de Joux de garantir que l'augmentation prévisible du débit de l'Orbe ne nuirait pas aux droits du propriétaire du domaine de Là Dernier et de l'usine de La Foulaz. Elle précisait notamment que pour obvier à ce grave inconvénient du reflux des eaux (en cas de crue) la dite société exploitante "aurait soit à aménager le barrage de La Foulaz de façon à ce qu'il débite aisément cet excédent d'eau, soit à créer, en aval des roues motrices, un canal de fuite entraînant les eaux avec plus de rapidité de façon à ce qu'elles ne refluent plus, et les rendant à l'Orbe à un point à déterminer".

#### L'achat de La Foulaz

Le 30 octobre 1891 Jules Jérémie Rochat, député au Grand Conseil, domicilié aux Charbonnières promet de vendre sa propriété de La Foulaz à David Louis Glardon<sup>220</sup>. Le prix de vente est fixé à 38'000 fr. David Glardon reprend pour 15'000 fr. deux titres hypothécaires grevant les immeubles. Il promet de verser en espèces 5'000 fr. le 1<sup>er</sup> mars 1892 et 18'000 fr. le 1<sup>er</sup> août 1892, jour de l'entrée en jouissance. Dans le prix de vente sont compris, à part les immeubles, tous accessoires immobiliers, engins industriels et installations nouvelles faites par Rochat. David Glardon reçoit le droit de faire toutes réparations ou installations nouvelles avant le 1er août 1892 à condition de ne pas entraver le service de la scierie.

L'instrumentalisation de l'acte définitif de vente a lieu le 5 mars 1892<sup>221</sup>. Ce domaine industriel comprend 683 m² de bâtiments (une scierie avec une roue à eau Poncelet<sup>222</sup> de 4,50 m de diamètre, des logements, une remise, des hangars, etc.), 1202 m² de places, 585 m² de jardins, 29'399 m² de prés en Millebeau sur la rive droite de l'Orbe en aval de l'usine et 6'965 m² de champs et de prés sur la rive gauche de la

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol. 5 No 1927. 30.10.1891. ACV Dnn 21/5.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Vallorbe, Cadastre 1879-1892, Fo 643 et 809, ACV GF 277/11 et 12.

Poncelet Jean-Victor, mathématicien et général français (1788-1837). Auteur de remarquables travaux sur les roues hydrauliques (Académie des sciences 1834).

rivière (Derrière la Vouête). David Glardon paie au total 31'555 fr., soit: 10'000 fr. pour la valeur de la force motrice, le barrage, la roue à eau et le terrain affecté à la fabrique; 5'000 fr. pour les transmissions; 16'555 fr. pour l'outillage (2 tours, 1 raboteuse, 1 limeuse, 2 perceuses, 6 forges, 1 soufflerie, les trempes et 6 petites machines à tailler, 1 lapidaire et 1 meule à émeri)<sup>223</sup>.

#### La transformation des bâtiments et des forces motrices

En achetant la Foulaz David Glardon veut la transformer en une fabrique de limes moderne en construisant de nouveaux ateliers et en augmentant la puissance des forces motrices.

Il fait démolir les bâtiments à vocation agricole, des hangars et une partie de la scierie et projette de construire le long de la rivière d'amont en aval, une fabrique de limes, sur trois niveaux, des locaux pour les fours à recuire et à trempe, des bureaux, des logements, des ateliers de mécaniciens et de limeurs et, en retrait de la rive, un charbonnier.

En ce qui concerne la force motrice hydraulique David Glardon veut d'abord compléter la grosse roue par deux turbines. Pour en tirer le maximum de puissance il lui faut augmenter la chute en construisant un barrage à travers l'Orbe afin de dériver l'eau nécessaire dans un canal d'amenée munis de vannes pour en réguler le débit. Il souhaite aussi obtenir un accroissement de la chute et éviter les inondations en construisant le canal de fuite que l'expert inconnu (voir p.110) lui avait recommandé. Pour atteindre cet objectif ce canal devait se jeter dans l'Orbe en aval de la chaussée dérivant l'eau dans le canal d'amenée de la Société Leresche et Cie Forges de Vallorbe<sup>224</sup>, aux Eterpaz après avoir traversé le pré de Millebeau. Ce projet se heurte à un obstacle

Archives Glardon, Vallorbe. Dossier Glardon F.6. C.45. Récapitulation des dépenses d'installation à La Foulaz par Paul Auberjonois, ingénieur.

Leresche & Cie était une société en commandite formée de Jean Leresche-Bourgeois (1842-1909) de et à Ballaigues, commandité, et de William Barbey (1842-1914) de et à Valeyres-sous-Rances, commanditaire. Le 2 février 1884 cette société avait acheté les forges des Eterpaz à la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez en liquidation. Jean Leresche était non seulement un industriel mais aussi un hôtelier et le créateur de la station touristique de Ballaigues. Il était major à l'armée. William Barbey s'est retiré de la société pendant le procès des turbines.

juridique important: le canal prive les forges des Eterpaz de l'intégralité du débit de la rivière auquel elles ont droit. Le consentement des propriétaires de cet entreprise, MM. Jean Leresche et William Barbey, est nécessaire.

David Glardon a-t-il envisagé de proposer un marché aux Forges de Vallorbe ? Il se pourrait qu'il ait confié à M. Octave Leresche, ingénieur, fils du gérant-propriétaire, l'établissement des plans de la nouvelle usine, des turbines et la direction du chantier. En contre-partie les Forges de Vallorbe lui auraient accordé le droit de creuser le canal de Millebeau. Ou bien, l'initiative est-elle partie des Leresche ? Les documents en ma possession ne me permettent pas de trancher. La majeure partie des contacts se sont déroulés oralement d'où les nombreux malentendus, imprécisions dans les contrats qui conduiront les deux parties jusqu'au Tribunal fédéral.

## Le procès des turbines de La Foulaz (1892-1896) et ses prolongements (1896-1900)

Les premiers contacts ont eu lieu vraisemblablement peu de temps après l'achat de la Foulaz. David Glardon, dernier fabricant de limes à n'être pas implanté sur l'Orbe, est certainement pressé de réaliser son projet.

Le 13 avril 1892, Leresche & Cie lui présentent un devis approximatif<sup>225</sup> pour la construction de deux turbines de 8 chevaux chacune. Le système de turbine serait tel que les variations de la rivière et en particulier les hautes eaux ne diminueraient pas leur rendement; elles fonctionneraient aussi bien noyées que dénoyées et utiliseraient toute la chute disponible. Le tout pour fr. 8'500.- rendu posé et entretenu pendant une année dès la mise en activité par Leresche & Cie. Le signataire de ce devis est M. Octave Leresche, ingénieur, fils du propriétaire Jean Leresche-Bourgeois. Ce devis est accompagné d'un plan. Sur la base de ces documents les deux parties concluent un marché verbal par lequel Leresche & Cie s'obligent à fournir à Glardon les deux turbines en question. On ne peut être qu'étonné de constater que les deux parties s'engagent oralement sur la base d'un devis approximatif et lacunaire.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Archives Glardon D.98 lettre 1 du 13 .4.1892.

Il faut préciser qu'à ce moment, David Glardon qui n'est pas encore fixé sur les conditions techniques d'établissement du canal de fuite en aval de ses turbines, charge d'établir une étude à ce sujet, d'abord le géomètre Piguet, du Sentier puis l'ingénieur Dériaz à Orbe. Le premier présente un projet prévoyant deux sorties sur l'Orbe, l'une à quelques mètres en aval de La Foulaz, destinée à être utilisée en temps de basses eaux ou d'eaux moyennes, l'autre, débouchant dans la rivière à 200 m environ de la Foulaz, en dessous de la chaussée des Eterpaz, destinée à être utilisée en temps de crue. Ce canal permet l'évacuation rapide des eaux et assure un niveau d'eau constant en aval des turbines c'est-à-dire une utilisation optimale de la chute. Mais comme nous l'avons vu cidessus, l'exécution de ce canal de Millebeau aurait pour effet d'enlever à l'usine des Eterpaz un certain volume d'eau: le consentement de Leresche & Cie est donc nécessaire.

Le 21 juin 1892, David Glardon écrit à Leresche & Cie pour solliciter leur autorisation. Leresche & Cie répondent le 24 juin en le priant de leur envoyer une copie de son projet. Ils ajoutent: "nous nous occupons toujours activement de vos turbines lesquelles devront fonctionner dénoyées grâce au canal projeté" <sup>226</sup>. Leresche & Cie informent donc David Glardon qu'ils changent de type de turbines afin qu'elles puissent fonctionner avec le canal de Millebeau!

Le 9 août 1892, David Glardon envoie le dossier préparé par l'ingénieur Dériaz (qui reprend le projet Piguet) au Département cantonal des Travaux publics afin d'obtenir la concession nécessaire. Une enquête administrative ayant été ouverte au sujet de cette demande, Leresche & Cie émettent d'importantes réserves, déclarant que l'exécution du canal projeté nuirait à leurs droits. David Glardon, amer, leur écrit le 1<sup>er</sup> octobre 1892: "Quoique je m'attendais à des réserves au sujet de l'établissement d'un canal de décharge en Millebeau, je ne pensais pas à rencontrer presque une opposition, car si le canal ne peut être établi à perpétuité et qu'il n'y ait pas l'avantage de pouvoir être utilisé en eau moyenne et en vous garantissant d'une manière permanente toute la quantité d'eau nécessaire à votre usine, les avantages ne sont pas comme il avait été entendu et bien loin des propositions qui m'ont été faites sur la valeur de La Foulaz". David Glardon a-t-il été la victime

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Archives Glardon D.98.lettre 9 du 1.10.1892.

d'un marché de dupe ? Aucun document ne le prouve et les pièces produites devant les tribunaux n'éclairent pas toujours le comportement des parties. La correspondance échangée entre David Glardon et Leresche & Cie ne recouvre pas toutes les relations et décisions prises.

Les canaux de dérivations et les travaux de fondation sont exécutés par les entrepreneurs sur la base des esquisses d'Octave Leresche et se trouvent à peu près terminés en septembre 1892, lorsque ce dernier en quitte la direction pour entrer au service militaire.

Le 22 septembre 1892, David Glardon écrit à Octave Leresche qu'il est très embarrassé car les turbines qui devaient être posées cet automne ne sont pas prêtes et que les maçons se plaignent de ne pas recevoir des directives précises. Ce dernier répond le 24 septembre 1892 que la lenteur de construction des turbines provient de tous les changements qui ont été apportés aux plans primitifs. D'autre part, les turbines ne peuvent pas être posées tant que les vannes ne sont pas faites! Or, ce n'est que le 27 septembre que David Glardon se décide à commander des vannes en bois et non en fer!

La construction ou la transformation des bâtiments souffre également d'un important retard. David Glardon semble avoir d'abord prié son piqueur Emile Laffely de dessiner un projet. Octave Leresche, chargé verbalement (?) de faire les plans des bâtiments n'a, semble-t-il, rien entrepris d'autre que quelques esquisses ! Ulysse Martin, entrepreneur chargé de la construction, renonce à continuer à travailler à fin décembre 1892 parce que, témoignera-t-il plus tard devant le Tribunal, "les travaux pour la construction des canaux de l'usine de La Foulaz furent au point de vue de la direction technique la cause de trop d'ennuis et de difficultés". Concernant le bâtiment, il affirme n'avoir jamais eu de plan Leresche à cet effet entre les mains .

David Glardon, sans doute très absorbé par ses tâches de directeur technique et commercial et aussi réticent à toute délégation de responsabilités ne maîtrise pas les travaux de transformation de La Foulaz. Heureusement, il prend conscience de la gravité de la situation et désigne, probablement en décembre 1892, l'ingénieur Paul Auberjonois de Lausanne comme responsable de la construction de l'usine et des installations hydrauliques. Sa première lettre qui figure

dans les archives est datée du 22 décembre. Il est allé chez Duvillard, chargé de la fonte des turbines; il a constaté que tout est très en retard et que Duvillard n'a pas reçu de plans. David Glardon s'assure aussi des conseils d'un avocat lausannois, Me Amédée Gamboni. Le 26 décembre, David Glardon écrit à Leresche & Cie: "Veuillez m'indiquer la date exacte où les turbines pourront être posées". Dans cette même lettre David Glardon écrit qu'il espère encore construire le canal de Millebeau et prie Leresche & Cie de donner une réponse positive par écrit qu'il n'y aura aucune entrave. Ceux-ci répondent le 28 décembre que si l'acte en préparation chez le notaire Bonard garantit leurs droits d'eau, ils ne feront pas opposition. Ils ne voient aucun empêchement à ce que David Glardon commence les travaux!

En janvier 1893, Paul Auberjonois envoie à Leresche & Cie les plans définitifs tant pour l'installation des turbines que pour les transmissions dans les bâtiments et à l'entreprise Clot & Piccinelli à Vallorbe, qui a pris la relève d'Ulysse Martin, les plans des bâtiments.

Le 11 mars David Glardon reçoit le projet de convention fixant les conditions auxquelles Leresche & Cie autoriseraient l'établissement du canal de Millebeau. Il trouve ces conditions trop onéreuses et fait savoir, le 20 avril 1893, par une lettre adressée à M. Stouky, mandataire de W. Barbey associé de Leresche & Cie, qu'il renonce au canal de Millebeau. Il n'y a pas, au dossier, de lettre pour Jean Leresche. La concession de La Foulaz, sans le canal de Millebeau, sera accordée le 13 novembre 1893 par le Conseil d'Etat.

Entretemps, le 20 mars, David Glardon envoie à Leresche & Cie un projet de convention ainsi conçu: "Le soussigné (...) s'engage aussi à fournir à l'entier contentement de Glardon, et au plus tard pour le 15 juin, deux turbines garanties pour un rendement de 7 CV chacune, c'est-à-dire 1 CV de moins que dans le devis du 13 avril 1892. Au cas qu'il y aurait du retard, il promet de remettre à Glardon 6 fr. par jour dès la date fixée ci-dessus (...)". Le lendemain Leresche & Cie répondent que les turbines seront prêtes pour le 15 juin mais qu'ils ne garantissent pas un rendement de 7 CV à la suite des changements que David Glardon a apporté aux plans primitifs.

Les travaux de montage de la première turbine commencent au mois de mai 1893 et sont terminés vers le milieu du mois suivant. Le montage de la seconde turbine débute peu après pour se terminer en octobre. P. Auberjonois n'est pas satisfait par ces montages qu'il estime prématurés. Il exige de Leresche & Cie une garantie de rendement comme toutes les maisons sérieuses le font. Répliquant le 13 juillet à une protestation de Leresche invoquant le délai fixé au 15 juin par David Glardon, Paul Auberjonois écrit:" En ce qui concerne le rendement des turbines, vous savez aussi bien que moi que M.Glardon est absolument incompétent. Il le déclare lui-même.... En somme on dirait que personne ne sait le programme de cette installation". Appréciation confirmée le 23 décembre suivant, lors de l'essai des turbines. Octave Leresche, ingénieur, contredisant une affirmation de son père au sujet des turbines, l'excuse en disant qu'il n'est pas connaisseur pour ces travaux!

Un essai préparatoire des turbines a lieu le 23 novembre sous la direction de l'ingénieur Huguenin de la Sarraz. Il constate que la force effective est de 4,25 à 4,5 CV. Le rendement est resté inférieur à 41%. Le même jour David Glardon écrit à Leresche & Cie: "Aujourd'hui, en présence de M. Joho (chef mécanicien des Eterpaz), M. Huguenin, ingénieur à La Sarraz, a bien voulu faire un essai préparatoire de vos turbines et, malheureusement à mon grand regret, il n'a pas répondu à ce qu'on attendait; en conséquence veuillez fixer vous-mêmes et cela au plus tôt, un jour où l'essai définitif aura lieu en présence d'experts compétents, cela afin de se rendre compte si les turbines ont été construites dans les conditions que vous m'avez indiquées, car je prévois qu'elles ne pourront être acceptées".

Le 23 décembre ont lieu un second essai en présence de MM. Auberjonois et Huguenin et de M. Bossard, ingénieur à Genève, appelé comme expert. Les résultats de l'essai préparatoire sont confirmés.

Leresche & Cie répondent à la lettre du 23 novembre, le 29 décembre seulement, en exprimant leur surprise de la manière de procéder à un essai sans les avoir informé à temps et après avoir attendu six mois après la pose des turbines. Ils contestent la validité de l'essai et concluent:" Nous vous laissons toute la responsabilité de cette manière d'agir". Cette lettre contient nombre de mensonges notamment en ce

qui concerne les dates de la pose des turbines (voir ci-dessus). David Glardon répond le lendemain par une lettre qui se termine ainsi:"Vous êtes au courant des faits établis en principe de construction qu'une reconnaissance entre les parties a toujours lieu".

Le 16 janvier 1894, M. Cornaz, ingénieur à Lausanne, procède à un nouvel essai en présence des parties et constate ce qui suit: "Sous une chute de 1.30 m et un débit de 690 l/sec. les turbines donnent en chevaux une force de 5,5, soit un rendement de 45%. Ce rendement est mauvais et ne peut être admis. Aucune modification ne permettrait de le porter à 70%. Comme les turbines sont construites, elles n'utilisent pas toute la chute disponible. Elles ne peuvent pas fonctionner noyées comme le prévoyait avec raison le devis".

Par exploit du 13 mars 1894, David Glardon assigne Leresche & Cie devant le Juge de Paix de Vallorbe pour procéder à la désignation de deux experts chargés de constater l'état des turbines, les conditions dans lesquelles elles ont été construites et si elles sont acceptables. Le rapport de ces experts, MM. Rod, Gaulis et van Muyden, ingénieurs, confirme les constatations et les conclusions des experts précédents. La force effective se monte à 5 CV au lieu des 7 garantis et les "turbines sont solides mais mal construites comme forme d'aube, ce qui les amène à donner un rendement bien inférieur à ce que l'on est en droit de prétendre d'un constructeur bien payé".

Le 10 juillet 1894, David Glardon ouvre action par exploit contre MM. Jean Leresche et William Barbey en leur qualité, le premier d'associé indéfiniment responsable et le second de commanditaire de la Société Leresche & Cie, dissoute dans l'intervalle, pour faire prononcer la résiliation du contrat pour inexécution des conditions du marché, l'enlèvement par les constructeurs des deux turbines inutilisables, le remboursement du solde des acomptes 2'502.65 fr. et des dommages-intérêts de 40.-fr. par jour depuis la notification de l'exploit.

Les défendeurs concluent à la libération en opposant aux conclusions de la demande plusieurs arguments dont le premier est, en résumé, que David Glardon n'a pas vérifié l'état des turbines dans le délai légal d'une année. Il y a donc prescription. Ils prétendent que le devis du 13 avril 1892 n'était qu'un devis et non un contrat car à ce moment-là

David Glardon n'avait encore décidé quel canal de fuite il construirait, donc il ne connaissait pas encore la chute disponible.

L'instruction de la cause a donné lieu à l'audition de témoins et à deux nouvelles expertises de MM. Grenier, professeur à Lausanne et Ramel, ingénieur à Zurich le 6 mai et le 26 juillet 1895 avec MM. Delarageaz et Cachin, ingénieurs. Elles aboutissent, en résumé, aux constatations et conclusions suivantes. Le système de turbines choisi est mauvais. Selon le devis et les plans du 13 avril 1892 les turbines choisies étaient du type Jonval (turbines à pression devant fonctionner noyées). Ce choix était rationnel avec une chute aussi faible. Le 21 juin 1892, David Glardon qui veut augmenter et stabiliser sa chute en construisant le canal d'écoulement des crues dit de Millebeau demande à Leresche & Cie l'autorisation de l'entreprendre. Le 24 juin Octave Leresche répond en priant David Glardon d'envoyer une copie du projet et ajoute :"Nous nous occupons toujours activement de vos turbines lesquelles devront fonctionner dénoyées grâce au canal projeté et auront un vannage approprié à ce système de turbine". Leresche va construire alors des turbines Girard à libre déviation. Lorsque David Glardon, devant l'opposition puis les conditions onéreuses que Leresche & Cie élèvent contre la construction du canal, y renonce en avril 1894, il est trop tard pour revenir au système Jonval. Du reste personne ne le demande. Les turbines Girard fournies sont donc inadaptées car elles sont exposées, sans un canal de fuite rapide, à être submergées en temps de hautes eaux. Les experts ajoutent qu'elles souffrent aussi de vices de constructions qu'un constructeur expérimenté n'auraient jamais commis. Les turbines ne sont pas inutilisables mais leur faible rendement (45%) les frappe d'une moins-value telle que, s'il y avait eu contrat, elles eussent été sûrement refusées.

En décembre 1893 la construction de la nouvelle usine de la Foulaz est achevée. Pour utiliser quand même la force motrice on a installé des transmissions provisoires à partir de la roue à eau. Lorsqu'il devient évident que les turbines Leresche sont inutilisables David Glardon commande le 12 septembre 1894 à la SA ci-devant J.J.Rieter à Winterthur une turbine Jonval de 20 CV à 1600 l./sec. pour 7'165 fr. transmissions et installation comprises. Elle sera installée en janvier 1895 et fonctionnera au contentement de David Glardon (rendement 76%).

Le 5 octobre 1896 la Cour civile du canton de Vaud admet les conclusions de David Glardon, fixe à Leresche & Cie un délai de deux mois pour enlever les turbines refusées et les condamne à payer Fr.2'100 (175 jours à Fr.12) de dommages-intérêts.

Le 26 octobre 1896, Jean Leresche et William Barbey, par leur avocat A. de Meuron à Lausanne, recourent en réforme au Tribunal fédéral. A leurs conclusions développées devant la Cour civile vaudoise ils ajoutent que Octave Leresche, fils de l'associé Jean Leresche n'avait ni qualité ni mandat de présenter le devis du 13 avril 1892. David Glardon ne peut donc invoquer un prétendu contrat signé avec un tiers étranger à la Société.

Dans son arrêt du 28 décembre 1896, le Tribunal Fédéral rejette le recours et confirme le jugement de la Cour civile du canton de Vaud du 5 octobre 1896 au fond et quant aux dépens. Il déclare en outre que l'évaluation des dommages-intérêts par l'instance cantonale doit être considérée comme une constatation de fait définitive. Concernant les pouvoirs d'Octave Leresche le Tribunal fédéral écrit que les recourants n'ont d'une part jamais songé à le désavouer devant l'instance cantonale et que d'autre part la correspondance échangée entre les parties, très souvent signée Octave Leresche au nom des propriétaires, établit d'une manière irréfutable la qualité de fondé de pouvoirs de la société dont son père était le chef.

Seule circonstance atténuante en faveur de Leresche & Cie: " (..) le défaut des turbines consistant en ce qu'elles sont d'un système non approprié à leurs conditions de fonctionnement est imputable au demandeur (D. Glardon). Celui-ci a commis une faute évidente en donnant l'ordre d'établir des turbines système Girard sans s'être préalablement assuré de la possibilité de construire le canal de Millebeau".

Pour David Glardon, le conflit avec Jean Leresche ne devait pas se terminer à la fin de l'année 1896. La documentation en ma possession est fragmentaire et ne me permet pas d'en suivre les phases et d'en connaître l'épilogue. Jean Leresche, après avoir soutenu devant le Tribunal fédéral que le contrat conclu par son fils en avril 1892

n'engageait pas Leresche & Cie, adresse le 18 mai 1897 à David Glardon une facture d'honoraires de 7'000 fr. pour l'exécution par son fils des plans et la surveillance des travaux jusqu'en septembre 1892! Or, nous l'avons vu ci-dessus, la rédaction des plans n'avait jamais dépassé l'état de brouillon et la direction des travaux avait été pour les entrepreneurs une source d'ennuis et de difficultés. Le 26 juin 1897 Jean Leresche envoie un commandement de payer de 7'000.-fr. à David Glardon qui fait opposition. De son côté David Glardon écrit le 17 mai à Jean Leresche pour lui réclamer le paiement des sommes allouées par le Tribunal fédéral, puis envoie le 29 juin un commandement de payer à Jean Leresche à Ballaigues. Le 28 juin 1898 David Glardon est cité avec Jean Leresche devant le Juge de Paix de Vallorbe pour une séance de conciliation sur l'action intentée par Jean Leresche qui réclame maintenant 10'000 fr..

Il semble qu'au début de l'année 1900 (8<sup>e</sup> année du conflit!) un Tribunal arbitral ait été chargé de trancher ce conflit.

## Le financement de l'opération

Comme nous l'avons signalé ci-dessus le développement initial de la fabrique a été vraisemblablement en grande partie autofinancé, c'est-àdire que la majeure partie des bénéfices annuels a été réinvestie dans l'entreprise. Le transfert de l'activité de La Petite Fin à La Foulaz en 1892-1896 a nécessité des capitaux que l'autofinancement ne pouvait plus fournir. Le 17 février 1894 David Glardon emprunte auprès de la Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne 80'000 fr. sous la forme d'une cédule hypothécaire à dix ans de terme en 1<sup>er</sup> rang à 4 1/2 % <sup>227</sup>. Cet emprunt est garanti par l'ensemble des immeubles sis à La Petite Fin, Là Dernier, la Foulaz, La Combettaz et le Verâtroz. David Glardon rembourse cet emprunt le 16 février 1895 déjà par un versement de la Banque fédérale à Lausanne de 81'908.50 fr., intérêts et frais compris. David Glardon a en effet trouvé un prêteur plus intéressant (taux 4 %) en la personne de M. Charles-Ernest Guisan, médecin à Lausanne. Le 16 février 1895 devant le notaire Golaz, le Dr Guisan prête 100'000 fr. sous la forme de deux obligations hypothécaires de 40'000 fr. chacune à

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Commune de Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2. No 115. Registre foncier, Orbe.

10 ans de terme et d'une obligation hypothécaire de 20'000 fr. amortissable. Les trois hypothèques sont constituées à parité de rang et garanties par l'ensemble des immeubles de David Glardon sis à La Petite Fin, Là Dernier, la Côte de Pralioux, la Foulaz, La Combettaz et le Verâtroz <sup>228</sup> estimés 179'000 fr. Le 3 novembre 1896 le Dr. Guisan prête encore 20'000 fr. cette fois-ci à la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie sous forme d'une obligation hypothécaire garantie par les mêmes immeubles que les précédentes propriétés de David Glardon auxquelles s'ajoutent la Grande Fin et des parcelles Sur le Day, Derrière La Vouète, Sur l'Isle.

Qui était ce M. Guisan? Il s'agit du Dr Ernest Guisan (1844-1916), médecin à Mézières puis à Lausanne, père de Henri Guisan, futur général commandant en chef de l'Armée suisse de 1939 à 1945. Paul-Louis Pelet écrit <sup>229</sup> à ce propos que le Dr. Guisan était le plus important commanditaire des usines Glardon et qu'il passait chaque mois à Vallorbe "manger la truite" des piscicultures de son débiteur. Le terme de commanditaire est juridiquement inexact car en 1895 David Glardon est le propriétaire unique de la fabrique Antoine Glardon & Cie. Le dernier prêt de M. Guisant, celui 3 novembre 1896, est accordé à la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie. Ernest Guisan n'est qu'un créancier hypothécaire qui entretient certes des relations privilégiées avec son débiteur. David Glardon remboursera ces obligations en 1899 et 1900.

On retrouve une trace des relations avec le Dr Guisan dans quelques notes manuscrites écrites par David Glardon sur un petit carnet confectionné par ses soins, le 16 août 1898: "Payé à M. Guisan, rentier à Lausanne, l'intérêt semestriel échéant ce jour sur un capital de 94'000 fr. à 4 % par 1880 fr." <sup>230</sup>. Après la fusion, Ernest Guisan conserve des liens avec les Usines Métallurgiques de Vallorbe; il siège en effet au Conseil d'administration en 1903 et 1904<sup>231</sup> (voir le chapitre 4 ci-après).

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> Commune de Vallorbe. Onglet des hypothèques. vol.2. Nos 249, 251, 253. Registre foncier, Orbe.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> P.-L. Pelet *Tradition...* op.cit. p.24.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Archives Glardon. 23 août 2000. No 1, Deuxième carnet.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> P.-L. Pelet, *Tradition*... op.cit. p.36.

Les banques avec lesquelles, semble-t-il, David Glardon est en relation sont la Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne, la Banque fédérale, succursale de Lausanne, Baup & Cie de Nyon avec succursale à Vallorbe, G. Landis & Cie à Lausanne et Chavannes, de Palézieux et Cie à Vevey.

#### Estimation de la fortune de David Glardon-Jaquet (1896)

Les archives Glardon contiennent un document rédigé de la main de David Glardon intitulé "Bilan général de la maison Antoine Glardon & Cie arrêté au 31 décembre 1896". Il s'agit en fait d'un projet de Bilan, demeuré sous la forme d'un brouillon, malheureusement incomplet car les disponibilités et le Passif manquent. David Glardon l'a manifestement établi pour déterminer les apports que lui-même et ses deux associés (son fils et son gendre) devaient fournir pour constituer le capital de la société. Le contrat de société qui fixe ce capital à Fr.141'000 date du lendemain, 1<sup>er</sup> janvier 1897 (voir chapitre suivant). Ce "bilan" lacunaire présente cependant un certain intérêt car il permet de connaître quelques éléments constitutifs de la fortune de David Glardon à la veille de fondation de sa société en nom collectif.

#### Immeubles (valeur cadastrale en francs)

La Foulaz - bâtiments - force motrice	168'670 18'800	100/120
- terrains  La Petite Fin	10'650	198'120
- bâtiments - terrains	22'240 7'000	29'240
Là Dernier - bâtiments - terrains	37'205 12'360	49'565
La Combettaz - champ	350	350

7 /				Č.	
Ma	hil	10r	1110	110	triel
TATO	UII		HILL	us	$u_1v_1$

Total

transmissions, etc.)	15′202	15′202
Machines et outillage		
La Foulaz	43'670	
La Petite Fin	6'140	
La Grande Fin	300	
Là Dernier	19'295	69'315

Matières premières et produits en stock

La Foulaz (roue et turbine, chaudière,

Acier	43'690	
Limes en cours de fabrication	49'012	
Limes terminées	49'553	
Charbon, coke, etc.	1'000	143'255

Cette liste ne comprend pas la maison et les terrains de La Grande Fin, Le Verâtroz et quelques champs estimés 16'386 fr. (valeur cadastrale).

505'047.-

Si l'on retient la valeur imposée pour la fortune mobilière en 1896 soit 33'000 fr., l'Actif peut être estimé à 554'433 fr. Sous déduction des dettes connues, soit 135'000 fr. (emprunt repris lors de l'achat de la Foulaz et prêt Guisan), on obtient une fortune nette de 419'433 fr.

Même si tous les éléments d'un bilan manquent et que les chiffres ne sont pas toujours équivalents, la comparaison des données de 1891 avec celles de 1896 ci-dessus montre "l'explosion" de quelques actifs et passifs engendrée par le transfert de la fabrication de La Petite Fin à La Foulaz. L'entreprise qui a vécu sa révolution industrielle a changé de dimension. David Glardon a finalement triomphé des obstacles sans affaiblir financièrement son entreprise. Mais a-t-il compris qu'il ne pouvait plus rester seul aux commandes et qu'il devait partager ses responsabilités avec des associés ?

# La Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie (1896)

Nous avons vu qu'Antoine Glardon-Paillard (1813-1893) s'établit à La Grande Fin dès 1840-1842 et vers 1869 (?) sous la raison Antoine

Glardon-Paillard. Son fils David construit en 1869 l'atelier de La Petite Fin. Par la suite tous les achats de terrains, d'immeubles (Là Dernier, La Foulaz) sont signés par David Glardon. Agit-il indépendamment de son père, comme associé ou comme chef de l'entreprise? Je n'ai pas trouvé trace de contrat d'association, de procuration dans les archives familiales ou les actes de notaire consultés. Pour la correspondance il utilisait pourtant le papier muni de l'en-tête Antoine Glardon-Paillard.

La première publication officielle, sous le régime du nouveau Code des Obligations de 1882, a lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 30 mars 1883 (p.546). On y apprend que le chef de la maison est Antoine Glardon allié Paillard, de et à Vallorbe. Genre de commerce: fabrique de limes, burins, échoppes et grattoirs. Il n'est pas fait mention d'une procuration accordée à David Glardon.

Antoine Glardon meurt le 12 mai 1893 ab intestat<sup>232</sup>. David Glardon-Jaquet, seul héritier, devient propriétaire unique de la fabrique. Il ne fait radier la raison Antoine Glardon-Paillard que le 11 août 1896 seulement<sup>233</sup>! Dans sa fonction de propriétaire-directeur il est aidé par sa fille Clarisse Sylvie (1868-1923) et son gendre (depuis 1891) Gustave Jaillet (1866-1947) de Vallorbe. Son fils Antoine (1875-1961), encore mineur, est aux études en Allemagne. C'est probablement l'attente de la majorité de son fils qui explique que trois années s'écoulent avant que David Glardon-Jaquet décide de constituer à Vallorbe avec Antoine Glardon, son fils, et Gustave Jaillet, son gendre, les trois de Vallorbe et y domiciliés, sous la raison sociale **Antoine Glardon & Cie**, une société en nom collectif (commencée le 18 août 1896). Genre de commerce: fabrique de limes et de burins d'horlogerie, limes en tous genres, échoppes, riffloirs, fraises, burins, grattoirs. Bureaux: à La Foulaz, Vallorbe<sup>234</sup>.

Le contrat de société n'est pourtant signé que le 1er janvier 1897 et enregistré auprès du Juge de Paix le 26 mai 1897 <sup>235</sup>. Les buts de la

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Registre des procès-verbaux de l'Office de Paix de Vallorbe 1892-98, ACV SC 128/24 p. 59.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> FOSC du 15.08.1896, p.949.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> FOSC du 28.08.1896, p.993.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> Archives Glardon 28.11.1999/ 1. Contrat de société entre David Glardon-Jaquet, son fils Antoine Glardon et son gendre Gustave Jaillet-Glardon, le 1er janvier 1897.

société y sont précisés: l'exploitation, la fabrication et la vente de tous les produits métallurgiques qu'elle a créés et créera de la fabrique de limes en tous genres existants à Vallorbe et qui, jusqu'ici était la propriété de David Glardon-Jaquet. Cette société succède dès le 1<sup>er</sup> janvier 1897 à l'ancienne maison Antoine Glardon dont elle déclare reprendre la suite et continuer les affaires, en se chargeant de l'actif et du passif en quoi qu'ils consistent suivant la connaissance que les associés en ont prise. Ce contrat contient des éléments importants qui auraient dû, semble-t-il, figurer dans la FOSC. En ce qui concerne la signature sociale, l'art. 9 stipule que chacun des associés l'a et ne pourra en faire usage que pour les affaires qui concernent la société, mais (art.8) que tant qu'il fera partie de la société la direction générale de la fabrique demeure aux mains de David Glardon-Jaquet. L'art. 11 donne les raisons de cette hiérarchisation des associés: "Afin de faciliter l'association, David Glardon-Jaquet déclare lui remettre en location, à partir du 1er janvier 1897 et au prix annuel convenu de 15'000 fr., payable par semestre échu, les objets suivants qui sont et demeurent sa propriété, savoir:

- 1. Les usines soit immeubles industriels bâtis, à l'exception des maisons d'habitation et dépendances ainsi que tous les locaux servant à l'usage de la fabrique à La Fin, à la Foulaz et Là Dernier, commune de Vallorbe,
- 2. Tous les engins, machines de toute nature, outils et installations quelconques, attachés ou non au sol à perpétuelle demeure, les moteurs hydrauliques, électriques ou autres, les ateliers complets de forgerons, limeurs, tailleurs, trempeurs, aiguiseurs, mécaniciens, charpentiers, scieurs, bureaux, etc.,

Le tout conformément à l'état spécialement établi à cet effet le 1<sup>er</sup> janvier 1897.

Le bail est conclu pour une période de 14 années à partir du 1er janvier 1897 et pourra être renouvelé à son expiration du consentement des parties (art.14).

Les dettes, contributions cantonales et communales, concessions de forces motrices, impôts, afférant aux immeubles bâtis remis en location

par David Glardon-Jaquet demeurent à sa charge personnelle comme au passé (art.13).

Le capital est fixé d'abord à 141'000 fr. (art .5) auquel chacun des associés contribue pour un tiers. Il est ensuite porté à 203'000 fr. (art.27) sans précisions sur l'apport de chaque associé.

Comment David Glardon a-t-il fixé le capital à 141'000 fr. ?

On trouve la réponse dans le projet de bilan du 31 décembre 1896 dont nous avons parlé dans la section "le financement de l'opération" cidessus. David Glardon-Jaquet établit ce qu'il appelle le "Bilan industriel" c'est-à-dire la valeur totale des limes en cours de fabrication (49'013,50 fr.), des limes terminées et emballées (49'553.30 fr.) et du stock d'acier (43'690 fr.) soit 143'257.25 fr. Il déduit 2'228.60 fr., montant dont on ne connait pas l'origine, puis divise le solde de 141'028.65 fr. par 3 et trouve 47'009.55 fr. Il note:"Vendre à Antoine 1/3 c.à.d. 47'000.-Vendre à Gve (Gustave Jaillet, son beau-fils) 1/3 c.à.d. 47'000.-".

Il n'est pas possible de connaître les mobiles qui ont poussé David Glardon-Jaquet à réorganiser son entreprise de cette façon. Les sources manquent. On peut imaginer qu'il pense à sa succession - il a 57 ans - et souhaite préparer son fils Antoine (22 ans) et son beau-fils Gustave Jaillet-Glardon (31 ans) à prendre la relève tout en gardant, comme propriétaire des fabriques, de leur équipement, de la force motrice, de la marque de fabrique et comme directeur général, la haute main sur les affaires. D'autre part, la modernisation de La Foulaz a coûté cher. L'autofinancement n'a pas suffi et il a dû s'endetter, notamment auprès du Dr. E. Guisan pour 120'000 fr. Comme la concurrence avec les autres fabricants de limes vallorbiers, européens et américains redouble, les prix de revient doivent impérativement être abaissés. En demeurant responsable des hypothèques et des charges immobilières pesant sur La Foulaz il fonde une société franche de dettes consolidées<sup>236</sup>, en quelque

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> Le 9 novembre 1896 le Dr. Guisan a encore prêté 20'000.fr. cette fois-ci à Antoine Glardon & Cie, garantis par les mêmes immeubles que les emprunts précédents auxquels s'ajoutent La Grande Fin, la Petite Fin et quelques champs. Vallorbe. Hypothèques vol.2 Registre foncier, Orbe. Comme le 1.1.1897 David Glardon-Jaquet

sorte "assainie" et par conséquent plus apte à se battre sur le marché ou/et à disposer de solides atouts dans les négociations de fusion qui s'ébauchent.

Il y a aussi un trait de caractère de David Glardon-Jaquet qu'il ne faut peut-être pas négliger! Nous l'avons déjà souligné. Habitué à être seul responsable de l'entreprise qu'il a conduite avec succès depuis près de trente ans, il n'aime pas déléguer, partager ses pouvoirs, sauf quand il est acculé à le faire comme pendant la modernisation de La Foulaz et le procès contre Leresche & Cie.

Seul propriétaire des usines et de leur équipement industriel, directeur général, il demeure ainsi le maître de la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie qui n'est qu'une filiale du propriétaire foncier David Glardon-Jaquet. Ses deux associés, même s'ils sont comme lui indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la société n'ont en fait que le rang de fondés de pouvoir. Pour entrer dans la société, nous avons vu ci-dessus qu'ils reçoivent chacun un tiers du "bilan industriel" (47'000 fr). Participent-ils à l'augmentation du capital de 141'000 fr. à 203'000 fr. ? Nous ne le savons pas, ni si et combien, par ce moyen, la société a obtenu un élément indispensable à son démarrage : de l'argent frais.

Mais quelques mois plus tard David Glardon change d'avis!

Le 26 août 1897, en qualité de successeur (en 1893) de son père Jean Marc Antoine, il fait cession à la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie de l'entreprise de fabrication de limes, burins et autres produits métallurgiques, exploitée autrefois par son père sous la raison sociale Antoine Glardon-Paillard ainsi que de la marque de fabrique servant à la désignation des produits et enregistrée en Suisse au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle sous no 788<sup>237</sup>.

déclare, dans le contrat de société, conserver les immeubles et les hypothèques, on peut supposer qu'il a repris aussi ce prêt accordé à la société!

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> Il s'agit du premier enregistrement officiel de la marque "truite" le 3 août 1882. La transmission de la marque de fabrique Antoine Glardon-Paillard (no 788) à Antoine Glardon & Cie est publiée dans la FOSC le 12 décembre 1898 (No 10'619). Antoine Glardon & Cie avait quelques jours auparavant (le 1er décembre 1898) fait enregistrer une nouvelle truite ayant sa tête à gauche et le nom Glardon en diagonale (No 10599). Ces deux marques ont été transmises aux UMV le 21 février 1901 (FOSC no 68 du

En conséquence la société en nom collectif Antoine Glardon & Cie devenait propriétaire des engins, machines, etc.(voir chiffre 2 à la p.126) mais David Glardon demeurait propriétaire des immeubles (chiffre 1 de la même liste). C'est pourquoi il participera à la fusion à titre personnel (pour les immeubles) et en qualité d'associé d'Antoine Glardon & Cie!

David Glardon semble regretter sa décision car il ne fait authentifier ce transfert, devant le notaire Jules Jaillet de Vallorbe, que le 7 décembre 1898<sup>238</sup>. Un nouveau contrat de société aurait dû être rédigé mais nous n'en avons pas trouvé trace ni dans les archives de famille ni dans des actes notariés.

Les raisons profondes de cette laborieuse gestation de la Société en nom collectif Antoine Glardon & Cie demeurent inexpliquées.

Un autre mystère plane sur cette période. La société Antoine Glardon & Cie dépose le 6 mars 1899<sup>239</sup>, trois semaines environ avant l'assemblée constitutive des UMV, une nouvelle marque de fabrique nommée "Torpedo". Elle représente un sous-marin avec son kiosque muni d'un périscope (?) et son hélice se dirigeant vers la droite. La liste des spécialités produites par la fabrique n'est pas semblable à celle qui accompagnait la marque "truite". Elle commence par les burins et échoppes, continue avec les limes, grattoirs, fraises, brucelles, rasoirs, stählers et couteaux. La marque sera transférée aux UMV le 5 septembre 1919 seulement et radiée le 9 mars 1960.

<sup>27.8.1901).</sup> Leur validité a été prolongée tous les 20 ans jusqu'en 1978. Le 22 janvier 1999 les deux marques ont été radiées.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe 1881-1901. vol.6 No 3450. ACV Dnn 21/6. <sup>239</sup> FOSC No 79 du 10 mars 1899.

# Chapitre 3

# La fusion des fabriques Grobet, Glardon et Borloz (1899)

#### La fusion d'entreprises

#### Définition et aspects juridiques

La fusion est une technique de concentration dans laquelle deux ou plusieurs entreprises décident de réunir leurs patrimoines pour ne former plus qu'une seule entreprise. Les entreprises transférantes disparaissent juridiquement et sont soit absorbées par une société reprenante déjà existante (fusion par absorption), soit réunies au sein d'une nouvelle entreprise (fusion par combinaison).

Le cas des Usines Métallurgiques de Vallorbe (UMV) relève de cette dernière forme de fusion.

En 1899, les fusions d'entreprises, déjà assez fréquentes, étaient réglées par les dispositions générales du Code des obligations (CO) concernant la reprise de dettes et le transfert de patrimoine. Sur cette base le Tribunal fédéral par sa jurisprudence et l'Office fédéral du Registre du commerce par ses directives avaient déjà progressivement défini les conditions générales qu'une fusion devaient remplir

- les formes juridiques en cause devaient être fondamentalement compatibles,
- la continuité du sociétariat et celle du patrimoine devaient être garanties,
- l'opération ne devait pas porter atteinte aux intérêts (même potentiels) des créanciers.

Si une fusion entre deux sociétés anonymes ne posait en général pas de problèmes juridiques, une fusion impliquant une SA, deux sociétés en nom collectif, plus MM. David Glardon-Jaquet et Alfred Noguet, comme ce fut le cas pour les UMV, pouvait ouvrir la porte à bien des problèmes, voire des conflits. En effet la responsabilité financière des associés, limitée à la valeur nominale des actions qu'ils possèdent dans la SA est, dans la société en nom collectif, personnelle, indéfinie et solidaire. La fusion des dettes devait être clairement réglée. C'est pourquoi les trois sociétés transférantes, plus MM. David Glardon-Jaquet et Alfred Noguet à titre individuel, ont, conformément à la jurisprudence, signé une convention qui réglaient la reprise des actifs et des passifs, la responsabilité des associés des sociétés transférantes, les avantages accordés aux fondateurs, etc.

## Aspects économiques

En fusionnant, les entreprises cherchent plusieurs avantages:

- Les avantages techniques concernent la rationalisation de la production et de la gestion. Les économies réalisables à l'intérieur d'une unité de production s'amplifient lorsqu'on les applique à plusieurs usines. La division du travail sera encore plus poussée et de nombreuses charges fixes peuvent être supportées en commun.
- Les avantages économiques sont le raffermissement ou l'extension de la position dans le marché et la répartition du risque. La concurrence continuelle est éprouvante. Elle place les entreprises devant un avenir incertain et il peut en résulter une lassitude. D'où le souci de limiter la concurrence en s'assurant une part stable, voire croissante, sur le marché international surtout. Ce pouvoir accru peut également s'exploiter vers l'amont c'est-à-dire face aux fournisseurs.
- Les avantages financiers concernent la multiplicité des possibilités de combinaisons comptables ou commerciales de la grande entreprise en vue de diminuer au maximum ses impôts ou d'échapper aux surtaxes et droits de douane.

#### Aspects humains et psychologiques

Dans la réalisation d'une fusion, le but primordial est la mise en place d'une nouvelle structure pour tirer profit des avantages que nous avons relevé ci-dessus. On recherche des synergies, des économies, une réduction des coûts, on rationalise, etc. Ce n'est souvent qu'en dernier lieu qu'on pense, sans que cette préoccupation soit nécessairement suivie d'effets, à la compatibilité des hommes et à la fusion des cultures d'entreprises. Rares sont les fusions qui ne sont pas suivies de licenciements. Parce que l'on veut devenir plus grand, et non plus gros, on dégraisse et on élimine des doublures de fonctions et de postes. Ces mesures, qui entraînent aussi quelquefois des pertes de compétences, créent un climat d'insécurité, de stress, qui peut être préjudiciable à la marche de la nouvelle entreprise.

Ce fut le cas à la fabrique de La Foulaz. Après la fusion en 1899, on y constate une certaine perte de motivation, une démobilisation du personnel qui redoute un changement de style directorial et une concentration de la fabrication au Moûtier.

Au niveau des organes dirigeants, conseil d'administration et direction, une fusion n'est jamais amicale. Il y a constamment une lutte de pouvoir. Il y a toujours un partenaire qui doit céder du terrain et ce n'est pas toujours le plus puissant en terme économique. De nombreuses tentatives de fusion ont échoué parce que les propriétaires et les directeurs respectifs des sociétés concernées avaient des "ego", des personnalités aussi fortes les unes que les autres <sup>240</sup>.

Les premières années des UMV furent perturbées par l'antagonisme entre David Glardon et Adrien Grobet. La mort du premier en 1904, sauva peut-être la fusion mais la famile Glardon perdit tout pouvoir dans la direction de l'entreprise.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> Bulletin HEC No 57 d'octobre 1998. Articles de MM. A. Bergmann, professeur et R. Pennone, consultant.

#### Les facteurs incitatifs

## L'ambiance économique générale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XX<sup>e</sup> connaissent un nouvel essor de l'économie mondiale qui profite d'une longue période de paix.

Dans l'industrie, sous l'influence du progrès technique, de nouvelles productions sont lancées sur le marché. Des secteurs nouveaux d'activité se constituent: les industries mécaniques, la chimie, les industries de l'électricité connaissent une croissance rapide. Le même élan se retrouve dans les transports terrestres et maritimes et dans les communications (téléphone). Ce "triomphe" du capitalisme apparaît aussi à travers la diffusion de l'influence européenne dans le monde. Le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle est par excellence, pour de nombreux Etats européens, la période du colonialisme.

De 1876 à 1913 le volume du commerce mondial triple. Le commerce extérieur de la Suisse passe de 1,5 milliard de fr. en 1888 à 3,3 milliards de fr. en 1913.

Cette expansion de l'économie ne se fait pas sans heurts. Elle est aussi cause de déséquilibres, de crises économiques aux conséquences sociales souvent désastreuses. Le mouvement syndical se développe, les Etats promulguent, lentement, une législation sociale.

L'Europe vit ce qu'on a appelé la "Belle Epoque" même si les agréments d'une minorité masquent la misère de la masse. La société baigne dans l'optimisme; elle attend du progrès technique et scientifique un avenir meilleur.

## La concurrence internationale

Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, cependant, la lutte entre les puissances industrielles devient plus âpre. On assiste à une renaissance du protectionnisme. L'Allemagne en donne le signal en 1878-1879 par une série de mesures qui doivent faciliter le développement de son

industrie. Les Etats-Unis suivent en 1890. En France, le Parlement adopte en 1892 un tarif douanier élevé en faveur de l'agriculture mais qui protège également diverses industries (textiles, horlogerie, etc). Il gène donc les deux principales exportations suisses. Le Traité de commerce négocié entre la Suisse et la France qui réduit les droits de douane français n'est pas ratifié par Paris. En décembre 1892, la Suisse relève son tarif général et la guerre commerciale ainsi ouverte dure jusqu'en 1895 réduisant les échanges entre les deux pays de 330 millions de francs suisses à 200.

Les Usines métallurgiques Grobet SA, Antoine Glardon & Cie et Borloz et Noguet-Borloz qui écoulent sur les marchés étrangers près du 90% de leur production (USA 29%, Allemagne 28%, France 12%, Russie 7%, Royaume-Uni 6%) se heurtent à ces barrières douanières et à la concurrence accrue des fabriques de limes allemandes et américaines.

Les fabriques Borloz et Noguet-Borloz et les Usines métallurgiques Grobet, pour lesquelles le marché français est important, décident alors d'ouvrir des succursales, la première à Pontarlier en 1892, la seconde à La Ferrière sous Jougne en 1898. Antoine Glardon & Cie, beaucoup plus orienté vers l'Allemagne que vers la France se contente d'ouvrir un dépôt à Paris.

Le marché américain (Etats-Unis et Canada) joue un grand rôle pour les fabriques vallorbières. Antoine Glardon y est représenté par F.W. Gesswein, 39, John Street, New York. Les commandes sont nombreuses et importantes et Antoine Glardon peine à les honorer! F.W. Gesswein est aussi autorisé à offrir des limes Borloz conjointement avec G. Montgomery & Co qui conserve la représentation de la marque Grobet. La lenteur des livraisons et les taxes douanières qui s'accroissent rendent inégales la lutte contre la concurrence locale.

Mais, malgré ces efforts, les usines se sentent moins assurées de leur avenir. De plus, à l'entente discrète des décennies antérieures ont succédé des périodes de rivalité allant jusqu'à des tentatives de débauchage d'ouvriers<sup>241</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...*, op.cit. p.26.

#### Les pourparlers de fusion et le comité de fondation

A l'instigation d'Adrien et d'Henri Grobet, qui rencontrent un terrain favorable, des pourparlers s'engagent en vue de la concentration<sup>242</sup>. En 1895 déjà, David Glardon semble favorable à la fusion ce qui inquiète beaucoup son représentant aux Etats-Unis. Dans une lettre du 17 juin 1895 F.W. Gesswein lui écrit: "Ne vous laissez pas influencer par M. Grobet ou leur agent à New-York qui est parti pour l'Europe il y a 8 jours et qui sans doute fera de son mieux pour vous engager à faire la fusion, qui pour eux serait une bonne affaire (...)". Le jour suivant, William Dixon, associé de F.W. Gesswein, fait part de son inquiétude "parce que l'agent de Noguet-Borloz à New-York m'a dit que vous étiez fortement en faveur de la fusion". Gesswein craignait bien sûr qu'en cas de fusion il soit évincé au profit du représentant des usines Grobet<sup>244</sup>. Nous ne connaissons pas les réponses de David Glardon à ces manifestations d'inquiétude.

Il faut cependant attendre 1898 pour qu'un comité de fondation voie le jour. Il se compose des directeurs des trois fabriques intéressées, David Glardon-Jaquet, Henri et Adrien Grobet et Alfred Noguet-Borloz et de trois banquiers privés, Jules Chavannes, de Vevey, Albert Baup, de Nyon et Louis Berger, de Lausanne.

Jules Chavannes ne nous est pas inconnu. Il est un des fondateurs des Usines métallurgiques Grobet en 1897 et en assume la vice-présidence.

Albert Baup (1846-1928) descend comme Jules Chavannes d'une famille de réfugiés réformés du Dauphiné, reçue bourgeoise de Coinsins en 1758 et de Vevey en 1769. Il est associé de la Banque Baup-Buvelot et fils à Nyon, fondée en 1845, qui devient Baup & Cie puis Banque de Nyon SA avant d'être reprise en 1917 par la Société de Banque Suisse. Il deviendra alors directeur de la succursale de la SBS à Nyon et de ses deux agences à Morges et à Vallorbe. Après avoir fonctionné comme juge au Tribunal de district de 1881 à 1893, il siège au Grand Conseil

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...* op.cit. p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> P.-L. Pelet, *Tradition...*, op.cit. p.81-83.

vaudois, sur les bancs libéraux, de 1893 à 1905. Il connaît donc bien Jules Chavannes et partage avec lui un grand intérêt pour les questions économiques et financières. Ses compétences dans ces domaines sont reconnues. Sur le plan professionnel Albert Baup s'engage dans la promotion d'entreprises nouvelles comme les Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, de la ligne ferroviaire Nyon-Saint-Cergue-Morez, de la station touristique de Saint-Cergue, de la fabrique d'allumettes Diamond à Nyon, etc. Il fait partie de nombreux conseils d'administration. Il sera, nous le verrons ci-après, un des fondateurs des UMV. Il siégera à son conseil d'administration de 1899 à 1901 puis en assurmera la vice-présidence de 1902 à 1921<sup>245</sup>.

Louis Berger représente la banque Georges Landis & Cie à Lausanne. Proche, semble-t-il de David Glardon-Jaquet, il siégera au Conseil d'administration des UMV pendant trois années, de 1899 à 1902.

Cet appui de banquiers mérite d'être souligné. C'était nouveau. Les milieux bancaires vaudois, notamment la Banque cantonale vaudoise, n'avaient pas joué un grand rôle dans le développement industriel du canton. Les banques privées pratiquaient la gestion de fortune et la BCV essentiellement le crédit hypothécaire. Cependant vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle quelques banquiers privés participèrent en certaines occasions à la création et au financement d'entreprises industrielles et commerciales. C'est le cas de Chavannes-de Palézieux & Cie à Vevey et de Baup & Cie à Nyon<sup>246</sup>.

L'encadrement financier étant assuré, le conseil de fondation s'est entouré de deux experts, un ingénieur et un notaire.

Aloïs Evert van Muyden (1843-1903), ingénieur civil à Lausanne, est chargé en 1898 de fournir son appréciation sur la valeur des apports matériels constitués par les bâtiments des fabriques et leurs dépendances, les terrains, la force motrice hydraulique utilisée et non utilisée, l'outillage et le mobilier industriel en vue d'établir les bases d'une discussion envisageant la perspective d'une fusion des trois

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Dossier ATS Albert Baup, ACV; H. Bauer, *Société de Banque Suisse 1872-1972* Bâle 1972.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, vol. 3 p.174 et ss.

entreprises. Les propriétaires des fabriques lui demandent en outre de comparer le chiffre des ventes annuelles des produits fabriqués et le prix de la main d'oeuvre des trois établissements.

Louis Fiaux, notaire à Lausanne, est mandaté pour rédiger une convention, sorte de contrat entre les fondateurs, le projet de statuts et authentifier le procès-verbal de l'assemblée constitutive de la nouvelle société.

## L'expertise van Muyden

Le 21 janvier 1899, A. van Muyden dépose son rapport intitulé "Questions de la fusion éventuelle des trois fabriques de limes de Vallorbe comprenant les Usines métallurgiques Grobet, la maison Antoine Glardon & Cie et la maison Borloz et Noguet-Borloz".

Ce document comprend 20 pages manuscrites plus la couverture:

```
Pages
        Introduction
 2 et 3 Tableau I
                          Bâtiments de fabriques et leurs dépendances
 4 et 5 Tableau II
                          Force motrice a) Puissance en chevaux b) Estimation de la
 6 et 7 Tableau III
                          valeur
 8 et 9 Tableau IV
                          Outillage et mobilier industriel
10 et 11 Tableau IV
                          suite
12 et 13 Tableau IV
                          suite
14 et 15 Récapitulation
16 et 17 Tableau V
                          Ventes annuelles et main d'oeuvre
18 et 19 Observations
20
        Résumé et conclusions
```

# Tableau I. Bâtiments de fabriques et leurs dépendances

Les Usines métallurgiques Grobet sises Au Moûtier couvrent 1'281 m<sup>2</sup> avec un volume de 10'610 m<sup>3</sup>. Les agrandissements successifs entrepris depuis l'achat de la Société des Usines deVallorbe et des Rondez en

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Archives Glardon, Vallorbe.

1883 ont impliqué la distribution des ateliers et des autres locaux de la façon suivante:

chaudière et embarbouillage meulerie atelier des fours à recuire atelier des mécaniciens et local des turbines fabrique de limes aiguiserie et marteaux pilons atelier des tailleurs à la main forge magasin d'acier.

Le tout est évalué (sans le local des forces motrices compris dans le Tableau III) à 149'285 fr. (estimation cadastrale 94'800 fr.).

Les usines Antoine Glardon & Cie (1'163 m<sup>2</sup> et 12'155 m<sup>3</sup>) concentrées à La Foulaz depuis 1893 sont plus modernes et rationelles avec leurs:

charbonnier
buanderie et magasins
atelier des mécaniciens
bureaux
logements
forge et aiguiserie
local de trempe et bureau
fabrique de limes
atelier des limeurs et mécaniciens
bâtiment des turbines et canal.

Leur évaluation (sans le bâtiment des turbines) se monte à 168'701 fr. (estimation cadastrale 123'900 fr.).

Les usines Borloz et Noguet-Borloz sont disséminées en divers points à Vallorbe et à Là Dernier (à trois kilomètres de distance). Le bâtiment principal à la Rue Dessus (349 m², 3'372 m³) construit en 1872 comprend un logement, une forge et des ateliers. Il ne dispose d'aucune force mécanique. Trop légèrement construit il se prêterait mal à recevoir, le cas échéant, des arbres de transmission mécanique de

quelque importance. Les ateliers des forges de La Ville (193 m², 1'274m³) possèdent la force motrice de l'Orbe mais sont vétustes. L'ancienne usine de la Société des Usines de Vallorbe et des Rondez à Là Dernier achetée en 1891 (1'494 m², 9'071 m³) a conservé un style très rural avec une scierie, des logements, une grange, une écurie, des remises, un atelier des fraiseuses et une meulerie. Elles sont estimées (sans les locaux de la force motrice) à 95'712 fr.

#### Tableau II. Terrains

Les Usines Grobet apportent non seulement des terrains situés autour de la fabrique du Moûtier (Les Fontaines, Derrière le Cimetière, La Puaz) mais aussi 1 ha de tourbières sur la commune de l'Abbaye à la Vallée de Joux. Au total 36'556 m² estimés 20'028 fr. (estimation cadastrale 6'522 fr.).

La part de Antoine Glardon & Cie comprend les terrains entourant l'usine de La Foulaz sur la rive droite de l'Orbe (La Foulaz, en Millebeau, La Combettaz, soit 34'756m²) et sur la rive gauche (Derrière La Vouëte, soit 6'965 m²). Au total 41'721 m² estimés 33'412 fr. (estimation cadastrale non chiffrée?).

Les terrains de Borloz et Noguet-Borloz à Vallorbe, aux Grandes Forges et à Là Dernier couvrent 31'209 m<sup>2</sup> et sont estimés 24'290 fr. (estimation cadastrale 10'322 fr.).

# Tableau III. Force motrice hydraulique utilisée et non utlisée

L'expert Aloys van Muyden, ingénieur hydraulicien, se trouve ici dans son domaine. Il va capitaliser très haut les concessions d'eau des trois entreprises, notamment Borloz et Noguet-Borloz qui disposent d'une force non utilisée.

Les usines Grobet utilisent deux turbines et une chute de 2,20 m. Avec un débit de 3'000 litres/min. en basses eaux, elles produisent 66 chevaux. L'expert attribue à cette installation hydraulique la valeur de 162'020 fr.

A La Foulaz Antoine Glardon & Cie dispose de deux turbines et d'une ancienne roue à eau sous une chute de 1,35 m. Avec un débit de 3'000 litres/min. en basses eaux ces installations développent 40 chevaux. Valeur, selon l'expert, 100'000 fr.

Borloz et Noguet-Borloz utilisent deux roues aux Grandes Forges (Chute 1,35 m., débit 500 l/min, 6 chevaux), une roue et une turbine à Là Dernier (chutes de 5 m. et 5,75 m. débit 400 et 195 l/min. 19 et 11 chevaux). La valeur de l'installation hydraulique est fixée à 87'000 fr. L'expert compte encore la valeur de la concession d'eau non utilisée (900 l/min, chute 6 m. 54 chevaux) à 50'000 fr. La valeur totale de la concession de Borloz et Noguet-Borloz se monte ainsi à 137'000 fr.

58.	· Antoine · Glardon ·	
[Y	PRIX DES FRAISES 7. C.  Petites pour dentistes, non évidées et évidées la Dz. 6 50  fraises de 25 à 29 m/m diamètre, jusqu'à 50/100 m/m épais! 1, 16 6 50  " 30 34 " " " 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	POINTE à tracer fr. 6.50 laDz.
X	BRUCELLES Ordinaires   ladz   2.50   pour   forme Genève   légères   3.25   3.50     fortes   3.50   de Chirurgiens pointues   4.50     fortes   5.50   fr. 3 ladz	

# Tableau IV. Outillage et mobilier industriel

Un inventaire très détaillé montre non seulement la variété et l'importance du parc des machines mais aussi la spécialisation d'Antoine Glardon sur certains types de limes et d'outils de précision. La répartition des machines à tailler et leur origine ne manquent pas d'intérêt.

Tableau IV. Outillage et mobilier industriel

Usines	Grobet	Glardon	Borloz
Machines à tailler			
- américaines (7 grandeurs	) 12	3	-
- anglaises	2	-	
- allemandes	2	-	-
- Vallorbe (8 grandeurs)	43 (5 gr.)	44 (3 gr.)	31 (5 gr.)
- droites (ord.)	-	6	-
- les raclettes	-	-	1
- diverses	-	8	-
Machines à fraiser	5	15	8
Machines à tailler les frais	es 1	7	2
Machines à étirer	_	8	
Total	65	91	42
Valeurs attrib. par l'expert	180'429	131'656	51'657

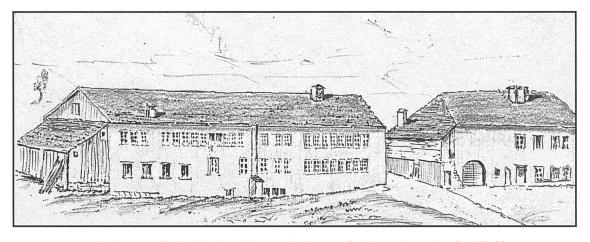
#### Tableau V. Ventes annuelles et main-d'oeuvre

Les propriétaires des fabriques avaient demandé à A. van Muyden de comparer le chiffre des ventes annuelles des produits fabriqués et le prix de la main-d'oeuvre dépensée par les trois établissements. Pour faire ce travail l'expert a requis l'assistance d'un expert comptable, M. Servet Mercier de Lausanne.

Les exercices comptables vont du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Les centimes qui figurent dans le rapport d'expertise sont ici abandonnés.

Dans ses observations finales, l'expert commente ces données de la manière suivante: "La comparaison des chiffres de vente des produits fabriqués, du prix de la main-d'oeuvre dépensée et du coût des matières premières consommées, rapprochés au capital engagé dans les installations d'usines, permettra d'évaluer les prix de revient et les bénéfices réalisés par les trois sociétés concurrentes. Les relevés de comptabilité extraits des livres des trois sociétés se rapportent aux sept derniers semestres d'exploitation, mais comme les usines Grobet ont passé dans l'intervalle par une transformation comportant des extensions de bâtiments et des acquisitions de matériel importants, il y a lieu d'envisager principalement les deux derniers semestres".

Ces données ne permettent pas d'analyser la situation financière des trois entreprises. Les propriétaires n'y tenaient vraisemblablement pas. Le mandat donné à l'expert était limité à l'établissement d'un tableau des ventes avec le coût de la main-d'oeuvre. L'expert laisse aux propriétaires qui connaissent le coût des matières consommées, le capital engagé, les amortissements, le soin de calculer ou d'estimer la rentabilité des entreprises concurrentes.



Fabriques de la Petite Fin et la Grande Fin. Dessin de 1869. (Justice de Paix du Cercle de Vallorbe)

Tableau V. Ventes annuelles et main d'oeuvre

Exercices (en francs)	Grobet	Glardon	Borloz *
1895-1896 1896-1897 1897-1898	288'377 339'295 340'300	308'650 328'921 335'791	179'725 178'660 192'958
1.7-31.12.1898	256'583	202'698	100'289
1.1-31.12.1898	444'879	367'912	186'699
Coût de la main d'oeuvre en 1898	201'855	177'146	109'232
en % des ventes	45,4%	48,1%	58,5%

<sup>\*</sup> sans les ventes de la succursale de Pontarlier: 3'998 fr. en 1897 et 60'052.40 fr. en 1898. En 1898, le coût de la main-d'oeuvre s'est élevé à 25'686.25 fr. soit 38% des ventes.

# Récapitulation. Valeur des apports matériels (en francs)

	<u>Usines</u>	<u>Grobet</u>	<u>Glardon</u>	<u>Borloz</u>
	Bâtiments Terrains Force motrice	149'285 20'028	168'701 33'412	95'712 24'290
	utilisée Force motrice	162'020	100'000	87'000
	non utilisée Outillage	180'429	131'656	50'000 51'657
	Total	511'762	433'769	308'659
Valeur	relative des usines	s : 40,8 %	34,6 %	24,6 %

#### **Observations**

Van Muyden termine son expertise en rappelant que l'évaluation de la valeur industrielle relative des immeubles est forcément arbitraire et qu'elle soulèvera peut-être des critiques. Il faut envisager l'ensemble et les moyennes (sans insister sur les détails) et tenir compte des considérations suivantes:

- Les établissements Grobet (au Moûtier) et Glardon (à La Foulaz) sont bien groupés, bien aménagés et appropriés à leur destination; leurs emplacements heureusement situés, sont dotés d'une force motrice naturelle abondante et disposent de larges espaces, se prêtant convenablement à des extensions futures.
- L'établissement Borloz et Noguet-Borloz est disséminé en divers points à Vallorbe et Là Dernier. Le bâtiment principal à Vallorbe est légèrement construit et ses locaux bas ne permettent pas l'installation de transmissions. Les dépendances à Vallorbe et à Là Dernier disposent d'une force motrice mais elles sont plus ou moins délabrées. Du point de vue de l'exploitation il est évident que l'établissement Borloz et Noguet-Borloz est dans des conditions d'infériorité manifeste. Il en résulte une exagération du coût de la main d'oeuvre et des frais généraux.
- Là Dernier possède cependant une belle force hydraulique non utilisée évaluée à 84 CV . Elle améliore sensiblement la valeur des apports de la Société Borloz et Noguet-Borloz .
- L'évaluation de l'outillage s'est faite sur la base des inventaires fournis par les entreprises. Certaines divergences de types et l'absence d'un tarif commun ont entraîné quelques erreurs qu'il a été facile de relever et de redresser contradictoirement.

## Marchandises en magasin

Dans le résumé et les conclusions, van Muyden rappelle que les marchandises en magasin brutes et fabriquées ne sont pas comprises dans les inventaires de l'expertise. Cet inventaire fut levé contradictoirement et n'a, semble-t-il, soulevé aucune contestation.

Selon l'art. 16 des statuts des UMV la valeur des marchandises a fait l'objet d'un inventaire à fin mars 1899. Elles sont évaluées approximativement comme suit:

Usines métallurgiques Grobet SA
Antoine Glardon & Cie
Borloz et Noguet-Borloz

220'000 fr.
200'000 fr.
120'000 fr.

#### La convention entre les fondateurs

Le 8 février et le 1<sup>er</sup> mars 1899 le comité de fondation conclut et fait authentifier par le notaire Louis Fiaux, à Lausanne, une promesse de cession-convention qui arrête la valeur des apports des sociétés transférantes et le projet de statuts de la nouvelle société reprenante <sup>248</sup>.

Les trois fabriques déclarent "se fusionner" et s'engagent à remettre à une société anonyme à constituer sous la raison sociale Société des Usines métallurgiques de Vallorbe leur actif et leur passif aux conditions indiquées ci-après, le rapport de M. l'ingénieur van Muyden à Lausanne daté du 21 janvier 1899 servant de base à l'estimation de l'actif.

Les estimations de l'expert sont acceptées avec quelques modifications<sup>249</sup>. La valeur des ateliers Borloz et Noguet-Borloz de la Rue Dessus, de Là Dernier et des Grandes Forges se voit réduite de 30'000 fr. David Glardon-Jaquet conserve le grand pré de En Millebeau à La Foulaz et apporte en contre-partie un pré à La Puaz et sa tourbière de la Sagnevagnard à la Vallée de Joux. La valeur des bâtiments des Usines Grobet est augmentée de 32'000 fr. environ. Les machines et l'outillage prennent de la valeur: plus 40'000 fr pour les Usines Grobet, plus 51'000 fr. pour David Glardon et plus 13'000 fr. pour Borloz et

Actes entre vifs du notaire Louis Fiaux, à Lausanne, du 30 septembre 1898 au 20 février 1900. Minutes nos 5640 à 5745. Minute 5676 Promesse de cession - convention. ACV S 123/340.

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> Ces modifications sont enregistrées dans l'annexe au procès-verbal de constitution des UMV (Annexe à la minute no 5688).

Noguet-Borloz. Les estimations de l'expert pour la force motrice ne sont pas modifiées.

Ainsi corrigée, la valeur des apports matériels (sans les marchandises en magasin) est la suivante:

Usines métallurgiques Grobet SA	574'892 fr.	42,77%
David Glardon et Antoine Glardon & Cie	477'312 fr.	35,51%
Borloz et Noguet-Borloz		
et Alfred-Noguet-Borloz	291'954 fr.	21,72%

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des pages précédentes, on constate que la valeur relative des deux premières fabriques augmente légèrement alors que celle de Borloz et Noguet-Borloz perd 2,9% ce qui semble plus équitable vu la vétusté des fabriques de Là Dernier et de la Rue-Dessus.

Les comptes de clientèle de chacune des usines seront repris par la nouvelle société; mais il est entendu que chacune des trois maisons reste responsable pendant six mois des pertes éventuelles et qu'à cette époque une révision des crédits non liquidés aura lieu, chaque maison reprenant à sa charge les crédits douteux qui pourraient subsister à ce moment-là.

Chacun des contractants s'engage à remettre à la société nouvelle ses marques de fabrique, brevets, contrats, concessions d'eau et tous les procédés de fabrication. Il s'interdit toute fabrication ou toute participation directe ou indirecte à toute industrie pouvant porter perte ou dommage à la nouvelle société. Chaque fabricant s'engage à déposer sous enveloppe scellée dans le coffre-fort de la société une description de ses procédés de trempe.

Le projet de statuts rédigé par le notaire fait partie intégrante de la convention. Il est adopté avec quelques modifications mineures.

Les chefs des anciennes maisons, soit Henri et Adrien Grobet, David Glardon-Jaquet, Alfred Noguet-Borloz sont désignés comme directeurs ou administrateurs-délégués de la nouvelle société (art.28 du projet de statuts). Ils disposeront chacun de la signature sociale sous réserve des restrictions qui pourront être apportées par un règlement spécial.

Les trois entreprises acceptent de vendre leurs avoirs à une société anonyme appelée Usines Métallurgiques de Vallorbe au capital de 1'300'000.- fr. divisé en 2'600 actions au porteur de 500.- fr. chacune (art. 5 du projet). Il est en outre créé 480 parts de fondateurs en contrevaleur des apports des fondateurs. Elles n'ont pas de valeur nominale mais, sous certaines conditions, ont droit au dividende (art. 6 du projet).

En échange de leurs apports, il est attribué (art. 16 du projet):

Aux Usines métallurgiques Grobet: 500'000 fr. en 1'000 actions, au pair, entièrement libérées, 106'000 fr. environ, en espèces, 200 parts de fondateurs.

La famille Grobet a vraisemblablement choisi l'attribution de 1'000 actions afin de pouvoir échanger une action des Usines métallurgiques Grobet SA contre une action des UMV.

A Antoine Glardon & Cie: 200'000 fr. en 400 actions, au pair, entièrement libérées, 326'000 fr. environ en espèces, 181 parts de fondateurs.

Pourquoi David Glardon demande-t-il que son apport soit payé en majeure partie en espèces? Sur la base d'une information orale on peut retenir l'hypothèse suivante. Il faut se rappeler que David Glardon-Jaquet participe à la fusion non seulement en tant qu'associé de la société Antoine Glardon & Cie mais aussi comme propriétaire des bâtiments et des terrains de La Foulaz. Il semble qu'il souhaite rembourser en espèces les dettes contractées lors de la construction de cette usine, notamment à l'égard du Dr E. Guisan. En fait, David Glardon reçoit 500 actions (procès-verbal du Conseil d'administration des UMV du 21 juillet 1899) donc 50'000 fr. de moins en espèces. Il en remet peut-être un certain nombre à son fils Antoine et à son beau-fils Gustave Jaillet, ses associés. Ceux-ci en déclarent respectivement 31 et 132 à l'assemblée générale du 28 septembre 1900. Le Dr. E. Guisan qui réclame ses actions le 26 juin 1899 en faisant état de sa créance (procès-verbal du Conseil d'administration des UMV du 26 juin 1899) en reçoit

de David Glardon, peut-être 80, en remboursement partiel des emprunts de 1894 et de 1896. A la même assemblée des actionnaires le Dr. E. Guisan déclare en effet 80 actions. A sa mort en 1904, David Glardon en lèguera 294 à sa fille et à son fils.

A MM. Borloz et Noguet-Borloz: 150'000 fr. en 300 actions, au pair, entièrement libérées, 164'000 fr. environ en espèces, 99 parts de fondateurs.

Alfred Noguet-Borloz qui participe à la fusion en temps qu'associé de Borloz et Noguet-Borloz et à titre personnel comme propriétaire de la fabrique de Là Dernier, reçoit également 500 actions le 21 juillet 1899 (procès-verbal du Conseil d'administration des UMV du 21 juillet 1899). Il en remet, certainement à son beau-frère associé Frédéric Borloz et semble-t-il, 100 à son frère et créancier (?) Robert Noguet.

Sans compter les parts de fondateurs et en estimant les actions à leur valeur nominale de 500 fr., les Grobet reçoivent 606'000 fr. (41,9%), les Glardon 526'000 fr. (36,3%) et les Borloz 314'000 fr. (21,7%) ce qui correspond assez bien aux pourcentages des apports matériels indiqués dans les pages précédentes.

Le 1<sup>er</sup> mars 1899 les fondateurs siègent une dernière fois et apportent quelques précisions concernant les immeubles cédés par les trois fabriques participantes.

Le nombre de parts de fondateurs est porté à 560. Les Usines métallurgiques Grobet en reçoivent 400, Antoine Glardon & Cie, 362 et Borloz et Noguet-Borloz, 188 (art.16 nouveau du projet de statuts).

Georges Grobet, frère cadet (il a 21 ans) d'Henri et d'Adrien intervient et fait insérer dans la convention la stipulation suivante: "(..) il est convenu qu'en cas de décès ou de retraite de l'un des directeurs David Glardon-Jaquet ou Henri et Adrien Grobet, Antoine Glardon et Georges Grobet auraient droit à une augmentation de leurs avantages dans la société correspondant à leur capacité et au traitement des directeurs à remplacer". Cette clause ambiguë sera invoquée, en vain, quelques années plus tard par David Glardon-Jaquet (voir ci-après).

La convention est définitivement signée le 1<sup>er</sup> mars 1899 en présence d'Albert Baup, banquier à Nyon et d'Adrien Goy, employé au chemin de fer à Vallorbe, témoins requis.

Nous avons énuméré ci-dessus quelques avantages économiques que des entreprises peuvent retirer d'une fusion. Les fondateurs en ont-ils parlé ? Un paragraphe de la convention le laisse penser: "Les chefs des maisons contractantes estiment que dans l'état actuel du marché des limes, la fusion qui fait l'objet du présent contrat permettra une hausse du prix de vente actuel de leurs produits de 5% minimum ". Mais la convention est muette sur les moyens à mettre en oeuvre pour en tirer pleinement profit. On peut imaginer que puisqu'ils avaient voulu une fusion et non une simple union d'entreprises, ils s'étaient mis d'accord sur des mesures de rationalisation, de promotions communes des ventes, etc. Mais, les conflits qui ont surgi dès les premières séances du conseil d'administration des UMV laissent à penser que sur ces objectifs, des divergences profondes existaient entre les fondateurs.

# **Chapitre 4**

# Les Usines métallurgiques de Vallorbe (1899-1905)

#### Vue générale

Le lecteur ne trouvera pas dans les lignes qui suivent une histoire des UMV. Il peut la lire dans l'ouvrage de M. le Prof. P.-L. Pelet paru en 1974 à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire des UMV et que j'ai abondamment cité dans cette étude.

Je me bornerai ci-après à relater brièvement la naissance et les années de prime enfance de la société en mettant en relief les conflits qui ont surgi dès 1899 au sein du conseil d'administration et de la direction à propos des objectifs de la fusion et des moyens qui devaient être mis en oeuvre pour les atteindre. Je me suis fondé sur des documents provenant des archives des UMV, des archives économiques suisses à Bâle (rapports annuels du Conseil d'administration dès 1902) et sur les notes manuscrites tirées des procès-verbaux du Conseil d'administration des UMV par M. le Prof. P.-L. Pelet et ses deux assistants, Mme Nicole Hagin et M. Jean-Philippe Dépraz et qui ont servi à la rédaction du livre anniversaire mentionné ci-dessus. Elles n'éclairent pas entièrement les motivations, les comportements des parties en présence dans cette lutte d'influences qui va occuper le conseil d'administration pendant cette période.

Dès les premières séances du Conseil d'administration et de la direction, en mai 1899, des divergences de vue et des tensions apparaissent entre les frères Henri et Adrien Grobet d'une part et David Glardon-Jaquet appuyé par Alfred Noguet-Borloz, d'autre part. Les premiers, âgés de 35, respectivement 32 ans, bien préparés à leurs responsabilités, nous l'avons vu ci-dessus, dans des écoles techniques et commerciales, dirigent l'usine familiale depuis la mort de leur père en 1890. Ils sont ouverts aux méthodes de gestion et de production modernes. Ils ont, aussi, su cultiver d'utiles relations politiques et militaires. Pour tourner les barrières douanières, l'ouverture de

succursales à l'étranger leur paraît utile. Leurs initiatives favorables à une rationalisation de la gestion et de la production choquent David Glardon-Jaquet et Alfred Noguet-Borloz. La forte personnalité, le tempérament de chef, parfois autoritaire, d'Adrien Grobet font peur et n'arrangent pas les choses. David Glardon, âgé de 59 ans, est un patron formé à l'atelier. Depuis plus de trente ans, il dirige quasi seul une fabrique spécialisée dans les limes et outils d'horlogerie haut de gamme. En 1899, c'est, en ce qui concerne les bâtiments, la plus moderne et la plus rationelle des trois ; elle possède un statut juridique quelque peu archaïque, mais c'est certainement la mieux dirigée et la plus rentable<sup>250</sup>. David Glardon conçoit les UMV comme une confédération d'entreprises conservant une grande autonomie de production et ne concédant à la direction centrale que l'organisation et la promotion des ventes. Perfectionniste, il répugne à renoncer à ses procédés de trempe et à ses normes de fabrication et à voir une partie de ses limes et outils fabriquées au Moûtier. Alfred Noguet-Borloz soutient David Glardon mais son poids au sein du Conseil s'affaiblit avec la fermeture progressive de ses fabriques.

Nous avons vu que les fondateurs des UMV avaient sagement opté pour la réunion de leurs sociétés familiales au sein d'une nouvelle société, ce qu'on appelle aujourd'hui une fusion par combinaison, par opposition à la fusion par absorption qui procède par la reprise d'une ou de plusieurs sociétés par une autre. Ce choix s'était imposé par la nécessité de ménager autant que possible les acquis, la renommée, une certaine autonomie des trois sociétés qui étaient considérées encore comme des biens personnels. Peut-être n'avait-on pas été suffisamment conscient de l'enjeu: fusionner, c'est-à-dire faire cohabiter et travailler deux générations différentes de patrons, deux cultures d'entreprise, comme on dirait aujourd'hui, voire trois si l'on tient compte de l'influence posthume, au travers de ses héritiers, de David Borloz (1814-1884), créateur de l'industrie de la lime à Vallorbe en 1839.

David Glardon-Jaquet craint que la fusion par combinaison ne se transforme *de facto* en une fusion par absorption au profit des usines du Moûtier si l'on confie la direction des UMV à Adrien Grobet. Il semble avoir approuvé la fermeture des fabriques Borloz et Noguet-Borloz au

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> P.-L. Pelet: entretien avec lui, à son domicile le 10 avril 2001.

profit de La Foulaz et du Moûtier. Mais La Foulaz ne sera-t-elle pas la prochaine victime? C'est la raison essentielle de son opposition aux mesures de centralisation et de rationalisation qui se font en général au profit du Moûtier, passant ainsi pour un conservateur ennemi du progrès et qui met la fusion en danger. Cette opposition se raidit en 1901 après que le Conseil d'administration ait refusé de désigner son fils Antoine comme son successeur à la tête des fabriques familiales<sup>251</sup>.

Ce conflit n'est pas sans conséquences sur la marche de la nouvelle société. Malgré une conjoncture économique globalement favorable, la production, au lieu de croître, diminue et la vente souffre de retards et de livraisons de qualité irrégulière. C'est que la fusion a démotivé bien des ouvriers, surtout dans les fabriques Borloz et Glardon<sup>252</sup>. Les trois banquiers, MM. Chavannes, Baup et Berger, qui avaient conseillé la fusion et escompté ses avantages, ont à coeur d'en assurer le succès. Il arbitrent les conflits qui surgissent entre les patrons et stimulent la rationalisation de la gestion, de la production et des ventes. Ils appuient en général les Grobet tout en ménageant les Glardon. Ils freinent par contre les projets d'expansion à l'étranger, comme l'ouverture prévue de succursales en Russie ou aux Etats-Unis<sup>253</sup>.

Le décès de David-Glardon-Jaquet, le 17 février 1904, n'éteint pas cette lutte d'influence mais la met en veilleuse pour quelques mois. "La direction marche bien maintenant" note le secrétaire du Conseil d'administration dans le procès-verbal de la séance du 25 mai 1904.

Le 19 novembre 1904 le Conseil d'administration nomme Adrien Grobet directeur des UMV et Antoine Glardon sous-directeur responsable de la partie commerciale. Gustave Jaillet-Glardon demeure à la tête de l'usine de La Foulaz. Après cinq années de tiraillements au sein du Conseil d'administration, cette solution de compromis n'avait malheureusement aucune chance de durer longtemps. Privé de responsabilités réelles, Antoine Glardon démissionne en avril 1907. Il

P.-V. du Conseil d'administration du 3 août 1901.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Notes P.-L. Pelet. PV du 2 juin 1899:"Les directeurs sont chargés de régulariser la production et de forcer les ouvriers à travailler beaucoup mieux".

P.-L. Pelet, *Tradition et technique de pointe* op.cit. p. 36.

n'est pas remplacé. La voie à la prise du pouvoir par Adrien Grobet est cette fois-ci dégagée.

Reprenons maintenant les faits chronologiquement.

#### La constitution de la SA

L'assemblée constitutive se tient à l'Hôtel de Genève à Vallorbe le 28 mars 1899. Albert Baup la préside et le notaire Louis Fiaux en tient le procès-verbal <sup>254</sup>. Le président constate que la feuille de présence indique que 19 souscripteurs de 2'434 actions sont présents ou représentés. Avec 1'700 actions (Usines métallurgiques Grobet SA 1000, Antoine Glardon & Cie 400 et Borloz et Noguet-Borloz 300) sur 2600, les associés ou actionnaires des anciennes sociétés disposent d'une confortable prépondérance. Les banques G. Landis & Cie à Lausanne (240 actions), Albert Baup & Cie à Nyon, Vallorbe et Morges (140 actions), Chavannes-de Palézieux à Vevey (100 actions) qui ont oeuvré en faveur de la fusion possèdent ou représentent 480 actions. Le solde (420 actions) a été souscrit par des parents, des amis et aussi par les fournisseurs d'acier anglais.

Elle adopte les statuts qui intègrent notamment la convention des 8 février et 1<sup>er</sup> mars 1899. C'est ainsi qu'en acceptant l'art. 28, elle élit en fait le Conseil d'administration de sept membres pour les trois premières années, composé de:

David Glardon-Jaquet, à Vallorbe Alfred Noguet, à Vallorbe Henri Grobet, à Vallorbe Albert Baup, banquier, à Nyon Hermann Ochsenbein, négociant, à Lausanne Jules Chavannes, banquier, à Vevey Louis Berger, banquier, à Lausanne

Actes entre vifs du notaire Louis Fiaux, à Lausanne du 30 septembre 1898 au 20 février 1900, vol.6, Minutes nos 5640 à 5745. Minute no 5688, PV de constitution de SA.

A part Louis Berger de la Banque Georges Landis & Cie à Lausanne, toutes ces personnes nous sont déjà connues. Ce représentant de cette banque proche, semble-t-il de David Glardon-Jaquet, ne siégera au Conseil d'administration que trois années, de 1899 à 1902.

L'assemblée autorise encore un emprunt obligataire de 600'000 fr. auprès de la Banque d'Escompte et de Dépôt à Lausanne.

L'inscription de la nouvelle société et de la mise en liquidation des trois anciennes sociétés paraît au Registre du commerce en date du 2 juin 1899. Les raisons sociales des anciennes maisons sont radiées le 15 janvier 1901 (Usines métallurgiques Grobet SA), le 12 novembre 1901 (Antoine Glardon & Cie) et le 30 juillet 1902 (Borloz et Noguet-Borloz). Le transfert juridique de la propriété des usines et des terrains aux UMV a lieu de 20 novembre 1899.

#### Exercice 1899-1900

Dans sa première séance, le 28 mars 1899, le conseil d'administration porte M. Jules Chavannes à sa présidence et M. David Glardon-Jaquet à sa vice-présidence. M. Adrien Grobet est nommé secrétaire. Les dirigeants des anciennes maisons sont nommés directeurs et disposent de la signature sociale individuelle. Ils demeurent les patrons de leur fabrique: Henri et Adrien Grobet au Moûtier, David Glardon à La Foulaz et Alfred Noguet aux ateliers Borloz des Grandes-Forges, à la Rue-Dessus et à Là Dernier. On charge encore ce dernier, en compensation de la fermeture de sa succursale de Pontarlier, de la direction de l'usine de La Ferrière sous Jougne.

Le conseil d'administration de 1899 est, majoritairement au moins, conscient des enjeux de la fusion. Les décisions prises en cours d'exercice le prouvent:

- Edition d'un catalogue illustré commun aux trois entreprises<sup>255</sup>. Paru en 1900 il présente 541 modèles de limes et outils de précision (F.-L

Notes P.-L. Pelet: Procès verbal du Conseil d'admnistration du 14 avril 1899 (Ciaprès P.-V. du...).

Grobet, Antoine Glardon et David Borloz) et 67 modèles de limes de grosse mécanique et quincaillerie (Grobet)<sup>256</sup>;

- Unification des salaires des ouvriers dès le 1<sup>er</sup> juin 1899;
- Fixation d'un délai au 31 juillet 1899 pour le calcul des nouveaux prix de revient et des inventaires.
- Fermeture de l'usine de Pontarlier et transfert des machines et du personnel à l'usine de la Ferrière sous Jougne.
- Fermeture des usines Borloz de Là Dernier et de La Ville (Grandes-Forges) et transfert des machines à La Foulaz<sup>257</sup>.
- Vente partielle des usines Borloz de La Ville c'est-à-dire des Grandes-Forges à Adrien Grobéty, marchand de vin<sup>258</sup>. Les autres bâtiments sont vendus en 1905 à Adrien Vallotton, chaînier<sup>259</sup> et à Valentin Viotti, ferblantier<sup>260</sup>. La Société des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe acquiert l'usine de Là Dernier en 1901<sup>261</sup>.
- Unification des dimensions et types d'acier, de la trempe et répartition de la fabrication, sans distinction des marques entre les usines<sup>262</sup>.

Si les premières mesures ci-dessus ont été acceptées sans difficultés majeures, la dernière s'est heurtées aux fortes réticences de David Glardon et de Alfred Noguet. Ce clivage qui apparaît entre les "groupes" Glardon et Grobet ira s'élargissant malgré les tentatives d'arbitrage des banquiers et freinera, voire mettra en danger le processus de fusion.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> UMV Maisons réunies: Usines métallurgiques Grobet SA, Antoine Glardon & Cie, Borloz et Noguet-Borloz. Orell Füssli, Zurich. Vers 1900. BCU R RAC 1129.

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 21 juillet 1899.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 10 novembre 1899.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 24 août 1905.

Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 12 décembre 1905.

Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 30 décembre 1901.

Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 12 décembre 1899.

Le 20 mai 1900, un examen de la situation financière, décevante, montre que les stocks de matières premières et des marchandises en cours de fabrication sont beaucoup trop grands et constituent une charge trop lourde. Le rythme de fabrication est trop lent. Le Conseil donne comme direction formelle aux directeurs que d'ici à la prochaine séance, toutes les questions d'unification d'acier, de taille, de fabrication, de trempe et de règlements soient entièrement terminées.

La première assemblée générale se tient le 28 septembre 1900. Quarante-sept actionnaires représentant 1'825 actions (environ 70% du capital-actions) signent la liste de présence. David Glardon en déclare 250, son fils Antoine 31, son beau-fils Gustave Jaillet 132 (plus 36 représentées) soit 449 actions. Henri et Adrien Grobet en possèdent chacun 227 (plus 25 représentées) soit 479 actions. Alfred Noguet-Borloz en déclare 247 et son beau-frère Fréderic Borloz 42 soit 289 actions. Le groupe des banquiers possède ou représente 245 actions: Alfred Baup 123, Jules Chavannes 54 et Louis Berger 68. Si l'on tient des 30 actions de M. H. Ochsenbein, Conseil compte 1e d'administration contrôle 1492 actions des actions soit 81% représentées à l'Assemblée (55% du capital actions)<sup>263</sup>.

Le président désigne comme scrutateurs les deux plus importants actionnaires en dehors du Conseil soit Gustave Jaillet-Glardon (168 actions) et Ernest Guisan (80 actions).

Le Conseil écrit dans son rapport que ce premier exercice, exceptionnellement de 15 mois, ne représente pas la marche normale de la société. La réunion de trois très anciennes fabriques n'est pas facile. Il a fallu du temps pour les amener petit à petit à une organisation homogène. Tout a dû être revu et réglé jusque dans les plus petits détails et il n'était pas possible de rompre d'un instant à l'autre avec des usages datant d'un si grand nombre d'années. Les nouveaux prix de vente n'ont réellement pu entrer en vigueur que le 1er janvier 1900 par le fait que la plupart des gros clients étaient au bénéfice de contrats exigeant un certain délai d'avertissement pour les changements de prix. Par suite de nombreux retards le transfert des ouvriers et des machines Borloz n'a

Archives des UMV, Vallorbe. P.-V. des assemblées des actionnaires 28.9.1900-14.9.1907.

pas encore pu être entièrement effectué. D'autres facteurs ont encore péjoré la marche des affaires en 1899-1900, comme la hausse du coût de la main-d'oeuvre et des matières premières.

Les ventes de limes atteignent un montant de 1'034'809,65 fr. Si l'on ajoute les ventes de compteurs et de la succursale de Paris (un héritage des Usines Grobet), on arrive à un chiffre d'affaires total de 1'062'454,45 fr. Le bénéfice net de 111'327,72 fr. permet quelques amortissements, une allocation de 1'500 fr. à la Caisse de secours des ouvriers et la distribution d'un dividende de 20 fr. par action (4%). Rapporté à 12 mois - 849'963 fr. - le chiffre d'affaires est inférieur à ceux additionnés des trois entreprises avant la fusion (999'490 fr. pour l'année 1898).

Le Conseil se veut cependant optimiste: "Néanmoins nous pouvons constater avec plaisir de réels progrès dans la marche de notre société et nous espérons que bientôt nous pourrons atteindre le but réel de la fusion, c'est-à-dire la fabrication rationnelle et économique procurée par l'unification complète de la fabrication". Plus loin il ajoute: « Tout est mis en oeuvre pour y arriver le plus promptement possible et lorsque ce résultat sera obtenu nous pourrons avoir une grande économie de manutention et une meilleure surveillance d'une partie du personnel. D'un autre côté, nous étudions de nouveaux moyens destinés à diminuer les frais de fabrication soit par la centralisation de divers services soit par différents changements dans les procédés de fabrication eux-mêmes. Nous avons la conviction entière, que, lorsque toutes ces améliorations seront terminées et que nous marcherons d'une manière uniforme en tout et partout, nous obtiendrons un résultat destiné à donner pleine satisfaction aux plus pessimistes de nos actionnaires ». Les raisons qui fondent la demande d'une autorisation d'emprunter 300'000.- fr. devraient tempérer cet optimisme. En effet, le Conseil a constaté que

- 1) les inventaires de reprises des anciennes usines, au moment de la fixation de l'emprunt, se sont trouvés plus élevés que prévus,
- 2) les stocks de matières premières et de marchandises en fabrication, qui nous sont nécessaires, se trouvent plus considérables que nous le pensions,

3) les stocks de limes et de machines, nécessaires à la bonne marche de la succursale de Paris, n'étaient pas prévus, non plus au chiffre auquel ils ascendent lors du premier emprunt.

#### Exercice 1900-1901

MM. Berger et Ochsenbein mettent eux-mêmes la main à la pâte : ils unifient les tailles et désignent les fournisseurs d'acier<sup>264</sup>.

Le 3 août 1901 le Conseil d'administration décide<sup>265</sup> :

- de fermer l'usine Borloz de la Rue Dessus et de concentrer la production dans les 2 fabriques du Moûtier et de La Foulaz en la partageant par dimensions et par espèces, la même lime n'étant jamais fabriquée que dans une seule usine,
- de centraliser les commandes au bureau central qui donnera les ordres de fabrication,
- que chaque fabrique aura un stock de limes courantes, prêtes pour la trempe, qui suivant les ordres, seront revêtues de la marque demandée.

Ces décisions sont prises par 4 voix et 2 abstentions (David Glardon et Louis Berger). Le président ne prend pas part au vote. Ensuite, le Conseil par 4 voix contre 3 (David Glardon, Alfred Noguet et Louis Berger) charge M. Adrien Grobet de faire exécuter cette décision.

A cette séance, David Glardon subit un autre revers. Songeant à la retraite, il donne sa démission en faveur de son fils Antoine. Le Conseil accepte la démission avec regrets, "sans, cependant pouvoir admettre la condition concernant M. Glardon fils telle qu'elle formulée". David Glardon renonce alors à se retirer.

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 27 octobre 1900.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> P.-V. du 3 août 1901.

Le 15 octobre 1901, Albert Baup, lassé par l'impuissance du Conseil, donne sa démission. Henri Grobet, David Glardon et Alfred Noguet déclarent ne plus accepter le cumul des fonctions d'administrateur et de directeur<sup>266</sup>.

A l'Assemblée générale du 21 octobre 1901, Albert Baup est remplacé par Samuel Jaquet, négociant, de Vallorbe.

Les résultats de l'exercice 1900-1901 sont encore une fois décevants. Les ventes de limes ont reculé à 801'377 fr. Si l'on ajoute les ventes de compteurs et de la succursale de Paris, également peu réjouissants, le chiffre d'affaire total se monte à 832'270.- fr. Les comptes de la fabrique de La Ferrière bouclent derechef par un déficit de 10'122 fr. Le bénéfice net de 72'417 fr. permet cependant de distribuer un dividende de 10 fr. par action.

### Exercice 1901-1902

Le 24 janvier 1902, l'Assemblée générale extraordinaire accepte de vendre les usines de Là Dernier à la Société des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe pour 45'000 fr. droits d'eau compris. La compagnie électrique s'engage à garantir la fourniture d'électricité équivalant à 350 CV/an dès la mise en exploitation de l'usine et jusqu'au 31 décembre 1915<sup>267</sup>.

Le même jour, le Conseil d'administration ordonne le transport immédiat des machines à taille ronde de La Foulaz au Moûtier et demande que les quatre directeurs s'engagent formellement à exécuter ces décisions. A. Noguet, Adrien et Henri Grobet s'engagent mais David Glardon "ne veut pas se prononcer". M. Ochsenbein, devant les réticences de David Glardon à toute tentative d'unification déclare alors donner sa démission de membre du Conseil. Il la confirmera le 29 mars  $1902^{268}$ .

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 15 octobre 1901.

Archives des UMV. P.-V. de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier1901.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 24 janvier 1901.

L'Assemblée générale du 30 septembre 1902 constate que les ventes de limes ont à nouveau reculé à 744'058 fr. auxquelles s'ajoutent les maigres revenus des compteurs et de la succursale de Paris, soit 21'866 fr. Le chiffre d'affaires total se monte donc à 771'348 fr.

Mais l'approbation des comptes n'est pas le point majeur de l'ordre du jour. En effet le Conseil d'administration "imposé" en 1899 par les statuts arrive au bout de son mandat de trois ans. Pour la première fois l'Assemblée générale peut élire ses membres. Siégeant d'abord en Assemblée extraordinaire elle modifie l'art. 28 des statuts. Le Conseil pourra compter de cinq à sept membres nommés pour six ans, renouvelés de deux ans en deux ans, par séries.

L'Assemblée ordinaire élit ensuite<sup>269</sup>:

Jules Chavannes, banquier, Vevey (ancien)
Albert Baup, banquier, Nyon (ancien)
Benjamin Le Coultre, fabricant de montres, Le Sentier (nouveau)
Aloïs van Muyden, ingénieur, Lausanne (nouveau)
Walther Rapin, professeur à l'Ecole de commerce de Lausanne,
Lausanne, (nouveau).

Le nouveau Conseil reconduira M. Jules Chavannes comme président, choisira M. Albert Baup comme vice-président et Walter Rapin comme secrétaire.

Le Conseil est donc profondément remanié. Non seulement il est réduit à 5 membres mais les représentants des familles fondatrices ont disparu. Albert Baup qui avait démissionné l'année précédente, revient. Le tirage au sort des séries donne le résultat suivant: seront soumis à réélection en 1904: Baup et van Muyden, en 1906 : Le Coultre et Chavannes, et en 1908 Rapin.

Qui sont les nouveaux venus?

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Actions représentées: 2419. Majorité absolue: 1210. Sont élus MM. Le Coultre (2319), Chavannes (2209), van Muyden (1276) et Rapin (1263). Au second tour, à la majorité relative M. Baup obtient 1114 voix. Archives des UMV. P.-V. de l'assemblée générale du 30 septembre 1902.

Benjamin Le Coultre (1847-1911) est administrateur-délégué de la SA de la fabrique d'horlogerie Le Coultre & Cie au Sentier (Vallée de Joux). Il siégera au Conseil d'administration de 1902 à 1911. Il est apparenté à la famille Borloz.

Aloïs van Muyden (1843-1903), ingénieur civil et hydraulicien à Lausanne nous est connu. Il est l'auteur de l'expertise sur la fusion éventuelle des trois fabriques. Le Conseil d'administration l'avait chargé en avril 1899 d'étudier une meilleure utilisation de la force motrice de Là Dernier et son transport vers les autres usines. Ce projet auquel se serait éventuellement associé la Fabrique de chocolat Peter de Vevey qui envisageait de s'installer à Vallorbe n'aboutira pas<sup>270</sup>. Le Conseil préférera vendre Là Dernier (voir ci-dessus).

Walther Rapin (1870-1946) est professeur d'arithmétique et de comptabilité à l'Ecole de commerce de Lausanne depuis 1901. Vallorbier d'adoption, il a participé dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, nous l'avons vu ci-dessus, à l'essor de la lime vallorbière au sein de plusieurs sociétés. Secrétaire du Conseil d'administration de 1902 à 1933, il y jouera un rôle important.

# Exercice 1902-1903

Le 11 octobre 1902, le nouveau Conseil d'administration entame une longue discussion sur la réorganisation de la direction<sup>271</sup>. Deux tendances se manifestent:

- Unification en vue d'une simplification et d'une réduction des coûts,
- Maintien du statu quo par crainte qu'une unification ne soit funeste à la société

Adrien Grobet se plaint de la résistance qu'il rencontre auprès de D. Glardon et d'A. Noguet. Ceux-ci contestent son droit de concentrer la production dans une seule usine ainsi que de modifier les modèles et les procédés thermiques. La seule chose qu'on lui permette de répartir,

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. des 14 avril, 15 mai et 2 juin 1899.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> P.-V. du 11 octobre 1902.

c'est les commandes entre les diverses usines, au gré de leur disponibilité.

Avant de fixer une orientation, le Conseil décide d'entendre les directeurs. Les procès-verbaux consultés ne permettent pas de connaître l'opinion des directeurs.

Le 14 février 1903 le Conseil adopte le principe d'une direction centrale collégiale de quatre personnes<sup>272</sup>:

Alfred Noguet Président du Comité de direction. Il est nommé délégué à la direction de La Ferrière et représentant des UMV pour les départements français du Doubs, du Jura et de la Haute-Savoie.

Adrien Grobet Chef de la fabrication et responsable de la comptabilité pour les usines. Il surveille les commandes, met en exécution la spécialisation de la fabrication. Il doit présenter des rapports de situation au Conseil d'administration.

Henri Grobet Chef du service commercial et du service étranger (voyages d'affaires, correspondance, etc).

David Glardon Directeur de La Foulaz

Une direction collégiale ne peut fonctionner que lorsque ses membres ont des responsabilités d'un poids plus ou moins équivalent. Ce n'est pas le cas ici. Les responsabilités d'Alfred Noguet sont légères et disparaîtront en fait le 7 novembre 1903 lorsque le Conseil d'administration décidera de fermer définitivement l'usine de la Ferrière, gravement endommagée par un incendie. La centralisation, voulue par le Conseil, des directions technique et commerciale va réduire le rôle de David Glardon à celui d'un gérant de succursale. Les frères Grobet occupent les deux postes-clés et se partagent la direction effective des UMV. Le Conseil tient cependant fermement à la collégialité. Ainsi, il rejette deux demandes de David Glardon et établit

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 14 février 1903.

le principe qu'il ne sera donné suite qu'aux propositions émanant du conseil de direction soit la réunion des quatre directeurs<sup>273</sup>.

David Glardon nourrit encore l'espoir de freiner l'unification vers laquelle le Conseil pousse résolument maintenant! Il craint "qu'avec la spécialisation de la fabrication, les ouvriers en limes d'horlogerie ne soient lésés". Avec Alfred Noguet il prétend que le rôle d'Adrien Grobet ne concerne que la répartition des commandes et non "le droit d'apporter toutes les améliorations qui paraissent nécessaires dans l'intérêt de la société"<sup>274</sup>.

Le Conseil appuie Adrien Grobet qui se plaint de ces oppositions qui provoquent des retards dans l'unification. mais il "ne peut que constater, une fois de plus, le manque d'entente entre les directeurs"<sup>275</sup>.

L'Assemblée générale du 31 octobre 1903 élit en remplacement de M. van Muyden, décédé en début d'année, M. Ernest Guisan, médecin, à Lausanne. Plusieurs actionnaires demandent la fermeture des succursales de la Ferrière, de Paris et de Saint-Petersbourg. L'assemblée décide de convoquer une assemblée extraordinaire le 5 décembre 1903 pour discuter de ces propositions<sup>276</sup>.

Cet exercice laisse un bénéfice de 127'629 fr. qui permet de répartir un dividende de 20 fr. par action. Le chiffre d'affaires est sensiblement le même que pour l'exercice précédent, 744'473 fr. dont 722'500 fr. pour les ventes de limes. Le déficit de La Ferrière atteint environ 16'000 fr. Le coût de la main-d'oeuvre est encore abaissé à 424'115 fr. probablement grâce à des licenciements.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> P.-V. du 11 octobre 1902. D. Glardon demandait que des meules de Là Dernier soient transférées à La Foulaz.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 14 mars 1903.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> P.-V. du 27 juin 1903.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Archives des UMV: P.-V. de l'assemblée générale du 31 octobre 1903.

#### Exercice 1903-1904

Le 5 décembre 1903 se tient une assemblée générale extraordinaire. Elle donne pleins pouvoirs au Conseil d'administration pour liquider les trois succursales étrangères en question<sup>277</sup>.

Le 16 janvier 1904, Walther Rapin prend l'initiative de proposer une direction unique confiée à Adrien Grobet dont il fait valoir "les qualités de travail, d'économie et de connaissances pratiques... le seul que nous puissions appeler à ce poste difficile"<sup>278</sup>.

Ernest Guisan souhaite un directeur neutre, soit W. Rapin. Mais celuici, avec J. Chavannes et A. Baup, soutient Adrien Grobet: "Il y aurait une grande responsabilité à assumer, en nous privant de ses services" disent-ils.

Le comité de direction est unanimement favorable à une direction unique. Mais David Glardon et Alfred Noguet ne veulent en aucun cas une direction Grobet. Ils acceptent de se retirer si la direction est confiée à une personne neutre et si Gustave Jaillet-Glardon, beau-fils de David Glardon, devient directeur de La Foulaz. Côté Grobet, Henri est prêt à se retirer si son frère devient directeur technique. Tous les deux acceptent éventuellement un directeur commercial étranger.

Le Conseil d'administration est partagé. E. Guisan et B. Le Coultre pensent qu'il faut laisser un Glardon à La Foulaz pour éviter des froissements avec le personnel.

Finalement, il nomme le 1<sup>er</sup> février 1904 Adrien Grobet directeur technique. Un directeur commercial sera recherché en dehors de l'usine. Les deux directeurs recevront chacun un salaire de 5'000 fr. Les anciens directeurs (David Glardon, A. Noguet et H. Grobet) bénéficieront chacun d'une retraite de 2'000 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Archives des UMV: P.-V. de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1903.

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 16 janvier 1904.

E. Guisan et B. Le Coultre tentent une ultime parade en proposant de nommer Walther Rapin administrateur-délégué. Le CA montrerait ainsi, selon eux, une volonté d'agir et de se tenir au courant de la situation. Mais W. Rapin déclare qu'il ne pourrait accepter cette proposition qu'après la réorganisation de la direction. Il ne peut l'accepter dans les conditions actuelles <sup>279</sup>.

Le 13 février 1904, Antoine Glardon et Gustave Jaillet-Glardon s'opposent à la direction unique. Ils exigent la procuration générale pour les UMV et la sous-direction de La Foulaz. Par trois voix contre deux, le Conseil promet un poste de fondé de pouvoir à Antoine Glardon et la sous-direction de La Foulaz à Gustave Jaillet pour 1905.

La mort de David Glardon, le 26 février 1904, à l'âge de 64 ans, modifie la situation à tel point que les décisions prises se trouvent annulées. Le Conseil constate que "la direction marche bien maintenant".

La majorité du Conseil penche pourtant pour une rationalisation de la direction. La direction technique serait confiée à Adrien Grobet, la direction commerciale à une personne neutre et l'exécution de tâches spécialisées seraient confiées à Henri Grobet et Alfred Noguet.

Le 31 octobre 1904, l'Assemblée générale accepte les comptes qui présentent une légère amélioration en ce qui concerne le chiffre d'affaires : 791'574 fr. Le bénéfice est par contre moindre, 118'087 fr., parce qu'il doit prendre en charge un déficit de 23'046 fr. provoqué par la liquidation de l'usine de La Ferrière, partiellement détruite par un incendie. Le Conseil d'administration avait donné l'ordre de transférer les machines encore utilisables au Moûtier et à La Foulaz <sup>281</sup>.

Il porte le nombre des membres du Conseil d'administration à sept :

Jules Chavannes, banquier, Vevey (ancien) Albert Baup, banquier, Nyon (ancien réélu)

Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 1er février 1904.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 25 mai 1904.

Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 7 novembre 1903.

Walther Rapin, professeur, Lausanne (ancien) Benjamin Le Coultre, fabricant de montres, Le Sentier (ancien) Georges Vandel, ingénieur, Pontarlier (nouveau) François Fiaux, notaire, Lausanne (nouveau) Louis Martin, juge de paix, Vallorbe (nouveau)

M. Ernest Guisan n'est pas réélu<sup>282</sup>.

Georges Vandel, directeur des scieries de La Ferrière s/Jougne siégera au Conseil jusqu'en 1924. Il en sera le vice-président de 1921 à sa mort en 1924.

François Fiaux (1872-1933) est le fils et successeur de Louis Fiaux qui avait joué un rôle actif dans la fondation des Usines métallurgiques Grobet SA puis dans celle des UMV. Il sera membre du Conseil jusqu'en 1933. Il le présidera dès 1917. Il est radical et carabinier (il atteindra le grade de capitaine). Il siège au Conseil communal de Lausanne de 1903 à 1925. Dans l'ordre judiciaire il sera juge au Tribunal de district de Lausanne (1910-1913) puis juge suppléant au Tribunal cantonal (1914-1932). Il est membre et président de la Commission de banque de la Banque Populaire Suisse de 1906 à 1933. Ami de la nature, actif dans la Société d'Art public, il a joué un rôle en vue dans la vie lausannoise. Ses biographes relèvent sa grande vitalité, son franc-parler, ses qualités de coeur et d'esprit, sa puissance de travail, sa légendaire simplicité. Son étude était une des plus importantes de Lausanne.

Louis Martin (1839-1921) nous est connu (voir p.63). Il sera membre du Conseil des UMV de 1904 à 1921.

Actions représentées: 2508. Majorité absolue: 1255. Sont élus MM. Baup (2153), Vandel (1863), Fiaux (1575), Martin (1442). M. Guisan obtient 1111 voix. Archives des UMV. P.-V. de l'assemblée générale du 31 octobre 1904.

#### Exercice 1904-1905

Ce nouveau Conseil ne laisse pas traîner les choses en ce qui concerne l'organisation de la direction. Le 19 novembre 1904 déjà, il décide à l'unanimité de donner aux UMV une direction unique et toujours unanimement désigne à ce poste, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1905, Adrien Grobet. Son traitement est fixé à 6'000 fr. Antoine Glardon est nommé sous-directeur du bureau central, responsable de la partie commerciale avec signature sociale et un traitement de 3'000 fr. Gustave Jaillet-Glardon conserve ses fonctions – sous-directeur de la Foulaz - et son traitement<sup>283</sup>.

Alfred Noguet est mis à la retraite avec 2'000 fr. de rente pendant quinze ans. Henri Grobet se retire mais reste chargé de la vente de compteurs pour le compte des UMV. Il percevra une commission de 50% du bénéfice net.

Pour des raisons que les archives à disposition ne me permettent pas de connaître, Alfred Noguet et Antoine Glardon refusent les décisions cidessus et transmettent l'affaire à leurs avocats<sup>284</sup>. Une conciliation aboutit le 29 mars (?). Le traitement d'Adrien Grobet est porté à 7'000 fr., celui de Antoine Glardon à 3'600 fr. et la rente d'Alfred Noguet à 2'400 fr. mais pendant dix ans seulement!

Les contrats sont signés (celui d'Antoine Glardon expire au 1<sup>er</sup> avril 1908), les fournisseurs et clients informés par une circulaire<sup>285</sup>.

Le Conseil d'administration a, semble-t-il, voulu une direction équilibrée, donnant satisfaction aux deux principaux actionnaires. Il faut dire qu'il ne pouvait pas se passer des services d'Adrien Grobet, dont les qualités de travail, d'économie et de connaissances pratiques étaient très appréciées<sup>286</sup>. Mais cette solution de compromis s'est

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Notes P.-L. Pelet: P.-V. du 19 novembre 1904.

P.-V. du 28 janvier 1905. « Le Conseil d'administration regrette qu'on ne puisse s'arranger ensemble, sans prendre des avocats. Les lettres sont considérées comme injustifiées et repoussées à l'unanimité ». Il semble qu'il ne s'agit que d'une question de traitement.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> P.-V. du 20 juin 1905.

Notes P.-L. Pelet: PV du 16 janvier 1904.

malheureusement révélée rapidement non viable car les antagonismes entre Glardon et Grobet étaient trop marqués, et Adrien Grobet voulait être le seul maître à bord du navire UMV.

Il le sera bientôt et pour longtemps. Privé de réelles responsabilités, Antoine Glardon, démissionnera de son poste de sous-directeur au 1<sup>er</sup> avril 1907. Il ne sera pas remplacé. On le retrouvera au Conseil d'administration des UMV de 1919 à 1924. Sur la proposition d'Adrien Grobet, le Conseil nomme fondés de pouvoir les quatre employés de l'usine du Moûtier<sup>287</sup>.

L'exercice 1904-1905 n'est pas meilleur que les autres. Le chiffre d'affaires de 797'258 fr., dont 768'690 fr. de ventes de limes, égale celui de l'exercice précédent. Les déficits du bureau de Paris et l'usine de Saint-Petersbourg chargent le compte d'exploitation de plus de 73'000 fr. Le bénéfice net de 104'021 fr. permet de distribuer un dividende de 5% (65'000 fr.) et de consacrer 37'000 fr. à des amortissements.

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> P.-V. du Conseil d'administration du 19 mars 1907.

# **Epilogue**

La prospérité économique aidant, les succès que remporte la direction unique vaut à Adrien Grobet la confiance du Conseil d'administration pendant de longues années.

Adrien Grobet rationalise la production (les marques de fabrique des familles fondatrices subsistent cependant, de même que les différentes échelles de taille) mais ne touche pas aux procédés de trempe qui demeurent empiriques. Ce n'est qu'après 1920 que le progrès scientifique entrera aux UMV.

Il procède surtout à la concentration de la fabrication au Moûtier. Dès 1906, il obtient des crédits pour y construire des nouveaux bâtiments. En 1911 il ne reste à La Foulaz que quelques ateliers pour les aiguiseurs. On commence à transformer une partie des bâtiments en appartements pour les ouvriers. Gustave Jaillet se retire de la direction de cette fabrique le 30 août 1914. Deux ans plus tard, la Foulaz est vendue à Ami Pollens, fabricant de pierres fines pour l'horlogerie, pour 190'000 fr. 288.

Archives des UMV. P.-V. de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1916.

### Sources

### Archives privées Glardon

Dossier du 28 novembre 1999 (49 pièces)

Dossier du 20 mars 2000. (39 pièces)) plus le Dossier du procès des turbines de La Foulaz (100 pièces) et l'expertise A. van Muyden sur la fusion des 3 fabriques de limes.

Dossier du 23 août 2000 (10 pièces)

### **Archives cantonales vaudoises (ACV)**

GB 277/a. Plan du territoire de la Commune de Vallorbe. District d'Orbe, 1818.

GB 277/b. Plan du territoire de la Commune de Vallorbe. District d'Orbe. Expédié dans l'année 1879 en 2 vol. renfermant 69 feuilles, ensuite de la commission du 7 mai 1874. H. Greyloz comm. arp. Carte de Vallorbe, 1820.

GF 277/1. Vallorbe. Registre du cadastre B 1817-1840.

GF 277/7. Vallorbe. Registre du cadastre B 1840-1879.

GF 277/9 à 13. Vallorbe. Registre du cadastre B et F 1879-1892.

K XII e 42, 43, 43 bis. Recensement commercial et industriel. Cercle de Vallorbe. Rapport de la section industrie et matériel d'enquête de la commission d'enquête commerciale et industrielle 1831-1832.

Eb 130/1 à 5. Etat-civil de Vallorbe 1569-1821.

Ed 130 1 à 7. Etat-civil de Vallorbe 1822-1875.

Fichier 1798-XXe siècle Micro-films 6/193033 (Borloz) et 6/194032 (Noguet).

Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) 1883-1905.

Almanach pour le commerce et l'industrie du Canton de Vaud, 1832.

Annuaire officiel du Canton de Vaud dès 1831.

Annuaire statistique du canton de Vaud.

Fonds Raoul Campiche, ACV.

Dossiers ATS (Agence télégraphique suisse). Collections d'articles de journaux sur des personnalités vaudoises.

Dnn 1/18. Actes du notaire Auguste Auberson à Orbe, 1895-1908.

Dnn 3/1-5 Actes du notaire David Louis Bignens à Vallorbe, 1838-1865

Dnn 5/11. Actes du notaire César Emile Bonard à Vallorbe, 1896-1901.

Dnn 7/17. Actes du notaire Justin François Bonard à Romainmôtier, 1890-1907.

Dnn 16/9-10 Actes du notaire Gustave Dériaz à Orbe, 1897-1901.

Dnn 18/7. Actes du notaire Donat Golaz à Orbe, 1898-1900.

Dnn 21/1-6. Actes du notaire Jules Jaillet à Vallorbe, 1881-1901 6 vol.

Dnn 24/1-7. Actes du notaire François Malherbe à Chavornay, sept vol., 1838-1866.

Dnn 26/14 à 17. Actes du notaire David Fréderic Oguey à Orbe, 1886-1904.

Dnn 29/1. Actes du notaire Louis Henri Reymond à Orbe, 1890-1902.

Dnn 36/8. Actes du notaire Henri Vuitel à Rances, 1896-1901.

S 123/340 Actes du notaire Louis Fiaux à Lausanne. Minutes No 5640 à 5745 du 30.9.1898 au 20.2.1900.

S 235/153. Actes du notaire François Fiaux à Lausanne 1898-1901.

SC 18/166-170-SC 37/38-41. Actes du notaire Louis Magnenat à Vallorbe, 1856-1874.

SC 18/262. Actes du notaire Jules Spengler à Vallorbe. Onglet 12.

SC 37/90-95. Actes du notaire Henri Vallotton à Vallorbe, 1838-1852.

PP 20 UMV. Dossier UMV (contient essentiellement d'anciennes actions et obligations).

KXa 144 District d'Orbe, Commune de Vallorbe, Rôle de l'impôt mobilier 1863-1886.

KXa 145 District d'Orbe, Commune de Vallorbe. Rôle de l'impôt mobilier 1887-1910.

Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud 1850, 1886.

S 8/59 Tableau général des usines et autres établissements pour lesquels il est fait usage des eaux dépendant du domaine public dans l'ensemble des districts du canton de Vaud.

Compte rendu du Conseil d'Etat du canton de Vaud. 1830-1900.

#### Archives communales de Vallorbe

B 8 à B 10. Registres des procès-verbaux du Conseil communal de Vallorbe, 1815-1925.

Journal de Vallorbe 1902-1925 et spécialement 1921 No 42.46.50. Articles de Raoul Campiche sur l'industrie du fer.

Registre des faits mémorables depuis 1861.

P.-F. Vallotton-Aubert, notes diverses et documents légués à la Commune de Vallorbe par testament du 29 janvier 1893. 2 vol.

Archives du Cercle industriel de Vallorbe. 1841 et ss.

#### Bibliothèque cantonale universitaire, Lausanne

Notice historique publiée à l'occasion de l'exposition cantonale vaudoise de 1901, IVF 3769.

UMV. Maisons réunies: Usines métallurgiques Grobet SA, Antoine Glardon & Cie, Borloz et Noguet-Borloz. Ed. O. Füssli, Zurich (ca 1900). Grand et luxueux catalogue illustré avec les photos des fabriques. RAC 1129.

Fabrique de limes "Union" SA à l'Abbaye (Vallée de Joux) par Dr. Henri Bühler. Imprimerie Courvoisier, La Chaux-de-Fonds, 1 VO 401.

Feuille des avis officiels du canton de Vaud (dès 1829), B 1334.

Feuille du commerce, Lausanne, 1861/62, publiée par la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud.

Rapports annuels des UMV dès 1969/70 2 VP 634.

Atlas topographique de la Suisse (Siegfried), Carte 291 Vallorbe, 1912/23.

Enquête sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans le canton de Vaud, Lausanne, 1852.

## Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, Basel

Rapports annuels des UMV depuis 1902, Bg 32 BS WWZ/SWA Nr.0332782.

Articles de journaux concernant les UMV depuis 1899, Bg 32 BS WWZ/SWA Nr 03099-46.

Registre foncier, Orbe (archives transférées aux ACV sous cote SB 21-25).

Cadastre de Vallorbe dès 1893 8 vol. Fo 1 à 1880 (cote ACV 21/520-553).

Vallorbe. Onglet des charges et des hypothèques 2 vol. 1894-1899.

#### Archives des Usines métallurgiques de Vallorbe

Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration 1899-1914. Procès-verbaux des assemblées des actionnaires 1900-1917 et 1918-1947.

Rapports du Conseil d'administration et des contrôleurs aux assemblées des actionnaires, 1900-1904.

#### Archives de M. P.-L. Pelet, Professeur honoraire UNIL, Lausanne

Extraits des procès-verbaux du Conseil d'administration des UMV 1899-1969. Notes prises par Mme Nicole Hagin, assistante de recherches et MM. P-.L. Pelet, professeur et Jean-Philippe Dépraz, assistant de recherches. Ces notes ont servi à la rédaction de l'ouvrage Les Usines métallurgiques de Vallorbe 1899-1974 - Tradition et technique de pointe. Vallorbe. 1974. ACV.

#### Etat-civil de Vallorbe

Renseignements sur des membres des familles Glardon, Jaillet, Borloz et Noguet.

Justice de paix de Vallorbe (dès septembre 2002 aux ACV, cote SC 128).

Renseignement sur l'héritage des filles d'Elie Paillard en 1869.

Onglets des testaments originaux.

Registres des procès-verbaux de la Justice de paix.

Registres des procès-verbaux de l'Office de paix.

Registres des copies de testaments.

Livre des rapports au Greffe de Paix de la Justice de paix du cercle de Vallorbe 1803-1845.

# Institut fédéral de la Propriété intellectuelle, Berne.

Dates de dépôts, prolongations et radiations des marques de fabrique Glardon.

#### Ouvrages cités et/ou consultés

Archinard Ch. Le Canton de Vaud et l'industrie, Lausanne, 1840.

Atlas historique de la Suisse, Sauerländer, Aarau et Kümmerly et Frey, Berne, 1951.

Bairoch Paul. Victoires et déboires - Histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours, Tomes I-III. Gallimard, Paris collection folio histoire, 1997.

Bergier J.-F. Problèmes de l'histoire économique de la Suisse, Berne 1968.

Bergier J.-F. *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*. Francke Edit. Berne 1974.

Bergier J.-F. Histoire économique de la Suisse, Lausanne, 1984.

Blanc O. Démographie et développement. Le canton de Vaud au XIXe siècle, thèse UNIL, Lausanne, 1974.

Bühler H. *La fabrique de limes "Union" SA à L'Abbaye*. Courvoisier La Chaux-de-Fonds, 1925, BCU.

Buxcel E. Aspects de la structure économique vaudoise, 1803-1850, Bibliothèque historique vaudoise No 71, Lausanne 1981.

Buxcel E. L'économie vaudoise de 1803 à 1850: Echec ou débuts prometteurs? Dans les Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale, Librairie Droz, Genève 1983, pp. 372-383.

Buxcel E. D'un libéralisme à l'autre. La modernité dans les premières années du canton de Vaud,. Hommage à Colin Martin. BHV no 105, Lausanne 1992.

Buxcel E. Le passé du présent. Mélanges offert à André Lasserre, Une crise exemplaire: les déboires de l'Ouest Suisse en 1863, Payot, Lausanne, 1999.

Castel Odile, *Histoire des faits économiques*. Sirey-Dalloz, Paris, 1998 *Cent-cinquante ans d'histoire vaudoise 1803-1953*, Payot, Lausanne, 1953.

Chuard C. et autres, *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1913*, BHV no 122, Lausanne, 2003.

Code civil du canton de Vaud de 1819, édit. par MM. Bippert et Bornand, Corbaz, Lausanne, 1866.

Dictionnaire géographique de la Suisse, Neuchâtel chez Attinger. Frères 1902-1910, 6 vol.

Dictionnaire géographique, historique, commercial du Canton de Vaud divisé par districts et communes. Mention des diverses autorités et administrations. Etat nominatif des familles bourgeoises. Indication des

principales maisons de commerce. Neuchâtel. Imprimerie de la Société typographique, 1888.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS). Neuchâtel chez Attinger Frères 1921-1934. 7 vol. plus un suppl.

*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, 12 tomes. Payot SA, Lausanne 1970-1990.

Fallet-Scheurer Marius, Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes. Rapport final publié au nom du Comité d'organisation des expositions de Zurich et de Bâle de l'industrie à domicile (1909). Berne, 1912.

Fallet-Scheurer Marius. id. ci-dessus. Extraits concernant le canton de Vaud, Edition Le Pélerin, 1912. BCU.

Francillon Marcel et François, *Notice généalogique sur la famille Francillon 1563-1988*. ACV

Gehrig Ernst Zur Geschichte der Eisengiessereien im Berner und Solothurner Jura ,sowie im übrigen Kanton Solothurn. Beiträge zur Geschichte der schweiz. Eisengiessereien. Schaffhouse. 1960. ACV PB 327.

Golay Jean, prof.UNIL. La banque vaudoise au XXe siècle-Panorama des banques de 1900 à 1945, Editions Foma 1961.

Hauser Albert, Schweizerische Wirtschafts-und Sozialgeschichte- Von den Anfängen bis zur Gegenwart. E. Rentsch Verlag, Erlenbach ZH und Stuttgart, 1961.

Henrioud M. Les nobles de Hennezel du Pays de Vaud. Etude généalogique. Schulthess & Co, Zurich, 1906.

Hubler L. La maison Jaquet SA à Vallorbe, UNIL-SSP, Lausanne, 1968. ACV.

Hubler L. L'agenda d'un maître de forges de Vallorbe. RHV 1973.

Hubler L. La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle. Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne. Bibliothèque historique vaudoise No 78, Lausanne, 1984.

Hugger P.u. Habelt R. *Die Nagel- und Kettenschmiede von Vallorbe*. Basel, Krebs, 1973. BCU HZ 518/33.

Jaccard R.. L'industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime. Imprimeries Réunies Lausanne,1956. ACV PA 337.

Jaccard R. La révolution industrielle dans le canton de Vaud - Etude d'histoire économique. Imprimeries Réunies Lausanne,1959. ACV PA 339.

Jequier François, *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch Co SA*, Société d'histoire et d'archéologie. Neuchâtel, 1972. BCU-R RAA 8126.

Jequier François, La Vallée de Joux en 1831 d'après les rapports de la Commission d'enquête commerciale et industrielle, RHV 1976 p. 115 à 137. ACV.

Jequier François, *De la forge à la manufacture horlogère (XVIIIe-XXe siècles)* BHV No 73, Lausanne 1983

Journal de la Société vaudoise d'utilité publique. 1893. Tiré à part. notice de Jean Combe sur Vallorbe.pp.193-214.

Lasserre A., La classe ouvrière dans la société vaudoise de 1845 à 1914. Lausanne, 1973, BHV No 48.

Lasserre A.. Finances publiques et développement - le canton de Vaud 1831-1913, Lausanne 1980 BHV No 68.

Lasserre A. L'esprit d'entreprise dans le canton de Vaud au milieu du XIXe siècle, RSH, Bâle 1961.

Le Comte Guy, Vaulion au fil de sa mémoire, Vaulion, 1997.

Livre d'or des familles vaudoises. Spes, Lausanne, 1923. Reprod. Slatkine, 1979.

Martignier D. et de Crousaz A. *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud.*. Lausanne, Corbaz et Cie.1867. ACV. Mayor von dem Bruch I.H. *Mémoire sur la convenance d'activer l'industrie et le commerce dans le canton de Vaud.* Lausanne, 1831. BCU 1A 1206/5.

Mottaz E. Dictionnaire géographique, historique et statistique du canton de Vaud, Rééd. Slatkine, Genève, 1982.ACV Libre-accès.

Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, Divers auteurs, 2e édit. Payot, Lausanne, 1986.

Paquier Serge, Histoire de l'électricité en Suisse. Vol.I La dynamique d'un petit pays européen 1875-1939, Editions Passé Présent, Genève, 1998.

Pelet P.-L. La fonderie de fer en Suisse romande au XIXe siècle. Beiträge zur Geschichte der schweiz. Eisengiessereien. Schaffhouse. 1960. p.45-85. ACV PB 327.

Pelet P.-L. (avec Nicole Gonvers) *La politique du fer des Autorités helvétiques et vaudoises 1798-1833*. Revue historique vaudoise, 1970.

Pelet P.-L. et L. Hubler. *Ressources minières et politique vaudoise* 1798-1848. Publication de l'Ecole des sc.pol. et soc. de l'UNIL, Librairie Droz, Genève et Paris, 1971.

Pelet P.-L. Sidérurgie frontalière. Bon Port 1623. Pontarlier 1820. Deux essais sur les forges du Jura. Publication de l'Ecole des sc.pol. et soc. de l'UNIL, 1971.

Pelet P.-L. Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud - Les sources archéologiques. BHV No 49. Lausanne, 1973.

Pelet P.-L. Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud - La lente victoire du haut-fourneau. BHV No 59. Lausanne,1978.

Pelet P.-L. Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud- Du mineur à l'horloger, BHV No 74, Lausanne, 1983.

Pelet P.-L. avec la collaboration de Nicole Hagin et de Jean-Philippe Dépraz, Les Usines métallurgiques de Vallorbe 1899-1974 - Tradition et technique de pointe, Vallorbe, 1974.

Pelet P.-L. «L'industrie et les transports» dans 150 ans d'histoire vaudoise 1803-1953, ouvrage collectif publié par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, BHV, Lausanne 1953.

Radeff Anne. Vallorbe 1397-1614 - Naissance d'une communauté agro-industrielle du Jura suisse, Etudes rurales 1977 p.107-140. ACV 3396-n-V:277'ter.

Rappard W.E. La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse, Berne, 1914.

Répertoire des noms de familles suisses, Bearbeitet im Auftrag der schweizerischen Gesellschaft für Familienforschung. 3e édit.1989 ACV. Libre accès.

Revue historique vaudoise, diverses années.

Rieben H. Gonvers J.-P. et Iffland Ch. Le canton de Vaud à la croisée des chemins, Lausanne, 1964.

Rieben H. Nathusius M. Lagger Ch. et Vernez M. "Le jeu vaudois et Suisse et en Europe", dans *Encyclopédie ill. du Pays de Vaud* T. 3. Les Artisans de la prospérité, Lausanne, 1972.

Rochat Charles-Edouard. *L'Abbaye 1571-1971*, Commune de L'Abbaye édit. 1971. ACV.

Rosset Jean-Luc, « Vallorbe. Les finances d'une commune vaudoise à la fin de l'Ancien Régime », *RHV* 1985 p.11-39.

Rostow W.W Les étapes de la croissance économique, 3e édition, Economica, Paris, 1997.

Seippel P. et autres, *La Suisse au XIXe siècle*. 3 tomes 1899-1901. Payot, Lausanne.

Serodino Christian. Le commerce vaudois. Approche quantitative par le biais des recettes des péages 1830-1850. Mémoire dactyl. de la Faculté des sciences économiques de l'UNI Genève, 1974.

Schweizer Lexikon in 6 Bänden. Verlag Mengis et Ziehr, Luzern, 1992. ACV.

Société coopérative de consommation de Vallorbe. 50e anniversaire de la fondation 1899-1949. Imprimerie Künzli, Vallorbe, 1949.

Société Suisse de Surveillance (SSS) 1915-1920. Tableau de son activité. Berne 1920.

Statistique historique de la Suisse, Chronos Verlag, Zurich, 1996. ACV. Usines métallurgiques de Vallorbe. Maisons réunies UM Grobet, A. Glardon & Cie, Borloz et Noguet-Borloz. Catalogue illustré, Orell Füssli, Zurich. 1899/1900. BCU RAC 1129.

*Vallorbe*. Ouvrage publié à l'occasion du 850<sup>e</sup> anniversaire de la première mention du village, 1139-1989. Divers auteurs. Commune de Vallorbe édit. 1989.

Vallotton-Aubert P.-F. *Vallorbe-Esquisse géographique, statistique et historique,* G. Bridel, Lausanne, 1875.

Vuadens G. Le chemin de fer à Vallorbe, une épopée internationale, Imprimerie de Vallorbe, 1993.

Vuadens G. Il y a 125 ans, les Grands Crêts, Tiré à part du Journal de Vallorbe, 1995.

Vulliemin L. Le canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses moeurs. 3e édit. G. Bridel, édit. Lausanne, 1885.

Weber M. L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. 1893. Traduction française: Librairie Plon, Paris, 1967.

Zamora Silvia et Richards Marina, *La propriété foncière à Vallorbe au début du XIXe siècle*, mémoire dactyl. IRRI 1976.

Pierre-Antoine Goy